



## L'ISLAMISME CONTRE LES MUSULMANS

© Ouest-France

ENTRETIEN AVEC ROBERT BADINTER



6/7

COMPTE RENDU DE L'UNIVERSITÉ DU HAVRE




23

LICRA ET SEB : RÉCIT D'UNE CONVENTION



30/31



*Pr Bonnie Bassler*

USA, Microbiologiste.

Lauréate 2012 pour l'Amérique du Nord.  
Pour avoir défini le mode de communication  
entre les bactéries, découverte cruciale pour  
le développement de nouveaux traitements  
contre les infections.

**PRIX,  
L'ORÉAL  
UNESCO**

*NOUS AIDONS LES FEMMES  
QUI FONT AVANCER LA SCIENCE.*

FOR WOMEN  
IN SCIENCE



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

L'ORÉAL  
FONDATION  
D'ENTREPRISE

[www.forwomeninscience.com](http://www.forwomeninscience.com)

ALAIN JAKUBOWICZ | Président de la Licra

## Quatre lettres de malheur...



Il m'a été demandé de parler dans cet éditorial des militants et adhérents musulmans de la Licra. Je m'y refuse. Je m'y refuse parce que je ne veux rien lâcher à ce fléau national que constitue l'éthnicisation de notre société. Je me soucie comme d'une guigne de savoir qui, à la Licra, est musulman, juif, chrétien, bouddhiste ou agnostique. La seule chose qui m'importe est que tous sont des militants de la Licra, ardents défenseurs des valeurs qui l'animent depuis 1927.

La France n'a jamais eu de problème avec l'islam. En quoi d'ailleurs prier un Dieu plutôt qu'un autre, aller à la mosquée plutôt qu'à l'église, la synagogue ou le temple, constituerait-il une menace pour la République ? La seule chose qui a

changé, c'est que les musulmans de France ne se cachent plus et ne veulent plus se cacher. Alors que leurs anciens célébraient leur culte dans des caves ou des garages et jeûnaient en silence pendant le mois du ramadan, les jeunes générations ne veulent plus avoir honte d'être musulmans. N'est-ce pas là une preuve de leur intégration ? L'islam de France est désormais partie intégrante et intégrée de la communauté nationale.

Le problème n'est pas l'islam, mais l'islamisme.

« Le problème n'est pas l'islam, mais l'islamisme. Quatre petites lettres en plus qui [...] offensent les cinq premières. »

Quatre petites lettres en plus qui dénaturent, outragent et offensent les cinq premières. Quatre petites lettres porteuses de haine, de violence et de mort. Quatre petites lettres qui sont avant tout un danger pour l'islam. Les pires ennemis des musulmans ne sont pas les « islamophobes », mais les islamistes intégristes, racistes, antisémites, sexistes, homophobes et liberticides.

Les musulmans de France ont besoin d'être aidés et pas stigmatisés. Chaque acte raciste dont ils

sont victimes alimente les rangs du diabolique « isme ».

Il nous appartient de soutenir les tenants d'un islam éclairé, d'un islam des Lumières, d'un islam qui ne soit pas seulement un « islam en

France » mais un « *islam de France* ». Le seul fait que Hassen Chalgoumi, l'imam de Drancy, soit à ce point honni par les extrémistes de tout poil justifie que nous soyons à ses côtés. Comme nous devons être aux côtés de Latifa Ibn Ziaten, dont le fils a été assassiné par Mohamed Merah au nom d'un islam qui n'était pas le sien.

C'est avec les musulmans de France que nous triompheront de l'obscurantisme de la charia. Pas contre eux. ■

### SOMMAIRE | LE DROIT DE VIVRE

#### ÉDITORIAL | p. 3

par Alain Jakubowicz

#### LE MOT | p. 5

par Antoine Spire

#### ENTRETIEN BADINTER | p. 6-7

« Tous les amalgames... »

#### DOSSIER | p. 8 à 21

L'islamisme contre les musulmans



#### UNIVERSITÉ D'ÉTÉ | p. 23 à 29

Le Havre : le succès et la pérennité

#### ENTREPRISES | p. 30-31

Groupe SEB : Gérer la diversité et répondre aux demandes religieuses en entreprise

#### JURIDIQUE | p. 32

Mario-Pierre Stasi : la nouvelle locomotive de la commission juridique

#### CULTURE | p. 33 à 41

#### THÉÂTRE /

- La bataille du « Tartuffe » contre les intégristes
- Chroniques d'Avignon : retour sur une présence improvisée

#### LIVRES /

- Colombe Schneck fait œuvre de réparation
- Vous avez dit « intégrisme » ?
- La Licra se mobilise au côté d'Annie Ernaux
- Au cœur de notre histoire
- Onfray et Soler : des demi-habiles !

#### CINÉMA /

- « Sous la ville », comme des bêtes...
- Touche pas à ma sœur !

#### MUSÉE /

Le Camp des Mille sort de l'oubli

#### SPORT | p. 42

Port du voile islamique : l'exception française

#### VIE DES SECTIONS | p. 43 à 46

#### COURRIER DES LECTEURS | p. 47

47<sup>e</sup> Congrès national de la Licra

### Abonnez-vous

**LE DROIT DE VIVRE**

licra

**20€**  
par an

Adressez vos chèques au « Droit de vivre », 42, rue du Louvre, 75001 Paris.



@ctif



festif



shopping



relax



curieux



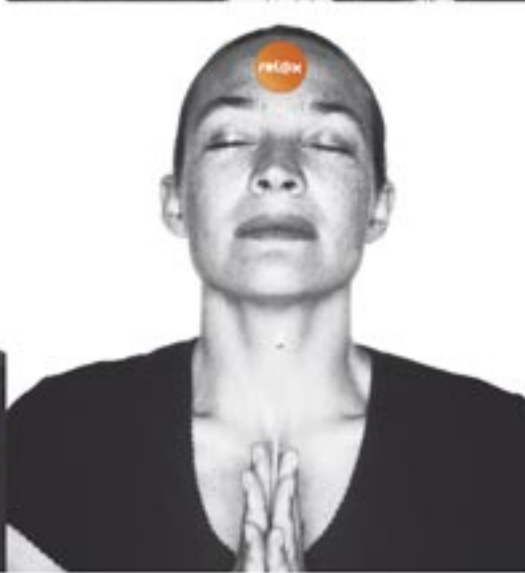
@ctif



shopping



festif



relax

# monweekendaLyon.com

FOURNISSEUR OFFICIEL  
DE LOISIRS



BY  
**ONLY LYON**   
TOURISME ET CONGRÈS |

esprit public

ANTOINE SPIRE | Rédacteur en chef

## Oui à l'islam, non à l'islamisme



Un film grossier, qui n'est distribué nulle part et dont on ne peut voir que des extraits sur Internet, a enflammé le monde musulman. Les manifestations se sont multipliées au Moyen-Orient, et à Benghazi des manifestants ont assassiné l'ambassadeur américain Stevens, ami de la Libye et architecte de sa libération. Pourtant, le nombre de manifestants était restreint dans bien des capitales arabes. En France, quelque deux cents salafistes déclenchent un déferlement médiatique en manifestant à quelques mètres de l'ambassade américaine à Paris

Après qu'une fausse information ait prétendu que l'auteur du film controversé, que personne n'a vu intégralement, était un Israélo-Américain vivant en Californie, on découvre qu'en réalité ce film est le fait d'un copte soutenu par une poignée de fondamentalistes chrétiens. Cela ne gênera pas Patrick Le Hyaric, directeur du quotidien « *L'Humanité* », qui mentira sciemment en proclamant, à la fête de l'Humanité, qu'un Israélo-Américain a déclenché ce maelstrom.

Pour faire bon poids, un groupe d'excités empêchera Caroline Fourest de parler à la même fête de l'Humanité, en l'accusant d'islamophobie. Mobilisé contre Israël, le Parti communiste jette son huile sur le feu !

C'est dans ce contexte que la direction de « *Charlie Hebdo* » choisit de publier de nouvelles caricatures de Mahomet. Il n'est pas question de compter sur nous pour remettre en cause le « droit au blasphème », mais était-il pour autant opportun de relancer la polémique avec des caricatures d'un goût douteux ? En dernière page de « *Charlie* » – que tout le monde n'a pas pu voir (on s'est arraché le numéro) –, on peut découvrir un Mahomet tout nu à quatre pattes, les parties pendantes, avec une étoile jaune dans le fondement. Par-delà l'indécence de ce dessin, on peut légitimement se demander si les nombreux Arabes qui s'appellent Mohamed ne peuvent pas saisir les tribunaux au nom de la loi de 1972. Il me semble qu'ils auraient toutes les chances de faire condamner, cette fois, la revue qui fait d'eux un portrait

indigne en les humiliant publiquement. Blasphémer, c'est possible, mais humilier les croyants, c'est transgresser les lois et s'exposer à des sanctions pénales.

Encore une fois, il ne s'agit pas de rendre « *Charlie* » responsable d'une violence qui lui préexiste (ce n'est pas « *Charlie* » qui réédite contre le nouveau livre de Rushdie une fatwa qui est à l'origine des attentats d'Al-Qaïda ou d'Aqmi ou de Mohamed Merah en France), mais de se demander si certaines caricatures ne mordent pas le trait d'une liberté d'expression transformée en licence agressive.

Nombreux sont les musulmans qui, dans cette situation, ont su ne pas tomber dans la provocation. Certains d'entre eux oublient trop facilement que dans un pays laïque comme le nôtre, toutes les religions doivent affronter la critique, l'irrespect et la caricature ; mais, tirant profit de la première affaire des caricatures, de nombreux intellectuels musulmans ont appelé au calme. On a pourtant envie de dire : « Encore un effort ! Prenez la tête d'un vrai combat contre les salafistes et le radicalisme religieux ! »

« Certaines caricatures ne mordent-elles pas le trait d'une liberté d'expression transformée en licence agressive ? »

Olivier Roy décortique dans ce numéro ce qui les retient d'intervenir. Mais ils devraient passer outre, d'autant qu'ils sont, les premiers, victimes de la folie des leurs : Rushdie doit se cacher pour survivre et continuer à récuser le concept « d'islamophobie » ; pensez à Yousry Nasrallah, le cinéaste égyptien de « *Après la bataille* », film de fiction sur la révolution de 2011, qui dénonce l'usage que les islamistes ont fait du film-provocation copte, mais refuse de laisser son propre film circuler en Israël (cet interdit-là demeure envers et contre tout : il faut haïr Israël pour être « conforme ») ; à cette Tunisienne violée par deux policiers et accusée d'atteinte à la pudeur ; à la mère d'Imad Ibn Ziaten, assassiné par Mohamed Merah, qui crie son rejet du terrorisme islamiste. Ces exemples prouvent qu'un processus est en marche.

Aux nombreux musulmans qui nous lisent de l'accélérer et d'exiger qu'on les entende enfin mobilisés contre l'islamisme. ■

LA LICRA | LE DROIT DE VIVRE

N° 641 | OCT. 2012

- Fondateur : Bernard Lecache
- Directeur de la publication : Alain Jakubowicz.
- Directeur délégué : Roger Benguigui
- Rédacteur en chef : Antoine Spire
- Comité de rédaction : Martine Benayoun, Roger Benguigui, Margie Bruna, Michèle Colomès, Georges Dupuy, Baudouin Eschapsse, Pierre Fournel, Marie-Pia Garnier, Frédéric Hamelin, Marina Lemaire, Justine Mattioli, Deborah Piekarz, Ivan Sand, Mano Siri, Antoine Spire.
- Ont contribué à ce numéro : Annette Bloch, Dounia Bouzar, Alain David, René Guitton, Jean-Serge Lorach, Olivier Roy,
- Coordinatrice rédaction : Mad Jaegge.
- Éditeur photo : Christian Taillemite.
- Abonnements : Patricia Fitoussi.
- Maquette et réalisation : Sitbon & associés.
- Société éditrice : Le Droit de vivre 42, rue du Louvre, 75001 Paris Tél. : 01 45 08 08 08 E-mail : ddd@licra.org
- Imprimeur : Riccobono Offset Presse 115, chemin des Valettes, 83490 Le Muy
- Régie publicitaire : OPAS Hubert Bismuth 41, rue Saint-Sébastien, 75001 Paris Tél. : 01 49 29 11 00

Tous droits de reproduction réservés - ISSN 09992774

Nous rappelons que les propos tenus dans les tribunes et interviews ne sauraient engager la responsabilité du « Droit de vivre » et de la Licra.

## « Tous les amalgames... »

Le racisme très violent dont les Maghrébins et les Noirs sont la cible coexiste avec un antisémitisme qui revêt les habits neufs de l'« antisionisme ». Face à la complexification du combat antiraciste, l'ancien garde des Sceaux souligne la nécessité de repenser la façon d'utiliser les textes de loi, et notamment la loi fondatrice de 1972.

Robert Badinter et Antoine Spire,  
en septembre 2012. >



© Vincent Lucide - Licra

### BIOGRAPHIE

#### Robert Badinter

restera dans l'histoire pour avoir, en tant que garde des Sceaux, fait voter, en 1981, l'abolition de la peine de mort. Il est aussi à l'origine de l'humanisation des prisons, comme de la création de la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage. Il a exercé tous les métiers du droit : avocat, professeur des universités, garde des Sceaux, président du Conseil constitutionnel, président d'instances internationales, sénateur.

**DDV** Peut-on dire que vous êtes le fondateur de la Licra, puisque c'est vous qui, en 1979, au congrès de Strasbourg, avez fait adopter le changement de sigle, entérinant ainsi le passage de la Lica, Ligue internationale contre l'antisémitisme, à la Licra, Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme ?

**Robert Badinter.** Disons que je suis l'un des parrains. L'idée a été tout de suite adoptée. Jean Pierre-Bloch ainsi que tout le comité directeur en étaient très vigoureusement partisans. C'était une extension nécessaire : on ne pouvait pas rester avec l'appellation d'origine, même si tout le monde savait les raisons historiques éminentes et exceptionnellement importantes qui avaient amené à son adoption.

La Lica, Ligue internationale contre l'antisémitisme, est née d'un grand procès, le procès Schwartzbard. Il a été l'occasion d'une importante victoire de mon maître Henry Torrès, qui était l'avocat de Samuel Schwartzbard et l'a fait acquitter. A ce moment-là, une poignée d'hommes a décidé de créer la Lica. Rappelons leurs noms pieusement : outre Henri Torrès, il y avait bien entendu Bernard Lecache, mais aussi Lucien Rachline, Gérard Rosenthal, Pierre Lazareff et Joseph Kessel.

**DDV** Cette loi de 1972 sur le racisme, baptisée la loi Pleven, vous êtes l'un des seuls avocats à l'avoir utilisée pendant des mois et des mois, avec votre collaborateur Bernard Jouanneau. Vous avez saisi les tribunaux pour faire condamner un certain nombre d'expressions racistes concernant aussi bien des Juifs que des Noirs, que des Maghrébins.

**R.B.** Dans ce domaine, Bernard Jouanneau, qui

était un militant éminent de la Licra, a joué un rôle constant et très important. Il était aux aguets sur toutes les possibilités d'utilisation de cette loi. Dans notre cabinet, nous avons traqué autant qu'on le pouvait l'adversaire, c'est-à-dire le raciste et l'antisémite.

**DDV** La première affaire plaidée sur le fondement de cette loi concernait le Bulletin de l'URSS qui affirmait qu'Israël était un Etat obscurantiste car on y enseignait la religion juive.

**R.B.** J'avais soutenu, et ça me paraît encore aujourd'hui une évidence (comme pour chacun de ceux qui croient en la liberté de conscience et d'expression), que le fait d'enseigner la religion ne saurait être considéré comme une atteinte à la liberté, mais au contraire comme l'expression même d'une liberté. C'est tout à fait compatible avec la laïcité. Nous avons eu plusieurs litiges avec les Soviétiques. A l'époque sévissait en URSS un antisémitisme qu'on pourrait presque qualifier d'étatique. L'antisionisme servait de masque à l'antisémitisme.

**DDV** Vous avez plaidé une autre affaire concernant « le Protocole des Sages de Sion ». Vous avez attaqué les gens qui diffusaient cet ouvrage, en disant bien entendu que c'était un faux, et en montrant, avec la loi de 1972, qu'il s'agissait d'une exaction raciste.

**R.B.** C'était un texte dont l'origine historique, de surcroît, était révélatrice. C'était une fabrication de la police tsariste afin de nourrir l'antisémitisme de l'Empire russe. Récupéré par le docteur Goebbels, il a ensuite été très largement utilisé. J'ai le souvenir d'être allé à l'exposition Berlitz,

malgré l'interdiction de ma mère. Se trouvaient exposés là tous les mensonges, toutes les sottises et les abominations du « *Protocole des Sages de Sion* ». Ce texte a suivi son chemin. Quand vous vous promenez dans les marchés du Caire, on vous propose « *Le Protocole des Sages de Sion* ». C'est prodigieux de voir que les policiers tsaristes, récupérés par Goebbels, se retrouvent encore aujourd'hui quelque part en Egypte.

**DDV** Vous avez également utilisé la loi de 1972 contre un texte qui ne peut être qualifié autrement que de raciste, « *Mein Kampf* ». Des éditions étaient disponibles en France, vous vous êtes battu contre cette diffusion.

**R.B.** C'était une provocation à la haine raciale, dont « *Mein Kampf* » est le bréviaire absolu. Le grand Européen belge Paul-Henri Spaak, qui avait été président du Conseil en Belgique juste avant la guerre, avait l'habitude de dire qu'il aurait fallu lire « *Mein Kampf* » beaucoup plus qu'on ne l'avait lu. Il considérait que ce n'était pas un discours électoral, mais un programme barbare et génocidaire. C'est lui qui était dans le vrai. Mais après la guerre, ce n'était pas une raison, en sachant ce qu'avait fait Hitler et ce qu'était « *Mein Kampf* », de laisser impunément circuler ce livre.

**DDV** Vous estimez qu'il faudrait réfléchir à réunir ce qui a été réalisé sur le plan juridique depuis cette loi fondatrice de 1972. Est-ce qu'il ne faudrait pas aussi refonder le combat antiraciste ?

**R.B.** Refonder, non ; mesurer ses visages actuels, oui. Il s'agit pour la Licra de combattre le racisme, dont les premières victimes aujourd'hui sont les Noirs ou nos concitoyens d'origine maghrébine qui se trouvent sur le territoire national. Ces victimes désignées appellent une défense soutenue contre l'appel à la haine raciste.

L'antisémitisme, lui, se diffuse aujourd'hui sous d'autres traits, et particulièrement sous ceux de l'antisionisme. Un dérapage constant s'effectue : derrière l'antisionisme on vise Israël, et donc, au-delà, les Juifs. Et l'on glisse de « A mort Israël » à « Mort aux Juifs ». Un racisme très violent à l'encontre des Maghrébins et des Noirs coexiste avec l'antisémitisme, *via* l'utilisation de l'antisionisme.

Cela rend l'approche des avocats de la Licra et le combat contre ces atteintes à la dignité humaine à la fois plus exigeants et plus complexes. C'est la raison pour laquelle il faut repenser sinon les textes, mais la façon de les utiliser et les cibles que nous devons avoir. L'avenir est ici porteur de réflexion parce qu'il est porteur de menaces nouvelles.

« Il faut éviter tous les amalgames qui tendraient à dire que les Arabes sont les adversaires d'Israël, et par conséquent sont les ennemis des juifs. »

**DDV** Y a-t-il un risque de dérive, liée au conflit du Moyen-Orient, entre les Français d'origine juive d'un côté, attaqués par des Français ou des étrangers – mais souvent des Français –, et des Français d'origine arabo-musulmane qui croient voir dans les Français d'origine juive la personnification de l'Etat d'Israël ?

**R.B.** Des jeunes, souvent fanatisés par les télévisions arabes, estiment qu'on doit en quelque sorte mener en France un complément d'intifada. Ce qui est une absurdité et revêt inévitablement les traits les plus cruels de l'antisémitisme violent. « Mort aux Juifs », on sait où cela a conduit.

Mais il faut éviter absolument tous les amalgames qui tendraient à dire que les Arabes sont les adversaires d'Israël, et par conséquent sont les ennemis des juifs. C'est le rôle de la Licra de transcender ces positions pour ramener [nos concitoyens] à l'essentiel : la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ces atteintes majeures à la dignité – et quelquefois à la vie – des êtres humains.

**DDV** Qu'auriez-vous envie de dire aux militants de la Licra ?

**R.B.** Plus que jamais, il faut tourner ses yeux vers l'avenir avec résolution, car le racisme est permanent. La lutte contre le racisme est un devoir moral premier, et il en va de même s'agissant de l'antisémitisme. Il faut aller vers ces luttes avec autant de résolution que de lucidité, mais ne rien laisser passer. Ne pas devenir prisonnier d'une sorte de fanatisme à rebours, mais, s'agissant de nous, il ne faut rien laisser passer dans ce domaine ; c'est ce que nous avons essayé de faire jadis, mais le combat continue, et par conséquent il faut le mener.

Mais, je vous le dis, toujours avec résolution et lucidité.

Propos recueillis par Antoine Spire

## BIBLIOGRAPHIE

**Robert Badinter**

1973

« *L'Exécution* », récit du procès de Claude Buffet et Roger Bontems, rééd. Fayard 1998.

1975

« *Libertés, Libertés* », éd. Gallimard.

1988

« *Condorcet, un intellectuel en politique* », avec Elisabeth Badinter, éd. Fayard.

1989

« *Libres et égaux : l'émancipation des Juifs (1789-1791)* », éd. Fayard.

1993

« *La Prison républicaine, 1871-1914* », éd. Fayard.

1996

« *Un antisémitisme ordinaire. Vichy et les avocats juifs. 1940-1944* », éd. Fayard.

2000

« *L'Abolition* », récit sur son combat pour l'abolition de la peine de mort en France, éd. Fayard.

2006

« *Contre la peine de mort* », éd. Fayard.

2011

« *Les Epines et les Roses* », éd. Fayard.





# L'ISLAMISME CONTRE LES MUSULMANS



## DOSSIER

**10**  
Antisémitisme et islamisme en milieu scolaire. Par Mano Siri.

**14**  
L'islam dans les prisons françaises. Par Déborah Piekarz.

**16**  
L'islam, l'islamisme et les musulmans, table ronde animée par Antoine Spire, avec Olivier Roy, Dounia Bouzar et Abdelkader Djemaï.

## DES AMALGAMES, JUSQU'À LA NAUSÉE

**L**a polémique suscitée par la diffusion sur le net du fort médiocre film « *L'Innocence de l'islam* » et par la publication, dans « *Charlie Hebdo* », de nouvelles caricatures du Prophète doit nous inciter à la réflexion, et l'histoire peut nous y aider. D'une nullité affligeante, « *L'Innocence de l'islam* » s'inscrit dans la très mauvaise tradition de la « littérature de combat » dont les tenants des différentes orthodoxies se montraient naguère si friands. Qu'on songe aux récits et dessins diffusés jadis dans la « bonne presse », lors de l'affaire Dreyfus, pour noircir Emile Zola, le présenter comme un gnome mangeant ses excréments ou comme un esprit dérangé souffrant de turpitudes multiples. Qu'on songe aussi à la manière dont certains théologiens décrivaient les mœurs des peuples païens plongés dans l'erreur et privés des secours de la « vraie foi ». Quant à « *Charlie Hebdo* », il semble avoir renoué avec les traditions d'un certain anticléricalisme d'antan et puiser son inspiration dans les œuvres de Léo Taxil, grand amateur de supercheres et d'élucubrations destinées à porter un coup fatal à « l'infâme ».

Le retour de ces vieux démons serait risible s'il n'avait été suivi par la vague de violences meurtrières que l'on sait, laquelle a provoqué, en retour, la résurgence de forts sentiments islamophobes. Car il faut bien le constater : dans cette affaire, c'est l'islam qui est mis en accusation, plus que, paradoxalement, le réalisateur du film ou les auteurs des caricatures.

Faut-il le répéter, l'islam n'a rien à voir avec l'image que donnent de lui certains de ses adeptes confits dans la bigoterie, la superstition, et surtout l'intégrisme extrême. Pas plus que le christianisme ne saurait se limiter à l'Inquisition, ou le judaïsme être réduit à la religion qui jadis frappa par un *herem*, une excommunication, Uriel da Costa et Spinoza.

Il est assez navrant de voir quantité de bons esprits se comporter comme des inquisiteurs au petit pied et s'ériger

en juges infaillibles. Ceux qui prennent prétexte des récentes manifestations pour condamner sans appel l'islam, ou s'interroger sur la nature exacte de son message, me font penser à ces anticléricaux du XIX<sup>e</sup> siècle qui jugèrent particulièrement intelligent de baptiser la voie longeant le Sacré-Cœur de Paris, rue du Chevalier de la Barre, pour souligner à dessein que l'Eglise, dont un lieu de culte était érigé à cet endroit, était celle qui avait condamné à mort un jeune homme accusé d'impiété, qui avait refusé de se découvrir au passage d'une procession.

Les amalgames sont d'autant plus contestables qu'ils ruinent les efforts entrepris par de nombreux penseurs contemporains pour renouveler notre

approche et notre connaissance de l'islam. Une formidable paresse intellectuelle nous fait nous contenter des citations, parfois tronquées ou simplifiées, de cheikhs saoudiens ou qataris, mais ne jamais, ou pas suffisamment, faire écho aux travaux, infiniment plus sérieux et précieux, d'un Mohammed Arkoun, d'un Malek Chebel ou d'un Abdelwahab Meddeb. Ils sont pourtant tout aussi représentatifs, si ce n'est plus, de l'islam, que les prétendus théologiens dont nous faisons notre miel.

**« L'immense majorité des musulmans de France sont partisans d'une société fondée sur la liberté d'expression, le respect de l'autre, le refus de toute discrimination, la démocratie et la laïcité. »**

leur foi. A moins de reconnaître la primauté et la suprématie du religieux, justifiant ainsi une régression aux terribles conséquences. Est-ce réellement ce que nous voulons ?

Journaux et émissions de radio et de télévision s'interrogent à n'en plus pouvoir sur la nature véritable de l'islam et sur les craintes que celui-ci suscite en Occident, comme s'il fallait à tout prix transformer la victime en bourreau et prendre prétexte de ses griefs légitimes pour le traîner dans le box des accusés.

Gardons-nous de ces approches pernicieuses, et dénonçons d'urgence les amalgames dangereux qui se propagent jusqu'à en donner la nausée.

■ Par René Guittton

### REPÈRES



**René Guittton**, membre du bureau exécutif de la Licra, œuvre depuis de nombreuses années pour un dialogue philosophique, culturel et religieux entre l'Orient et l'Occident.

### Bibliographie

Membre du réseau mondial d'experts de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, il a obtenu le prix Montyon de philosophie et littérature de l'Académie française, le prix Lyauté de l'Académie des sciences d'outre-mer, et le prix Liberté pour son ouvrage « *Si nous nous taisons* » (Calmann-Lévy) ; le prix des Droits de l'homme lui a été décerné en 2009 pour son livre « *Ces Chrétiens qu'on assassine* » (Flammarion 2009). Il a publié chez Calmann-Lévy, en 2004, « *Lettres à Dieu* », ouvrage traduit en de nombreuses langues, et est également l'auteur, entre autres, du « *Prince de Dieu* » (2006), d'« *Abraham, le messager d'Harân* » (2008), tous deux parus aux éditions Flammarion, ainsi que de « *En quête de vérité - Le Martyre des moines de Tibhirine* » (2011), chez Calmann-Lévy.

# ANTISÉMITISME ET ISLAMISME EN MILIEU SCOLAIRE : UNE ÉVALUATION DIFFICILE ET PLURIELLE

L'ANTISÉMITISME, ET PAS SEULEMENT LE RACISME, SEMBLE S'ALIMENTER À DE NOUVELLES SOURCES.

Minute de silence dans un collège, le 20 mars 2012, au lendemain de la fusillade. ▶



© Michel Spingler/AP/SIPA

## ■ PORTRAIT D'UN MILITANT DE LA LICRA

**Aziz Senni** est membre du bureau exécutif.

« Français jusqu'au bout des ongles, musulman et fils d'ouvrier », il est l'auteur de « L'ascenseur social était en panne, alors j'ai pris l'escalier ». Il a 40 jours quand il arrive du Maroc, il met cinq ans à obtenir sa naturalisation... Pour se payer son BTS, il se fait introduire dans le Sentier, « la meilleure école de commerce qui soit », y rencontre des juifs originaires du Maroc ou de l'Algérie, qui lui « donnent [sa] chance » en lui avançant son premier stock. Il est aujourd'hui chef d'entreprise. Les clefs du vivre-ensemble restent pour lui l'éducation et le travail : « Quand un gosse a faim, est au chômage, et que des barbus viennent et lui trouvent un boulot, c'est l'arme la plus difficile à contrer. L'Etat ne doit pas renoncer à ses fonctions régaliennes d'accompagnement, d'éducation et de développement économique. »

\*

1. STAV : Section technologique de l'agriculture et du vivant.

On savait, depuis la publication des « *Territoires perdus de la République* », que l'antisémitisme, et pas seulement le racisme, fait un vrai retour et semble s'alimenter à de nouvelles sources : l'importation abusive du conflit israélo-palestinien et le développement de l'« islamisme », un concept dont il faut définir les contours.

Je retiendrai l'une de ces interprétations, récurrente au fil des témoignages recueillis auprès de militants qui affirment leur origine musulmane : l'islamisme serait l'Islam politique, une interprétation littéraliste de l'islam qui se traduirait extérieurement par un ensemble de comportements d'exagération, volontaire et ostentatoire, des pratiques culturelles, et un ensemble de tentatives pour devenir l'un des étalons-maîtres du vivre ensemble dans la Cité. Cet islam que l'on stigmatise dans le terme d'islamisme est celui qui fait le plus de bruit et qui est le plus visible... Mais il est largement minoritaire, y compris parmi les jeunes qui viennent étudier sur les bancs des écoles de la République. La terrible affaire Mehra l'a brutalement mis en lumière et semble héroïser l'antisémitisme à caractère islamique dans ses représentations les plus violentes et les plus meurtrières.

## QU'EN EST-IL EN MILIEU SCOLAIRE ?

Si on se réfère à l'évolution notée dans le rapport du Service de protection de la communauté juive, de 2002 à 2011 on serait passé de 936 à 389 actes antisémites répertoriés (toutes catégories confondues, et pas seulement en milieu scolaire), une baisse significative, donc... Mais, dans le même temps, on assiste à l'explosion Mehra et à la prolifération aussi bien antisémite qu'islamophobe sur Internet.

Une situation donc très difficile à évaluer, d'autant que sa quantification est sujette à de nombreux biais qui oscillent entre la surenchère

verbale et la sous-déclaration frileuse - sans compter la rumeur -, ce qui ne contribue pas peu à une approche controversée.

Aussi me tournerai-je délibérément vers une approche qualitative, la seule que je maîtrise vraiment en tant que professeur en exercice, et qui correspond à la fois à mon expérience réelle et à la réflexion que je mène sur celle-ci. Le premier point que je voudrais souligner, c'est que je n'ai pas de pratique dans le 9-3, que mon seul poste y fut un bloc de deux heures hebdomadaires dans une classe technologique STAV<sup>(1)</sup> du lycée horticole des Hauts de Montreuil, l'un des hauts lieux de confrontation entre les communautés manouches qui y occupent les anciens vergers de pêcheurs, et les cités qui dominent la ville. Rien à voir avec les classes ghettos surchargées de certains lycées. La mienne était une classe caractérisée par la diversité des élèves - au parcours scolaire difficile, certes - et son faible effectif.

Ce que j'en puis dire, c'est que l'excellent rapport que je nouai avec eux me permit de traiter du négationnisme, même si je sentis à plusieurs reprises chez certains d'entre eux - qui n'avaient aucune origine musulmane - des réticences « antisémites », au sens où tout ce qui semblait concerner de près ou de loin les juifs ou le judaïsme les agaçaït visiblement. Mais d'expression et de manifestation publiques, je n'en eus aucune, et encore moins du seul élève dans la classe dont je pense qu'il avait des origines partagées...

Je tire de cette expérience d'un an dans ce lycée horticole un constat évident : le faible effectif, la réelle diversité de leurs origines respectives et ma propre détermination à exercer mon autorité dans la classe me rendaient les choses faciles.

## DES EXPRESSIONS RACISTES OU ANTISÉMITES INATTENDUES

Mais ces trois dernières années, j'ai été conduit à prendre en charge des classes très différentes sociologiquement d'une année sur l'autre, dans des lycées de niveau, de prestige et de démographie des plus variés.

Ainsi le lycée Marcelin-Berthelot, de Saint-Maur-des-Fossés, se caractérise par un ensemble de marqueurs et d'évolutions très intéressantes : c'est un lycée réputé, qui comporte autant d'effectifs en classes préparatoires qu'en seconde, première et terminale réunies : la bourgeoisie de Saint-Maur, de Vincennes, de Saint-Mandé, de Charenton, de Créteil et des environs aime à y envoyer ses enfants. La

présence de communautés juives constituées se traduit de fait par une forte présence d'élèves d'origine juive dans le lycée. Mais c'est aussi un lycée qui voit monter dans ses effectifs une proportion non négligeable d'élèves issus de la diversité, parce qu'ils sont bons et bénéficient des effets de la carte scolaire : la donne s'en trouve changée.

Il m'a été donné, par exemple, d'assister dans l'une de mes classes à une explosion verbale qui opposait un groupe de jeunes gens juifs, très communautarisés, à deux autres élèves d'origine maghrébine plutôt discrètes : les insultes avaient fusé de part et d'autre, et j'avais dû faire un travail de médiation difficile car la mauvaise foi réciproque était pesante. De même un incident éclata lors d'un voyage à Auschwitz organisé chaque année par un collègue, qui en fut très choquée : les élèves à l'origine du chahut révélaient non pas un antisémitisme souterrain - ils étaient eux-mêmes juifs -, mais une légèreté et une frivolité insoutenables dans ce lieu de mémoire.

Le lycée Maximilien-Perret, à Alfortville, un LEP pourvu de quelques classes générales, aurait dû être un établissement beaucoup plus sensible. J'y ai eu une classe de section ES qui avait des caractéristiques démographiques très particulières : la moitié de mes élèves était d'origine arménienne, et l'autre moitié d'origine maghrébine, turque, iranienne, asiatique, plus quelques enfants de familles ouvrières issues de l'exode rural du XIX<sup>e</sup> siècle : un singulier mélange. Cette année-là, la fin de ramadan tombait au milieu du mois de septembre, et un bon quart de la classe fut absent :

nombre d'élèves maghrébins étaient manifestement pratiquants, mais le savoir-vivre ensemble et le respect mutuel étaient une règle à laquelle nul ne dérogeait. Le petit groupe de théâtre que j'y animais contribuait aussi aux échanges, au dialogue, à la confiance réciproque.

Je voudrais enfin citer un dernier exemple, le plus récent puisqu'il renvoie à l'affaire Mehra et à l'observation de la minute de silence, que je fus - je le sus après - l'une des rares à faire observer à mes élèves du lycée Pablo-Picasso, un lycée polyvalent coincé entre des cités, un centre commercial et le RER.

Je m'étais préparée à cet exercice, j'avais répété par avance ce que je leur dirai, leur présentant cette minute en hommage à la fois aux enfants juifs assassinés et aux militaires d'origine maghrébine abattus par MM. Je voulais leur faire comprendre que le terrorisme d'inspiration islamiste les visait tous, qu'à

travers les victimes juives ou musulmanes de cet odieux attentat, c'était notre vivre-ensemble, notre Etat de droit qui étaient visés. Bref, j'étais prête à les affronter mais je n'en eus pas besoin : ils observèrent cette minute avec sérieux et recueillement.

Par contre, c'est dans ce même lycée que j'entendis des propos antisionistes où les dénominations de Juif et d'Israélien semblaient interchangeables : cet élève n'était ni noir, ni d'origine maghrébine, ni musulman... C'était plutôt un jeune très travaillé par l'ultra-gauche et qui en répétait les slogans haineux.

### IL FAUT DU COURAGE POUR FORMER DE JEUNES CITOYENS

J'ai maintes fois fait l'expérience que la majorité des enfants d'origine musulmane n'ont rien à voir avec les extrémistes auxquels on se fait un malin plaisir de tendre un micro. Je suis convaincue qu'ils ne se sentent rien en commun avec cet islamisme bruyant qui les dérange et les dessert.

Pour ce qui est de la perméabilité des milieux scolaires à l'antisémitisme, à l'antisionisme, à l'islamisme, il me semble, en dehors de lycées géographiquement identifiés où il n'y a aucune réelle diversité et qu'il faut déghettoiser, que c'est notre responsabilité et notre vigilance, à nous enseignants, qui est en jeu.

Il n'est pas anormal que des jeunes soient perméables aux idéologies qui les entourent ; il est par contre très inquiétant que des adultes en charge de jeunes âmes y soient sensibles au point de ne pas comprendre que cette minute de silence était un

devoir civique et non pas un diktat sarkozyste. Il est également anormal que, dans certains établissements où règnent des proviseurs de droit divin par ailleurs démissionnaires face aux élèves qu'ils craignent, des professeurs se retrouvent seuls à gérer des situations qui les dépassent et pour lesquelles ils ne sont pas formés. Car c'est l'un des paradoxes de la situation actuelle : il existe des dispositifs, des conventions, des formations qui permettraient d'épauler les professeurs qui prennent ce problème au sérieux.

Le métier d'enseignant implique du courage physique et moral, une vertu civique, mais aussi une solidarité active, et pas seulement déclarative ou incantatoire, dans les établissements. Faire reculer l'antisémitisme, le racisme, cela fait partie de nos missions : la clef de la citoyenneté c'est, j'y souscris plus que jamais, l'éducation.

Mano Siri

### ■ PORTRAIT D'UN SYMPATHISANT DE LA LICRA



**Malik L.** se définit comme métis : un « *Kabylo-Breton* » fier de ses appartenances, de son parcours qui va d'Alger au lycée Voltaire à Paris. La marche des beurs de 1983 est l'acte fondateur de sa prise de conscience, le moment où émergent deux discours concurrents : droit à la différence ou à l'indifférence ? Il devient militant, puis assistant parlementaire. L'islamisme ? C'est faire sortir la religion de la sphère privée, mais « elle ne peut pas être l'étalon maître de l'organisation de la République ». Lui se définit comme athée, c'est important de pouvoir le dire, en France comme en Algérie. L'antisémitisme ? « C'est un problème : en Algérie, par exemple, alors qu'il n'y a quasiment plus de juifs, quand on gratte, on remonte vite au décret Crémieux, puis au conflit israélo-palestinien, qui l'alimente. Il y a un travail permanent d'éducation à faire. »

### ■ REPÈRE

**Mano Siri** est professeur de philosophie. Nouvelle responsable de la commission culture à la Licra, elle est membre du bureau exécutif.

# L'ISLAM DANS LES PRISONS FRANÇAISES

ISLAM, RADICALISME... EN PRISON, LA RELIGION MUSULMANE, QUI CONCERNE 60 À 70 % DE LA POPULATION CARCÉRALE, EST LA PREMIÈRE DE FRANCE<sup>(1)</sup>. PLUS QU'AILLEURS, ÉVITONS LES CLICHÉS, LES RACCOURCIS TROMPEURS.



Tournoi de foot organisé par la Licra à la prison de Nice, en mai 2012. ▲

\*

1. « *Washington Post* », 29 avril 2008.
2. Véronique Vasseur : « *Médecin chef à la prison de la Santé* », 2000, éd. du Cherche-Midi.
3. Badinter, Sénat, séance du 3 mars 2009, discussion générale de la loi pénitentiaire.
4. Farhad Khosrokhavar : « *L'Islam dans les prisons* », 2004, éd. Balland, « Voix et regards ».
5. DAP : Direction de l'administration pénitentiaire.
6. Avis du 24 février 2011 relatif à l'exercice du culte dans les lieux de privation de liberté. Paru au « *Journal officiel* ».
7. DCRI : Direction centrale du renseignement intérieur.
8. Entretien de M. Abdezhak Eddouk, imam à Fleury-Merogis, avec Laurent Jacqua, blog du « *Nouvel Observateur* » : « *Vues sur la prison* ».

**E**n 2000, Véronique Vasseur, médecin-chef de la prison de la Santé, publiait un ouvrage choc<sup>(2)</sup>. Elle décrivait les conditions de vie des êtres humains enfermés dans des cellules de 9 mètres carrés, incarcérés par origine, nationalité, couleur, religion et orientation sexuelle. La seule loi que respecterait la prison française serait la « *loi d'airain* », selon la formule de Robert Badinter. Un loi qui veut que la condition du détenu ne dépasse pas celle du plus pauvre des ouvriers. Pourtant, une loi pénitentiaire a été enfin votée en 2009. Mais l'isolement, la solitude et la maladie règnent toujours en prison<sup>(3)</sup>.

## STATISTIQUES

En France, les détenus ne sont pas fichés en fonction de leur religion, et la population étrangère en prison ne vient pas que de pays musulmans. Dans son ouvrage<sup>(4)</sup>, Farhad Khosrokhavar expliquait que « *fort probablement, l'Islam était devenu la première religion carcérale de France* ». Seulement, qu'est-ce qu'un musulman en prison ? Le chercheur avait réalisé des statistiques à partir des noms à consonance « maghrébines », de témoignages, de listes recueillies auprès d'imams – comme celles des jeûneurs du Ramadan –, ou d'après l'infraction ayant conduit en détention. En Ile-de-France, où il y a une surreprésentation des enfants issus de l'immigration maghrébine, il indiquait que les musulmans pouvaient atteindre jusqu'à 70 % de la population pénale. Aujourd'hui, son assistante de recherches travaille sur une nouvelle enquête commandée par la DAP<sup>(5)</sup>. Ouisa Kies convient que les chiffres sont peu fiables. Les noms et les listes sont sujets à cautions, et les situations sont très variées selon les établissements. Qu'il y ait une majorité de musulmans à Fresnes ou à Lille Sequedin, oui, mais pas à Saint-Malo !

## LE CULTE DANS DES LIEUX D'ENFERMEMENT

Il fut difficile de trouver une place pour le culte musulman, l'aumônerie catholique laissant peu d'espace à d'autres jusque dans les années 1990. D'autre part, il a été ardu de mobiliser des imams. Le Conseil français du culte musulman n'existait pas. Le préjugé selon lequel le détenu est en soi un mauvais musulman était un frein. Reste que la plus que faible rémunération du religieux ne permet pas l'exercice à plein temps de cette mission.

Les relations entre la DAP et les représentants des trois principales religions sont aujourd'hui apaisées. L'avis du contrôleur général des lieux de privation de liberté<sup>(6)</sup> a remis la laïcité au cœur du processus. Des situations d'ignorance, comme lors de fouille générale où des surveillants touchaient des objets de culte, ont dégénéré. Désormais, l'administration assure des formations sur l'islam.

## UNE JEUNESSE EN QUÊTE DE REPÈRES ?

Trois raisons principales incitent à rejoindre un culte lors d'une arrivée en détention.

Tout d'abord, un retour sincère vers la religion. La détention, c'est la perte de repères, et le besoin de spiritualité naît et permet d'apaiser : « *Rater sa vie, mais réussir sa mort.* »

Ensuite, on souhaite un islam de protection comme une nouvelle forme de caïdat. Les liens familiaux s'effritent, les fragilités se révèlent, les soutiens sont nécessaires.

Enfin, une religiosité d'opposition apparaît. Le détenu veut se reconstruire dans une contestation mystique.

## L'HABIT FAIT-IL L'INTÉGRISTE ?

Les signes extérieurs comme la barbe ou la djellaba sont pris comme signes de fanatisme. Certains ne pratiquent plus ouvertement, par crainte d'une surveillance de la DCRI<sup>(7)</sup>. Prier en groupe étant un acte valorisé par l'islam, l'imam rappelle qu'il n'est ici possible de prier qu'en cellule ou dans les salles polyculturelles. Il y aurait vraisemblablement plus d'une centaine d'intégristes dans les prisons françaises, mais toujours trop peu d'imams pour répondre aux vrais besoins<sup>(8)</sup>. Et les plus radicaux se débarrassent des attributs ostentatoires.

Pour Mme El Alaoui, aumônière régionale dans le Nord, il n'y a pas plus de racisme en prison qu'ailleurs, mais cette microsociété est toujours au bord du gouffre.

# VISIBILITÉ DES PRATIQUES : CE QUI HÉRISSE LES FRANÇAIS

LES RÉCENTES MANIFESTATIONS ISLAMIQUE RADICALES ONT CHOQUÉ. LA VISIBILITÉ DES PRATIQUES RELIGIEUSES - PRIÈRES DE RUE ET VOILE INTÉGRAL - FROISSE DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS, QUI ONT PERDU L'HABITUDE DE VOIR DES EXPRESSIONS RELIGIEUSES DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE.

Ce samedi 16 septembre après-midi, ils étaient 200 à 250 (pour 3,5 millions de musulmans en France) à manifester, place de la Concorde à Paris, contre le navet « *L'Innocence des musulmans* ». Une protestation musclée, qui incarnait les grandes inquiétudes de la société civile française, notamment la violence et la haine de l'Occident.

Six jours plus tard, ils étaient infiniment moins nombreux pour hurler contre les caricatures du Prophète publiées dans « *Charlie-Hebdo* ». Bien sûr, les responsables musulmans avaient appelé au calme. Mais, dans ces matières, le ressenti est souvent plus crédible que le réel. Manuel Valls s'est empressé de dénoncer « *ces quelques personnes - qu'il ne faut pas confondre avec la majorité de nos concitoyens - qui caricaturent l'islam tel qu'il est pratiqué dans notre pays* ». Le ministre a eu raison : sous l'œil grossissant des caméras, les extrémistes semblaient infiniment plus nombreux. Ce qui, pour les plus influençables des téléspectateurs, pouvait matérialiser les fantasmes racistes de l'extrême droite dénonçant l'invasion de l'Hexagone par des hordes d'islamistes radicaux.

Leur protestation était d'autant moins supportable qu'elle s'accompagnait de prières de rue et de femmes intégralement voilées, deux signes les plus forts - plus que le halal ou la mixité - d'une visibilité qui hérissent de plus en plus le Français moyen. Ce qui inquiète les organisations musulmanes. La visibilité et ses conséquences ont ainsi été, début septembre, à l'ordre du jour des journées d'études organisées par l'Union des organisations islamiques de France, la branche française des Frères musulmans.

## LES SONDAGES EN FRANCE ET EN EUROPE

En avril 2011, plus d'un Français sur deux estimait, d'après un sondage de l'Ifop, que l'islam peut être ressenti comme un danger pour l'identité nationale à cause de sa visibilité. D'autres pays européens, même à un moindre titre - les Hollandais (51 %), les Anglais (51 %) ou les Allemands (49 %) - ont les mêmes réactions. Tous, note l'Ifop, ont perdu l'habitude de voir des expressions religieuses dans la sphère publique. Pour eux, moins de signes de religion dans leur vie courante est une bonne chose. Pour nos concitoyens, la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un progrès notable, positif pour 85 % de nos concitoyens, selon l'institut OpinionWay.



© AFP / Bertrand Guay

L'irruption de l'islam dans la sphère publique dérange. Bouscule les valeurs. D'autant que, faute de dialogue, note l'Ifop, « *l'islam est vécu comme un argument d'autorité ayant un rôle prescriptif fort auprès des musulmans, alors même que les sociétés européennes sont de plus en plus sécularisées* ».

Selon l'institut de sondage OpinionWay, en mai 2012, à la question : « *Selon vous, cette pratique religieuse pose-t-elle un problème pour vivre en société ?* », 73 % des sondés avaient répondu positivement pour les prières de rue. Toutes catégories sociales et tous âges confondus, 54 % affirmaient que « *oui, tout à fait* ». Auraient-ils répondu ainsi à propos des catholiques intégristes priant devant les hôpitaux pratiquant l'IVG ? En oubliant que l'islam connaît un réel problème de lieux de culte.

Si 75 % des interrogés d'Opinion Way rejettent le port du voile intégral, les jeunes sont moins catégoriques que les plus vieux, les cadres moins que les ouvriers. Et pourtant, plus que la prière de rue, le voile intégral, le *niqab* - environ 1 700 en Métropole - pose un double problème : d'une part, il est l'oriflamme des 12 000 salafistes dénombrés en France, qui militent pour une communauté musulmane bénéficiant de droits spécifiques ; de l'autre, dans sa négation de l'égalité entre hommes et femmes, il est une atteinte à un principe constitutionnel. Il se serait donc temps que la République apporte sa réponse au sujet.

En attendant, cette femme en *niqab* qui avait hurlé, lors des dernières manifs : « *J'emmerde la laïcité* », n'a rien fait pour calmer les irritations des citoyens.

## ■ PORTRAIT D'UN SYMPATHISANT DE LA LICRA

**Mourad C.** est un exilé, rescapé de la guerre civile algérienne. Professeur de chirurgie en Algérie, musulman éclairé par l'islam tolérant d'Averroès, il fait sien ce vers : « *La terre dans sa diversité est une, les hommes sont frères et voisins.* » Ce n'est pas l'avis de ceux qui décapitent, torturent et menacent tous ceux qui ne pensent pas comme eux. « *Dans cette atmosphère de sang et de cauchemar, il fallait survivre. C'était "la valise ou le cercueil" : il se résout à se réfugier en France. « Je suis musulman, et c'est pour cela que je m'insurge contre l'islam politique. L'islamisme est un fanatisme issu du courant littéraliste qui a donné le wahhabisme. Pourtant, en plein Moyen Age chrétien, les musulmans avaient développé un effort d'adaptation du texte aux situations réelles, mais la raison a déserté la foi chez les musulmans d'aujourd'hui...* »

# L'ISLAM, L'ISLAMISME ET LES MUSULMANS

MALGRÉ DE FORTES PULSIONS COMMUNAUTAIRES, L'ISLAM A TOUJOURS ÉTÉ TRÈS DIVERSIFIÉ. MAIS LES « PRINTEMPS ARABES » VIENNENT DE FAIRE ÉCLATER NOTRE VISION DE « L'ISLAMISME » : ISLAMISTES PARLEMENTARISTES, FRÈRES MUSULMANS, SALAFISTES, DJIHADISTES, ETC., CES FORMES D'INTÉGRISMES PLUS OU MOINS FANATISÉES PARTENT DANS TOUS LES SENS, CE QUI N'EST PAS PLUS RASSURANT SUR LEURS DÉRIVES TERRORISTES...



De droite à gauche : Olivier Roy, Abdelkader Djemaï et Antoine Spire. ▲

## ■ PORTRAIT D'UNE MILITANTE DE LA LICRA

**Louisa Maaref** est responsable de la Commission Sports.

« Je suis fille de harkis », dit-elle. Elle a connu les agressions des skins, les insultes, le mépris : à Raon-aux-Bois, en Lorraine, « on ne nous a jamais appelés par notre nom, on était les Arabes du virage ». Elle part en Algérie à 17 ans, se fait arrêter à la frontière – « je ne savais pas que c'était héréditaire d'être harki » –, fugue à 21 ans pour s'émanciper de la tutelle maternelle. Elle milite à SOS Racisme, puis rencontre la Licra à Dijon : « Il y a eu des affaires de racisme, et la Licra nous a défendus, nous les Arabes ; les gosses des quartiers ne connaissent pas la Licra... »  
Ce qui l'inquiète ?  
La montée du communautarisme et la fragilité de la laïcité. Quand un jeune lui parle mal, elle lui dit : « Faut-il que je porte un voile pour que tu me respectes ? »

**Table ronde animée par Antoine Spire, avec Olivier Roy, Dounia Bouzar et Abdelkader Djemaï.**

**DDV** La problématique « l'islamisme contre les musulmans » a-t-elle un sens pour vous ? Est-ce trop simpliste ? Comment comprendre le peu de réactivité des musulmans face à l'islamisme ?

**Olivier Roy.** L'islamisme se trouve dans une crise profonde : en témoigne la diversification du champ religieux, qui est une grande nouveauté. Auparavant, il existait une apparente hégémonie des islamistes sur l'expression de l'islam dans l'espace public. Les opposants étaient composés d'intellectuels libéraux, qui très souvent n'avaient pas de formation religieuse. Ils s'adressaient essentiellement à un public occidental et critiquaient l'islam de l'extérieur, devant une audience qui se réjouissait de ces diatribes, convaincue qu'il n'y avait rien à attendre de l'islam tant qu'il n'y aurait pas une réforme théologique. Aujourd'hui, point de réforme théologique mais une diversification du champ religieux (salafistes, soufis, libéraux, etc.), associée à une très grande individualisation du « croire ».

Par exemple, le mouvement salafiste est à la fois fondamentaliste, par définition, et profondément individualiste, ce que n'est pas le mouvement des Frères musulmans. Ceux-ci forment un mouvement collectif qui s'inspire du modèle de la confrérie, où les différences individuelles s'estompent au profit de la collectivité, sous l'autorité d'un leader charismatique. Force est de constater que le printemps arabe n'a pas produit de leader : nous sommes

dans une nouvelle culture politique. Le charisme avait donné Nasser, Boumediène, Khomeiny... Il est temps de valoriser le concept de citoyenneté, antithétique à celui de leader charismatique.

**Dounia Bouzar.** Je distingue les groupuscules islamistes des groupuscules radicaux, qui se nomment eux-mêmes « salafistes ».

L'islamisme relève d'une idéologie qui considère l'islam non pas comme une religion, mais comme un système social et politique qui a réponse à tout. C'est ce qu'Olivier Roy appelle « l'utopie de la justice sociale ».

Les groupuscules radicaux sont sur un autre registre. Les prédicateurs, situés souvent en Arabie Saoudite, prônent un discours où ils utilisent l'islam pour mener ceux qui les écoutent à l'auto-exclusion et à l'exclusion des autres, à la rupture sociale, professionnelle et même familiale. Leur mouvance ressemble à un mouvement de purification interne et d'extension externe : ils disent à leurs adeptes qu'ils sont élus par Dieu pour détenir « le vrai islam », qu'il existe un complot contre l'islam car le monde entier aurait compris que l'islam « détenait la vérité ».

Ces mouvements commencent par l'étape de « purification interne », donc s'attaquent d'abord aux musulmans, qui en sont pour le moment les premières victimes.

**DDV** Beaucoup de gens évoquent la dérive terroriste de certains islamistes. En termes d'effectifs, que représentent ces mouvements en France ?

Comment expliquez-vous que nous ayons l'impression que, sur le plan de la vie intellectuelle, ces autres musulmans n'osent pas s'exprimer de façon contradictoire et polémique face aux salafistes ?

**Olivier Roy.** Comment définir un terroriste ? De Jérusalem à Paris, la définition n'est pas la même ! Merah est un terroriste qui œuvrait pour Al-Qaïda et n'est pas vraiment dans la mouvance salafiste. Les radicaux, ceux qui s'adonnent à la violence, sont des terroristes et des djihadistes. Ce sont des jeunes qui plongent dans la violence politique très rapidement. Ils ne passent pas par un processus de radicalisation religieuse suivi d'un processus de radicalisation politique ; ils retournent à l'islam par le processus du « born again ».

Ces jeunes ont réalisé une rupture radicale, ils se sont jetés dans une religion qui débouche tout de suite sur le passage à l'acte. Al-Qaïda recrute typiquement cette population puisqu'ils n'ont pas de madrasa, pas d'école religieuse. Ce mouvement s'appuie sur des camps d'entraînement où les jeunes apprennent à poser des explosifs, à

se battre, etc. Les candidats qui s'y retrouvent sont intéressés par l'action, et pour cette raison je les compare avec l'ultra-gauche des années 1960-70. Ces individus sont quelques centaines en France. Al-Qaïda n'est absolument pas une organisation politique clandestine et structurée : pas de sympathisants, pas de parti politique, pas d'organisation de front, pas de syndicats, etc. Ils basent leur existence sur le terrorisme. Ce n'est donc pas un mouvement de type avant-gardiste qui aurait derrière lui des cellules cachées, dormantes.

**Dounia Bouzar.** Heureusement qu'ils ne sont qu'un petit nombre en France ! Le passage d'un système « de type clanique » des pays des parents à une société où on apprend à dire « je » favorise l'émergence du pire comme du meilleur. Il n'y a plus de clan qui régule. Le pire, dont nous venons de parler ; le meilleur, composé de « jeunes gens qui vont bien » et veulent réinterpréter leur religion à partir de leur vécu dans cette société laïque pluraliste... Mais ces derniers n'intéressent personne ! La vision du monde bipolaire empêche tous ceux qui ne sont pas extrémistes d'avoir une place, il faudrait choisir son camp : soit l'islam est par essence archaïque et l'Occident a tout inventé, soit l'islam a tout inventé et l'Occident n'a fait que « copier ». L'espace est réduit pour ceux qui pensent encore et voudraient déconstruire ces frontières symboliques qui sont en train de s'ériger.

**DDV** Que pensez-vous des thèses selon lesquelles Merah, après l'assassinat des soldats, aurait pu être arrêté par la police avant qu'il n'aille à l'école juive commettre ces quatre meurtres ?

**Olivier Roy.** Il n'y a pas eu de réaction immédiate à l'assassinat des soldats, il y a eu comme une paralysie. L'interprétation a été sur-politique et pas professionnelle. Personne n'a anticipé que ces soldats seraient une cible de choix pour un terroriste d'Al-Qaïda.

En effet, ils sont perçus comme des traîtres. Le choix des cibles est l'une des forces d'un mouvement comme Al-Qaïda : en choisissant des cibles particulièrement marquantes, ils font la une des journaux. Les attaques contre des soldats musulmans me paraissent extrêmement importantes : Al-Qaïda s'aperçoit qu'une grande partie de la population musulmane échappe au discours de radicalisation et s'intègre ! C'est une catastrophe pour cette organisation qui joue sur le clash des civilisations.

**DDV** Pourquoi les intellectuels français musulmans ne se mobilisent-ils pas contre ces exactions terroristes, contre le radicalisme ?



Dounia Bouzar, anthropologue. ▲

« Les musulmans de la classe moyenne souhaitent être reconnus comme des citoyens de confession musulmane, et non avoir à s'exprimer sur l'Islam, pour ou contre Ben Laden, etc. »

Olivier Roy

**Olivier Roy.** Les arabo-musulmans sont perçus comme une communauté, ce qui n'est absolument pas le cas. Il y a une diversité considérable, voire un manque de solidarité dans ces populations. Cela dit, le statut de l'intellectuel arabe est en crise. Vous avez une génération d'intellectuels arabes qui sont en général la gauche anticolonialiste, anti-impérialiste, etc. Cette gauche se reconnaissait dans le nassérisme, dans le mouvement palestinien... Aujourd'hui, la disparition d'une cause commune a généré des ralliements abstraits, confus, à l'anti-américanisme, voire à un antisémitisme complètement détaché de la réalité du conflit israélo-palestinien.

Les intellectuels arabo-musulmans sont désormais en décalage en matière religieuse et politique.

D'une part, ils ont été absents du printemps arabe (certains ont même été jusqu'à insinuer que le printemps arabe était un complot américain !). D'autre part, la seule relation qu'ils entretiennent avec la religion est une relation identitaire. Leur analyse de la religion est souvent de type marxiste : une forme de protestation pour des gens à qui on a tout enlevé, qui sont aliénés, et qui trouvent dans la religion une forme de protestation. Ces intellectuels manquent l'aspect strictement religieux. La raison principale est qu'aujourd'hui, la théologie est en crise dans toutes les religions, et pour s'exprimer sur le religieux, les compétences font cruellement défaut : dans l'islam comme dans le christianisme, la religiosité est détachée de toute réflexion théologique.

## BIOGRAPHIES

### Olivier Roy

Professeur à l'Institut universitaire européen de Florence, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), professeur émérite d'histoire de la pensée islamique à la Sorbonne, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont :

- « *Généalogie de l'islamisme* », 2011, éd. Fayard-Pluriel,
- « *La Sainte Ignorance. Le temps de la religion sans culture* », 2008, éd. du Seuil,
- « *Le Croissant et le Chaos* », 2007, éd. Hachette Littérature,
- « *La Laïcité face à l'Islam* », 2005, éd. Stock,
- « *L'Islam mondialisé* », 2004, éd. Points.

### Dounia Bouzar

Anthropologue, elle a publié « *Laïcité mode d'emploi, 42 études de cas* », 2010, éd. Eyrolles.

### Abdelkader Djemaï

Ecrivain, il a publié des romans, des pièces de théâtre et des nouvelles, dont, au Seuil :  
 - « *La Dernière Nuit de l'émir* » (2012),  
 - « *Zorah sur la terrasse* » (2010),  
 - « *Un moment d'oubli* » (2009).

**PORTRAIT**  
D'UN MILITANT DE LA LICRA



**Reda Benabdelkader** est militant de la section de Marseille.

Il est né à Marseille, d'un père diplomate. Un parcours sans histoire : il passe son bac, entame des études, puis choisit un service militaire long qui l'envoie comme Casque bleu en Bosnie-Herzégovine pour des missions humanitaires. Le racisme, la discrimination, c'est sur son lieu de travail qu'il en fait l'expérience. Surnommé en public « mon petit beur » par une collègue infirmière pendant trois ans, il découvre qu'il n'a pas le « matériel psychique » pour se dépêtrer de cette situation, et se tourne vers la Licra de Marseille pour trouver de l'aide. Il est confronté avec sa collègue, qui reconnaît les propos, s'excuse... Musulman, oui, mais laïque et républicain, car dans le Coran, il est écrit qu'il faut respecter les lois du pays dans lequel on se trouve...

Abdelkader Djemai,  
écrivain algérien. >

**Dounia Bouzar.** On peut remarquer que les discours intellectuels ne sont pas efficaces. Les jeunes qui posent problème sont dans l'exaltation de groupe – toute idéologie de rupture repose sur l'exaltation de groupe. Comment voulez vous que « quelqu'un qui pense » puisse les toucher ? A leurs yeux, ce n'est qu'un « vendu » qui vient « diviser pour mieux régner »... Le discours radical est bien rôdé, comme le discours sectaire.

**DDV** La Licra pense qu'aussi bête que soit le numéro de « *Charlie Hebdo* » consacré aux dérives de l'islam, il relève du droit au blasphème. Néanmoins, des lois existent contre le racisme, et il est loisible à quiconque (personne physique ou morale) de saisir les tribunaux en considérant que ce n'est pas que du blasphème, mais aussi du racisme. N'y a-t-il pas un partage à faire entre le droit au blasphème dans une société où la liberté d'expression est fondamentale, et des dessins racistes qu'il faut savoir attaquer et refuser au nom de la loi de 1972 ?

**Abdelkader Djemai.** Le jour où « *Charlie Hebdo* » parlera en une des profanations des mosquées, des cimetières, etc., je serai d'accord !

« *Charlie Hebdo* » tente de se faire passer pour une victime ! Un proverbe arabe illustre l'attitude du journal : « *Il me frappe, et il court vite pour aller se plaindre.* »

**Olivier Roy.** Ce que je reproche surtout à « *Charlie Hebdo* », c'est l'opportunisme : profiter du buzz de ce film, « *L'Innocence des musulmans* », pour

lancer leur numéro, c'est simplement une opération commerciale.

Les milieux catholiques traditionalistes s'opposent à ces caricatures non pas au nom du racisme ou de la diffamation, mais au nom du sacré. Le sentiment d'une communauté de foi atteinte dans ses valeurs profondes parce qu'attaquée sur son sacré s'illustre avec l'affaire de la pièce de théâtre « *Golgota Picnic* ». L'association Civitas, qui a manifesté de manière musclée dans les rues de Paris, l'a fait au nom du sacré et non pas au nom de la diffamation. Aujourd'hui, les nouvelles communautés de foi (des gens qui peuvent être catholiques, juifs, musulmans, mais qui vivent selon une religiosité charismatique, émotionnelle) ont le sentiment qu'il faut protéger le sacré. Ils se sentent attaqués, menacés dans une société sécularisée et agressive. Le sécularisme, ou la laïcité, a beaucoup changé en un siècle. Il y avait

« On pose des questions qui sont de l'ordre de la théologie, alors qu'en réalité elles sont de l'ordre de l'identité. »

Olivier Roy

une acceptation du signe religieux qui a disparu parce que la société s'est complètement sécularisée et qu'elle ne comprend plus le religieux. Le religieux paraît au mieux comme bizarre (le voile, la soutane, la cornette, la kippa...) ou fanatique (la burqa, la tenue salafiste...), mais il ne fait plus partie du familier. Et les religieux se vivent comme un groupe assiégé et pas du tout comme un groupe conquérant. On le voit bien dans les discours de la souffrance qu'il y a chez les catholiques devant la pièce « *Golgota Picnic* » et chez beaucoup de musulmans face aux caricatures.

**DDV** Faut-il aller jusqu'à la position de Marine Le Pen qui propose que, dans la ville, il n'y ait plus de comportements ostentatoires, aucun signe religieux (kipa, voile) dans l'espace public ?

**Olivier Roy.** Elle a seulement évoqué le voile et la kippa, mais elle n'a pas dit : plus de soutanes ! Cela signifie que les religions bizarres, c'est-à-dire dont le berceau est l'Orient, ne doivent pas se montrer. Le christianisme défendu par Marine Le Pen n'est pas un christianisme de la foi : il est identitaire.

Aujourd'hui, les mouvements populistes qui réclament un retour à la religion (il existe des mouvements populistes dans l'islam, dans l'hindouisme, le judaïsme, etc.) se désintéressent de la religion comme foi.

On pose des questions qui sont de l'ordre de la théologie, alors qu'en réalité ces questions sont de l'ordre de l'identité. C'est étonnant comme la question de l'identité domine le débat politique : il y a vingt ou trente ans, personne ne l'évoquait, y compris le Front national qui prônait davantage la défense du nationalisme. Tout se passe comme si le politique s'était substitué au religieux. La constante immixtion du terme « identité »



© Christian Taillandier



Olivier Roy, professeur à l'Institut universitaire européen de Florence. ^

dénature les termes de « citoyenneté » en politique et de « foi » en religion.

**Dounia Bouzar.** Marine le Pen a clairement dit qu'elle ne visait que le foulard. Elle sait très bien que l'amalgame profite toujours aux intégristes ! Et là, rajouter cet amalgame entre l'interdiction du *niqab* (matérialisation d'une frontière infranchissable entre celui qui le porte et le reste du monde, effacement du contour identitaire) et le foulard, qui peut avoir plusieurs significations et être vécu comme lié à la foi, est une manœuvre politique pour plaire aux Français qui ont peur. C'est bien là le problème : d'un côté, une partie des citoyens a le sentiment d'être envahie par l'islam ; de l'autre, une partie des citoyens a le sentiment qu'il y a un complot contre l'islam ! Tous ces sentiments de persécution de part et d'autre sont néfastes...

Rien ne vaut l'application de la loi à tous les citoyens de la même façon. La laïcité est une protection contre les prétentions hégémoniques d'une seule religion, ou contre l'imposition d'un athéisme d'Etat. Ce n'est pas un hasard si les régimes totalitaires ne sont pas laïques : l'URSS n'était pas plus laïque que le Soudan ! Le régime de Vichy, qui imposait un modèle unique, n'était pas un modèle de laïcité non plus...

**DDV** Dans la situation actuelle, ne pensez-vous pas qu'il y a des efforts à faire pour qu'il y ait la tolérance de l'autre dans un pays comme le nôtre ?

Bien sûr, l'islam étant très diversifié, « les musulmans en général », ça ne signifie rien, mais la présence des extrémistes, des salafistes, fait que beaucoup sont tentés par l'amalgame.

**Olivier Roy.** L'idée d'une population musulmane qui a une culture musulmane, qui pratique une religion musulmane, profondément différente de la société française, est largement diffusée.

Nous entendons les ministres de droite et de gauche employer les expressions « *la communauté musulmane* », « *nos concitoyens musulmans* », etc. Or, d'un point de vue sociologique, il n'y a pas de communauté musulmane, pas plus qu'il

## REPÈRES

**Les groupuscules islamistes radicaux** sont sur un autre registre.

Les prédicateurs, situés souvent en Arabie Saoudite, prônent un discours où ils utilisent l'islam pour mener ceux qui les écoutent à l'auto-exclusion et à l'exclusion des autres, à la rupture sociale, professionnelle, et même familiale.

**L'islamisme** relève d'une idéologie qui considère l'islam non pas comme une religion, mais comme un système social et politique qui a réponse à tout.

Dounia Bouzar

n'y a de communauté française. Il existe une diversification considérable des gens d'origine musulmane, mais invisible pour la société.

Le musulman est perçu à travers deux paradigmes : l'imam, si possible salafiste, et le jeune de banlieues, qui est macho, qui tape sur les juifs, qui vole les voitures, parce qu'il est musulman.

L'extrême diversification croissante des musulmans de France a permis l'émergence d'une classe moyenne. Par exemple, prenez la liste des professeurs des collèges et des lycées et comparez-la à la même liste il y a trente ans ; de même pour la liste des chefs de service dans les hôpitaux, ou dans l'annuaire des avocats, etc. Il s'agit d'une classe moyenne qui, comme toutes les classes moyennes, est individualisée, a intégré la laïcité, c'est-à-dire qu'ils pratiquent la religion dans le privé. Cependant ils ne souhaitent pas être identifiés aux jeunes de banlieues et aux imams (libéraux ou pas). Ces individus souffrent d'un déclassement associé à une incompréhension totale : il leur est reproché de rester muets, de ne pas se prononcer, mais eux ne souhaitent pas s'exprimer sur l'islam, pour ou contre Ben Laden, etc. Ils souhaitent seulement être reconnus comme des citoyens de confession musulmane.

**DDV** Vous expliquez dans votre livre, « *La Laïcité face à l'islam* », qu'il existe un formatage des religions les unes par rapport aux autres. Pouvez-vous expliciter cette tendance ?

**Olivier Roy.** On peut évoquer le formatage des religions principalement à partir de l'évangélisme américain. Dans l'Eglise catholique, par exemple, les discussions et les réflexions commencent à s'aventurer sur des sujets comme l'évolution, alors qu'il y a cinquante ans, ce n'était pas un sujet pour l'Eglise catholique.

Ce formatage va encore plus loin, il se distingue dans l'usage des concepts (quand on voit Rached Ghannouchi, le chef du parti islamiste tunisien, parler de diffamation des religions, c'est-à-dire emprunter ce terme de droit occidental), et également dans les institutions.

Il y a vingt-cinq ans, quelqu'un d'aussi éclairé que Mohammed Arkoun<sup>(1)</sup> n'arrivait pas à parler de manière claire de l'affaire Rushdie, parce que coincé dans des impératifs divers, etc. Aujourd'hui, les leaders musulmans modèrent leurs propos, condamnent sans appeler à la violence, etc. Là aussi c'est du formatage, car ils parlent comme Mgr XXIII parle des chrétiens blessés par la pièce « *Golgota Picnic* ». Vous avez maintenant une symétrie des discours qui n'existait pas il y a vingt-cinq ans. Donc, on progresse !

**Abdelkader Djemaï.** Je suis plutôt optimiste, même cette histoire de « *Charlie Hebdo* », qui n'a pas beaucoup d'importance, a permis de favoriser l'échange (indignation, colère, soutien, etc.). Il s'agit d'une avancée qui doit parvenir à démenter la parole.

Propos recueillis par Justine Mattioli et Antoine Spire

# APRÈS LE PRINTEMPS ARABE...

QUELQUES MOIS APRÈS LE RENVERSEMENT DES RÉGIMES TUNISIEN, ÉGYPTIEN ET LIBYEN, LES NOUVEAUX GOUVERNANTS NE DISSIMULENT PLUS LEURS LIENS AVEC LES MOUVANCES ISLAMISTES LES PLUS RADICALES. APRÈS LE PRINTEMPS ET SES LUMIÈRES, L'HIVER SERA-T-IL LE TEMPS DE L'OBSCURITÉ ?



© AFP PHOTO / Khaled Desouki

## ■ PORTRAIT D'UN MILITANT DE LA LICRA

**Abdallah Mezqueldi**  
est militant à la section  
de Lyon.

Né à Roanne, dans la Loire, Abdallah grandit en Ardèche à Annonay : milieu semi-rural, quartier cosmopolite, famille de onze enfants. Il passe son bac : ils étaient rares, les jeunes Maghrébins qui dépassaient la troisième. « Pour mes parents analphabètes, c'était important, les études. » Abdallah se souvient d'une enfance heureuse, mais entre 16 et 22 ans, il n'a jamais pu sortir en boîte, aller danser... Il n'est pas comme les autres, « problème de faciès ». C'est ce qui le pousse à adhérer à la Licra, pour que ses enfants ne souffrent pas de la même discrimination que lui. Il vit à Lyon, où il est conducteur de travaux : dans le milieu du bâtiment, les entrepreneurs prennent lentement l'habitude de « voir un Arabe manier le stylo plutôt que la pelle et la pioche ».

Des manifestants égyptiens anti-gouvernementaux (en haut), et des partisans des Frères musulmans et du Président Mohamed Morsi se jettent des pierres lors d'affrontements sur la place Tahrir, le 12 octobre 2012..

Les révolutions qui ont agité le Maghreb et le Machrek au printemps 2011 avaient suscité un immense espoir. Après s'être réjouis de la chute des dictatures qui avaient littéralement vitrifié les sociétés civiles de ces pays pendant des décennies, les démocrates déchantent aujourd'hui.

Un peu plus d'un an après la « libération » de la Tunisie, de l'Égypte et de la Libye, la recomposition du paysage politique de ces Etats prend en effet une tournure inquiétante. Le poids des formations islamistes y est de plus en plus manifeste.

Et l'orientation démocratique des régimes qui s'y mettent en place est loin d'être garantie. « Nous sommes dans une phase transitoire, post-révolutionnaire, où il est bien difficile de pronostiquer ce que vont devenir ces pays. Qui aurait pu prédire qu'après 1789, la France sombrerait dans la Terreur ? », émet Mathieu Guidère, titulaire de la chaire d'islamologie de l'université Toulouse II.

### LA VICTOIRE DES ISLAMISTES

Il n'en demeure pas moins que les forces qui y sont à l'œuvre sont clairement identifiées. « Sur les 110 nouveaux partis qui se sont

enregistrés en Tunisie depuis le départ de Ben Ali, une quarantaine sont islamistes. En Égypte, la moitié des mouvements qui ont écloré juste après la déchéance d'Hosni Moubarak sont également islamistes », énonce l'universitaire, qui vient de publier un ouvrage<sup>(1)</sup> dans lequel il décrypte les programmes des quelque deux cents formations politiques qui ont vu le jour depuis dix-huit mois dans la douzaine d'Etats secoués par le printemps arabe.

Le panorama qu'il décrit dans cette zone qui s'étend de la Mauritanie à la Syrie est loin d'être rassurant. « Il est assez évident que nous ne nous y orientons pas vers un modèle de démocratie laïque à l'occidentale », reconnaît l'enseignant-chercheur, spécialiste d'Al Qaida. Partout, les mouvances islamistes ont gagné du terrain. Et particulièrement celles liées à la nébuleuse des Frères Musulmans, qui rassemble, entre autres, le parti Ennahda de Rached Ghannouchi en Tunisie, mais aussi le « Parti de la liberté et de la justice » de Mohammed al-Morsi, en Égypte.

« Cette mouvance frériste, qui avait longtemps exclu de jouer un rôle politique au motif que la dictature était une épreuve divine, a radicalement changé de position avec l'avènement des mouvements populaires de janvier 2011. Au point qu'elle ambitionne aujourd'hui de jouer un rôle majeur dans ces sociétés », énonce Mathieu Guidère.

Les Frères Musulmans ne sont pas les seuls ! Des dizaines de factions salafistes et djihadistes ont également prospéré depuis le renversement des dictatures. Ces organisations extrémistes (elles promeuvent l'avènement d'un califat dans l'en-

semble de l'oumma musulmane et affichent des positions ouvertement anti-occidentales) en feraient presque paraître les organisations fréristes comme des formations « modérées »...

### DIVISIONS ENTRE FRÉRISTES ET SALAFISTES

Les pays arabes se trouvent dans une phase charnière de leur histoire, caractérisée par une compétition interne pour le pouvoir entre tendances islamistes. Cette compétition interne s'est révélée au grand jour à l'occasion de l'affaire très médiatisée du film « Innocence of

## « Qui aurait pu prédire qu'après 1789, la France sombrerait dans la Terreur ? »

Mathieu Guidère

Muslims ». Ce sombre navet islamophobe, qui a servi de prétexte à un groupe terroriste pour justifier l'attaque du consulat américain de Benghazi, le 11 septembre 2012, a largement été « récupéré » par les mouvances islamistes pour leur permettre de faire étalage de leur force respective.

« Nous avons en effet assisté à cette occasion, dans tous les pays de la région, à une instrumentalisation politique de la religion et de la "défense du sacré" entre les factions "modérées" telles que les Frères musulmans et les factions fondamentalistes "salafistes". Ce fut le cas en Egypte, mais aussi en Tunisie et au Maroc où les Frères Musulmans ont appelé à manifester contre le film, avant de se rétracter. »

Cet épisode a également révélé, toujours selon l'universitaire,

« la schizophrénie des régimes en place, dominés par les islamistes, qui se doivent à la fois d'afficher des postures populistes et anti-occidentales pour satisfaire ceux qui les ont élus, mais qui savent aussi bien que l'Occident est leur meilleur allié contre l'anarchie potentielle, ainsi que pour le redressement économique tant espéré par leurs populations ».

Si l'on ajoute que cette compétition entre « fréristes » et salafistes s'alimente de la rivalité géopolitique entre le Qatar (qui soutient les

Frères Musulmans) et l'Arabie Saoudite (qui finance les groupes salafistes), on comprendra que ces luttes de pouvoir dépassent de loin le simple clivage « modérés/extrémistes ».

Aujourd'hui, cet affrontement au sein même du monde islamiste s'exprime sur tous les sujets touchant à la politique comme à la société. « Il révèle les hésitations idéologiques et les surenchères politiciennes de chacun, comme en Tunisie et au Bahreïn », analyse Mathieu Guidère.

Il fait peser de lourdes menaces sur la stabilité politique et institutionnelle de ces Etats, déjà travaillés de l'intérieur par de nombreux problèmes sociaux, encore accentués par la crise économique mondiale. Mais il traduit surtout le dilemme psychologique qui taraude ces sociétés partagées entre le souci de l'ordre et

du progrès (avec le risque d'être assimilé aux anciens régimes déchus) et le souci du changement pour répondre aux aspirations révolutionnaires d'une bonne partie de la population (avec le risque de déplaire à l'Occident).

Les luttes souterraines qui agitent ces sociétés témoignent enfin de ce que cet affrontement pourrait bénéficier aux factions les plus radicales. Un scénario catastrophe pour l'Occident, mais plus encore pour les populations locales.

■ Baudouin-Jonas Eschappasse

## « La compétition entre "fréristes" et salafistes s'alimente de la rivalité entre le Qatar [pro Frères Musulmans] et l'Arabie Saoudite [pro salafistes] »

Mathieu Guidère

### La triste dérive de la Tunisie

Les factions islamistes mettent aujourd'hui à mal l'espérance de voir émerger, à court terme, un régime libéral en Tunisie. En témoignent les débats qui entourent la mise au point de la nouvelle Constitution dans ce pays. Et notamment la polémique qui entoure la place qui y sera assignée à la religion.

Même si le parti Ennadhâ avait annoncé, en mars dernier, renoncer à y inscrire une référence à la charia comme « source de droit », les députés les plus conservateurs de l'Assemblée constituante sont revenus à la charge pendant l'été, et proposent désormais de présenter, dès son article 1er, le fait que « la religion de la Tunisie est l'islam », inférant ainsi que le droit coranique a valeur normative. Le même débat agite la Commission des droits et des libertés, où les députés islamistes ont adopté une disposition soumettant la liberté d'expression à la « condition de ne pas constituer un trouble à l'ordre public et aux bonnes mœurs ». Nombre d'associations progressistes, mais aussi féministes, s'inquiètent de cette orientation...

Ces manœuvres islamistes sont d'autant plus préoccupantes que les autorités font preuve, dans le même temps, d'une étonnante mansuétude à l'égard des prédicateurs les plus extrémistes.

C'est ainsi que plusieurs manifestations ouvertement antisémites ont été organisées à Tunis depuis la fin de la révolution du Jasmin. Chaque fois, les participants de ces rassemblements ont appelé aux meurtres de juifs. Comme en ce 11 février 2011 où des centaines d'individus se sont rassemblés devant la Grande Synagogue de l'avenue de la Liberté.

Comme en ce 5 janvier 2012 où le chef du Hamas, Ismaïl Haniyeh, a été reçu en grande pompe par le nouveau gouvernement, et accueilli à l'aéroport par un comité scandant « Tuez les juifs, c'est un devoir », sans que la police n'intervienne. Ou encore, en ce 12 février 2012 où un millier d'hommes se sont à nouveau réunis, en centre-ville, pour appeler au massacre des Juifs, sans provoquer de grand émoi au sein de l'élite politique du pays.

BJE

### ■ PORTRAIT D'UNE MILITANTE DE LA LICRA



Zohra Bitan reprend du service à la Licra.

L'enfance de Zohra, née à Paris dans une famille algérienne de treize enfants, oscille entre les bidonvilles de Villejuif et les milieux catholiques de province où elle est placée. « A 8 ans j'ai pris conscience qu'on pouvait être très pauvre sans l'être dans la tête » : alors elle lit pour oublier qu'elle ne sait ni dans quel lit elle dormira, ni s'il y aura de l'eau le matin pour se laver.

Elle est une éclopée du matériel – « on s'en remet » –, pas de l'amour. Elle récusé le statut de victime du racisme, qui prédispose la façon dont l'autre vous regarde. Ancienne secrétaire générale de la Licra, elle adore la France et se dit Française d'origine algérienne, musulmane, croyante mais non pratiquante.

L'islamisme ? « Ce n'est pas de la religion, mais de la politique, une forme de barbarie qui n'a pas lieu d'être... » Le combat contre l'antisémitisme, d'où qu'il vienne, est vital : « Le faire reculer, c'est faire reculer le racisme, qui est la haine de l'autre. »

\*

1. Mathieu Guidère : « Le Printemps islamiste. Démocratie et Charia ». Ed. Ellipses. 235 p., 20 euros.

# LA TUNISIE APRÈS LA RÉVOLUTION DU JASMIN

LA NOUVELLE LIBERTÉ DES TUNISIENS PRÉSENTE BIEN DES MOTIFS D'INQUIÉTUDE APRÈS LA VICTOIRE D'ENNAHDA, PROCHE DES FRÈRES MUSULMANS. LES SALAFISTES MULTIPLIENT LES PROVOCATIONS POUR FAIRE RECULER LES DROITS DES FEMMES ET LE STATUT DES MINORITÉS RELIGIEUSES, DONT LE MILLIER DE JUIFS QUI SUBSISTENT EN TUNISIE.

Première séance de l'Assemblée constituante qui s'est déroulée le 22 novembre 2011, au palais du Bardo, près de Tunis. >



© Samir Abdelmoumen

\*

1. Election de l'Assemblée constituante, le 23 octobre 2011.
2. La Constitution de 1959 proclamait l'égalité de tous les citoyens, sans discrimination de race ou de religion. En 1992 Ben Ali déclare que les juifs sont des citoyens à part entière.
3. Le 8 janvier 2012, aéroport de Tunis-Carthage, lors de la venue d'Ismael Haniyeh (chef du gouvernement palestinien - Hamas) ; et le 25 mars 2012, lors d'une manifestation salafiste pour l'inscription de la charia dans la Constitution.
4. Laura Raim, dans « *Le Figaro* », 19 septembre 2012, « *Les relations ambiguës entre islamistes et salafistes* ».
5. Le pèlerinage, organisé le 33e jour de la Pâque juive, était suivi par des milliers de pèlerins et de touristes avant l'attentat revendiqué par al-Qaïda (21 morts)
6. [www.slate.fr/story/62181/papier-salafistes](http://www.slate.fr/story/62181/papier-salafistes). Le terme salafiste serait en voie de devenir générique, alors qu'il recouvre une réalité qui se complexifie.

Ce pays est de ceux dont les couvre-feux vont et viennent, même dans la capitale. Un « calme relatif » a suivi la publication des dessins de « *Charlie Hebdo* ». Mais la tentative d'assaut de l'ambassade américaine de Tunis, suite à l'affaire de la vidéo intitulée « *L'Innocence des musulmans* », a-t-elle constitué un « accident » ou un grave présage ? Où en est l'islam, religion officielle des Tunisiens, dans cette République qui fait partie de la Ligue arabe ?

## ANTISÉMITISME ?

Est-on tunisien quand on n'est pas musulman ? Quel est le statut des minorités ? - les juifs seraient, au maximum, un gros millier en Tunisie. Dans cette période de Constituante<sup>(1)</sup>, le statut égalitaire prévu pour tous les citoyens de la Constitution de Bourguiba est-il toujours d'actualité<sup>(2)</sup> ? Après les manifestations qui ont dégénéré en cris de « Morts aux juifs », en janvier et en mars 2012<sup>(3)</sup>, une information judiciaire a été ouverte, mais n'a pas eu de suite.

Le gouvernement, dont certains ministres sont issus du parti Ennahda, proche des Frères musulmans<sup>(4)</sup>, a dénoncé ces slogans antisémites. Ainsi, un communiqué du ministère des Affaires religieuses « *refuse l'atteinte à tout citoyen tunisien* » et précise que les juifs tunisiens sont des citoyens à part entière. Mais le chef du parti islamiste, Rached Ghannouchi, lorsqu'il condamne ces « *dérapages* », indique que les juifs sont une « *minorité* » que l'on défend comme les autres. Le Président est allé dans la plus ancienne synagogue d'Afrique, sur l'île tunisienne de Djerba, au moment du pèlerinage de la Ghriba, en avril dernier. Moncef Marzouki a commémoré avec la communauté juive de Djerba le dixième anniversaire de l'attentat du 11 avril 2002<sup>(5)</sup>. Cette cérémonie avait été suspendue en 2011 en raison de la révolution.

## DES TEXTES LIBERTICIDES ?

Mais bien plus que sur la situation des non-musulmans aujourd'hui, le débat est focalisé sur la criminalisation de l'atteinte au sacré. Cette notion existe pourtant déjà dans la loi. Les libertés fondamentales sont donc en jeu. De nombreuses associations comme la Ligue tunisienne des droits de l'homme ou des organisations non gouvernementales comme Human Rights Watch s'inquiètent. HRW affirme : « *Certains articles de l'ébauche de Constitution, rendus publics le 8 août 2012 par l'Assemblée nationale constituante, fragilisent les droits humains, notamment la liberté d'expression, les droits des femmes, le principe de non-discrimination et la liberté de pensée et de conscience.* »

L'Assemblée constituante est en déséquilibre car la majorité est aux mains des « islamistes modérés » d'Ennahdha. Ce parti, longtemps interdit, veut remettre en cause les principes laïcs et donner de la visibilité à l'islam, mais dit rejeter l'islamisme radical.

## SITUATION POLITIQUE TENDUE

De nombreuses agressions ont été commises par des salafistes contre des membres modérés du Parlement, d'associations, ou des journalistes. On ne compte plus les annulations de spectacles. Que dire de l'arrêt des « *Guignols* » tunisiens, avec la garde à vue du producteur de l'émission ?

Le salafisme, c'est le retour vers une pratique « authentique » de l'islam tel qu'il était supposément pratiqué au temps du prophète. Ces groupes extrémistes<sup>(6)</sup> contrôlent de plus en plus de mosquées dans le pays.

En Tunisie où les salafistes ne sont pas entrés dans le jeu politique officiel, ils attisent les tensions. Le parti Ennahda, qui se dit « *rempart contre l'extrémisme* », est accusé de bienveillance. Cherche-t-il à faire campagne ? A diviser les mouvances ? En réalité, il existe à l'intérieur du parti un courant très proche du salafisme. L'autre débat sensible du moment est celui de la criminalisation de tout acte visant à la normalisation des relations avec « l'entité sioniste ». Cette position est déjà adoptée par Ennahda, lors de son congrès en juillet dernier. La situation a été résumée par une question très simple, et d'autant plus éloquent, d'un député de l'opposition : « *Mais où est donc passé notre islam tunisien, si ouvert et tolérant ?* »

## « LA DÉSINTÉGRATION », UN FILM VISIONNAIRE ?

SORTI EN FÉVRIER, UN MOIS AVANT L'AFFAIRE MERAH, LE FILM DE PHILIPPE FAUCON DÉPEINT LE BASCULEMENT DE TROIS JEUNES DANS LE TERRORISME. INTERVIEW DU RÉALISATEUR.

**A**li, Nasser et Hamza, âgés d'une vingtaine d'années, vivent près de Lille dans une cité. Peu à peu chacun d'eux perd espoir. L'un s'est converti à l'islam, les deux autres sont issus de l'immigration. Ils ont vu leurs parents s'épuiser au travail. Racisme ordinaire, discriminations, sentiment d'exclusion sont autant de frustrations repérées par le charismatique Djamel qui recrute de futurs terroristes. Comment cette dérive radicale, devenir un bon soldat du djihad, est-elle possible ? Djamel sait convaincre. S'il les écoute, c'est pour mieux les endoctriner. Puisqu'ils sont niés et exclus de la société, leur dit-il, offrir leur vie à Dieu sera la seule issue. Parmi les acteurs principaux, Rashid Debbouze, frère de Jamel, est remarquable : son regard tendre sur sa famille, au début du film, vire peu à peu à la haine.

**DDV** Pourquoi réaliser ce film axé sur la dérive islamiste de trois jeunes gens ?

**Philippe Faucon.** Ce projet m'a été proposé par ses deux producteurs. J'ai raconté plusieurs fois que j'avais été frappé par le sentiment d'assombrissement et de repli sur eux-mêmes que j'avais constaté chez certains jeunes de quartiers en grande difficulté, qui pouvait prendre la forme d'une séparation religieuse autiste. Ce type de dérive, dans ses conséquences les plus extrêmes, était à l'époque, par exemple, celle de Zacharias Moussaoui. (NDLR Coauteur des attentats du 11 septembre.)



**DDV** Comment s'est passé le tournage ?

**Ph. F.** Sans problèmes de rencontre avec les habitants des quartiers où nous avons tourné. Nous avons communiqué le scénario réel chaque fois que nous avons sollicité des décors, appartements, mosquées, etc. Lors de la sortie du film, certains ont prétendu dans la presse locale que nous avons caché la réalité de la teneur du scénario, ce qui est faux.

**DDV** Six mois après la sortie du film, quelles seraient les grandes lignes de votre bilan ? Avez-vous eu un retour de la communauté musulmane ? Du public ?

**Ph. F.** Même au moment de sa sortie, le film n'a jamais été sérieusement dénoncé comme mensonger ou manipulateur par des spectateurs proches des réalités qu'il décrit. Il y a eu quelquefois des gens qui ont crû nécessaire de rappeler des évidences comme : « Tous les jeunes en situation d'échec ne deviennent pas des terroristes », ce qu'aucun spectateur n'apprenait. A part cela, le film a surtout été attaqué par des gens qui ne l'avaient pas vu. Le regard a changé à partir de l'affaire Merah. Depuis la rentrée de septembre et les événements que l'on connaît, j'ai aussi reçu plusieurs demandes pour venir le présenter, faites par des animateurs sociaux qui insistent sur la présence de jeunes de quartiers et de mères de ces jeunes. Comme si, malgré le côté « extrême » de la fiction, qui a parfois dérangé au moment de la sortie, le film « grattait » tout de même sur des réalités qui font mal. (...)

**DDV** Le film doit-il sonner comme une « alerte » ?

**Ph. F.** Si on ne veut pas employer de termes alarmistes, disons qu'au moins comme un appel à la réflexion.

**DDV** Avez-vous le sentiment que le recrutement de « kamikazes » va s'accroître ?

**Ph. F.** Latifa Ibn Ziaten, mère de la première victime de Mohamed Merah, a récemment raconté qu'elle avait éprouvé le besoin de se rendre sur les lieux où avait grandi l'assassin de son fils. Elle a interrogé deux jeunes qu'elle a croisés en leur demandant s'ils savaient qui était Mohamed Merah. Ils ont ri et lui ont répondu : « Mais, Madame, d'où sortez-vous ? Mohamed Merah, c'est un martyr, un héros de l'islam ! » Elle s'est ensuite présentée comme mère du premier soldat tué par Merah. Elle raconte à quel point elle a eu le sentiment que la détresse et le sentiment d'exclusion de ces jeunes pouvaient se transformer en repli aveugle : « Si on les laisse dans ce sentiment de relégation, il y aura d'autres Mohamed Merah. »

Propos recueillis par Marina Lemaire

### ■ PORTRAIT D'UN MILITANT DE LA LICRA



**Hamid Hihi**, président de la section de Colmar.

« Je suis un Français musulman né à l'étranger. » Hamid est alsacien, marié avec une ashkénaze de Strasbourg, où il vient faire ses études de médecine, car en pleine guerre d'Algérie, la capitale n'est pas sûre pour tous ceux qui « ont une gueule d'Arabe ». Attaché au message humaniste de la République et du monothéisme, il choisit la Licra contre l'anti-humanisme du racisme. « L'islamisme est islamicide, une idolâtrisation de l'islam qui le dessert, un contresens. » Mais il est urgent de tenir compte de « l'humiliation historique que fut la colonisation, qu'on enseigne comme un élan civilisateur alors qu'elle fut d'abord un vol de terre ». Ni l'islam ni l'islamisme ne lui font peur, « la frilosité de ceux qui n'osent pas combattre l'islam politique au motif qu'on pourrait les accuser de racisme, oui ».

### ■ REPÈRE

« La Désintégration », film de Philippe Faucon, avec Rashid Debbouze, Yassiné Assouz, Ymanol Perset. Durée 1 h 18. En DVD chez Pyramide Édition, 19,99 euros.

**23 communes**  
pour développer et aménager  
leur territoire...



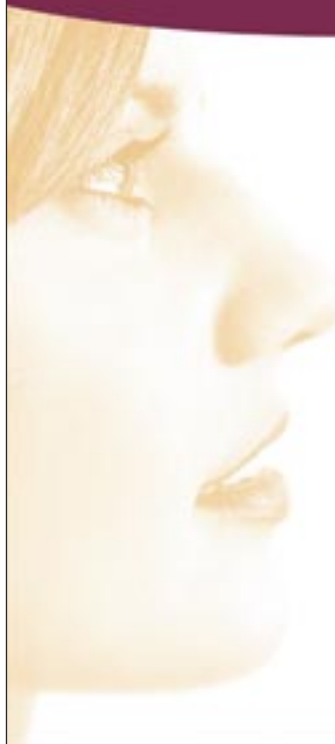
«C'est qu'au fond, il n'y a qu'une  
seule race : l'humanité»

Jean Jaurès

**Carcassonne Agglo**  
1 rue Pierre Germain  
11 890 Carcassonne Cedex 9  
Tél.: 04.68.10.56.00 / Fax.: 04.68.47.81.60  
[www.carcassonne-agglo.fr](http://www.carcassonne-agglo.fr)



**rand frères s.a.s.**  
**rand diffusion**



& l'accessoire devient  
essentiel

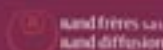
**Bala Boosté®**  
PARIS

KANÉORÉ® **auto auto®**

Attitude® **Bala Boosté®**  
La Me

**lollipop®**  
PARIS

Accessoires de Mode  
Fabrication, Commercialisation,  
Distribution, Implantation



rand frères s.a.s.  
rand diffusion

45-47-49, BOULEVARD SAINT-MARTIN - 75003 PARIS  
Tél.: +33(0)1 48 87 71 20 - Fax: +33(0)1 48 87 13 38 - [info@randfreres.com](mailto:info@randfreres.com)

Avec le soutien de

**La Région  
Limousin**

[www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)



Une chance à saisir!

**ORT**  
FRANCE

EDUCATION ET FORMATION

*soutient la LICRA  
dans son combat  
contre le racisme et  
l'antisémitisme.*

10 VILLA D'EYLAU - 75116 PARIS  
TÉLÉPHONE : 01.44.17.30.80  
TÉLÉCOPIE : 01.45.01.80.21  
e-mail : [ortfrance@ort.asso.fr](mailto:ortfrance@ort.asso.fr)  
web : <http://www.ort.asso.fr>

# Le Havre : le succès et la pérennité

Le succès de la II<sup>e</sup> université d'été de la Licra ne s'est pas limité à un débat juridique multiforme et détaillé sur la pratique et l'efficacité de la loi antiraciste de 1972, dite « loi Pleven ». Des humoristes, dont l'inénarrable Sophia Aram, et le patron de « *Charlie Hebdo* » y ont mis aussi leur grain de sel.



Le discours d'accueil du maire du Havre, Edouard Philippe, que les nouveaux responsables de la section du Havre et Alain Jakubowicz écoutent avec attention. <

© Vincent Lucide

Incontestablement, ces II<sup>e</sup> universités d'été au Havre furent un succès. L'accueil du maire, Edouard Philippe, et celui d'Ari Sebag et du groupe Partouche au Pasino furent plus que chaleureux. On nous promettait un cadre festif et convivial ; cet objectif-là fut largement atteint, et les 250 participants n'avaient qu'à se louer d'une hospitalité généreuse.

Il est bon que notre Licra prenne ainsi régulièrement le temps d'approfondir une question importante, et la loi de 1972, dite loi Pleven, est la base d'un édifice juridique essentiel pour lutter, en France, contre le racisme et l'antisémitisme. Tous ceux qui ont vécu ces séances de réflexion et de débat sont aujourd'hui au fait des moyens d'aider les victimes du racisme à se porter partie civile et à intervenir en justice.

Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour que les juges et les parquets soient convaincus de l'importance de la mise en pratique de cette loi de 1972. Mais d'ores et déjà le travail de la Licra a attiré l'attention d'un large public, touché par médias interposés, sur l'opportunité et l'efficacité de ces textes de loi dont la Licra fut bien seule à fêter le quarantième anniversaire.

Tout ne fut pas parfait, et si nos invités surent à merveille montrer que leur liberté d'expression n'était en rien aliénée par la loi de 72, de la salle

parfois certains abusèrent de leur liberté pour stigmatiser ceux dont ils n'appréciaient pas le point de vue. Quel plaisir d'entendre le directeur de « *Charlie Hebdo* » ou l'humoriste Sofia Aram se glisser dans la peau d'un citoyen ordinaire, pour évaluer avec sérieux les progrès qui restent à faire pour que le racisme recule dans notre pays. Leur confrontation avec Fabrice Arfi, journaliste d'investigation à Mediapart, ou Jean-Yves Monfort, conseiller à la Cour de cassation, font partie des bons souvenirs de chaque auditeur de cette université d'été.

Enfin, nous ne sommes pas près d'oublier le témoignage de Michèle Alliot-Marie, qui nous disait combien la volonté politique de combattre le racisme était essentielle. Elle côtoyait Régis Guyot, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, qui nous donna en avant-première le contenu d'un plan que le Premier ministre Jean-Marc Ayrault devait annoncer trois jours plus tard en inaugurant le musée du Camp des Milles.

Chacun d'entre nous était fier d'être ainsi au cœur de la réflexion du pouvoir d'hier et d'aujourd'hui sur les suites à donner à cette loi de 1972. En attendant la III<sup>e</sup> université d'été au Havre !

■ Antoine Spire

## Interrogations

Il revenait à Edouard Philippe, député-maire du Havre, désormais lieu d'accueil des universités d'été de la Licra, d'ouvrir la session 2012. Enarque, auditeur au conseil d'Etat et avocat, il s'est interrogé longuement sur la loi de 1972 et la liberté de penser. « *Quand la ligne est-elle franchie ?* », a-t-il demandé en constatant que le sujet est délicat, notamment en politique et en matière d'humour. Le président de la Licra lui a répondu indirectement à la fin de la table ronde d'ouverture de l'université d'été, en rappelant que « *la loi indique clairement les frontières et réprime des faits. Ce n'est pas la police de la pensée* ».

Georges Dupuy

## « L'honneur de la France. L'honneur de la Licra »

Quelle a été la gestation de la loi de 1972 ? Quel est son bilan quarante ans après ? Pendant deux heures et demie, lors de la table ronde d'ouverture de l'université d'été, trois grands acteurs de la loi ont raconté une route pavée d'espoirs, de joies, mais aussi de déceptions et d'efforts à renouveler sans cesse. Récit.



© Vincent Lucide

Le discours d'Alain Jakubowicz. ^

Oubliez les calendriers, les montres et les sabliers. Sur le papier, la table ronde d'ouverture de l'université d'été, le 7 septembre, consacrée aux quarante ans de la loi « Pleven », devait durer une heure et demie. Mais le sujet était si riche, les intervenants si passionnés et passionnants, la salle si réactive, que deux heures et demie ont coulé comme un charme.

On ne replonge pas sans émotion et intérêt dans la genèse d'une loi matrice de la lutte antiraciste, « *l'honneur de la France, l'honneur de la Licra* », selon le mot d'Alain Jakubowicz, le président de la Ligue, surtout racontée par certains de ceux qui l'ont faite vivre. Étaient ainsi présents à la tribune : Alain Terrenoire, rapporteur de la proposition de loi ; Henri Hadjenberg, contributeur actif à la rédaction de la loi ; ou encore Bernard Jouanneau, ancien membre de la commission juridique de la Ligue. D'entrée de jeu, Alain Jakubowicz, le président de la Ligue, a voulu rendre à César ce qui lui appartenait : « *On parle de la loi Pleven. Si on parlait de la loi Terrenoire, on ne serait pas loin de la vérité.* » De fait, comme l'a rappelé Terrenoire lui-même, René Pleven n'a pas participé à la rédaction de la loi. Pour tout dire, une loi antiraciste n'enthousiasmait pas le garde des Sceaux. Comme d'autres, en 1972, il n'en voit pas l'utilité.

### UNANIMITÉ

Il est vrai que la période est plutôt calme. Après les horreurs de la Deuxième Guerre mondiale, tout le monde est persuadé que l'antisémitisme est mort

en France. La Licra mène surtout des actions internationales. Les Trente Glorieuses, synonymes de développement économique et de paix sociale, battent leur plein. L'extrême droite est inexistante électoralement, l'extrême gauche aussi.

Mais les plus lucides ne baissent pas la garde. Alain Terrenoire souligne : « *Indéniablement, il y avait des éléments racistes dans la société française. Il fallait une loi pour les condamner.* » Henri Hadjenberg se souvient : « *C'est toute une atmosphère qui explique la loi de 1972.* » Ainsi, l'arrivée des travailleurs immigrés d'origine maghrébine, destinés à fournir des bras à l'industrie, aux mines ou au bâtiment, réveille le racisme de l'extrême droite sur fond de vieux relents de la guerre d'Algérie. Le loup montre les oreilles avec les discriminations au logement ou à l'emploi. Par ailleurs, la question d'Israël et du Moyen-Orient alimente, à l'extrême gauche et au Parti communiste français, un antisionisme teinté d'antisémitisme. Mais pour la majorité des hommes politiques, il n'y a pas le feu au lac.

Ce qui n'était pas le cas en avril 1930, quand Paul Marchandeaup fait passer un décret loi visant à

Si on l'appelait « la loi Terrenoire », on ne serait pas loin du compte.

combattre l'antisémitisme. La haine des juifs ne semble avoir aucune limite. Ainsi, le Rassemblement antijuif a pignon sur rue. Les propos antisémites sont monnaie

courante. Tout le monde y voit une opinion qui ressort de la liberté de pensée. Peu, ce qui devrait être un délit.

Emmanuel Debonno, auteur d'une thèse sur l'histoire de la Licra, explique : « *Le décret Marchandeaup était principalement destiné à contrer les menées d'Hitler. Il visait un racisme d'importation étrangère.* » Il sera très peu appliqué avant d'être abrogé en août 1940. Rétabli après la guerre, il demeure inopérant.

« *La grande force de la loi de 1972 a été de donner aux associations inscrites depuis longtemps dans le combat antiraciste la possibilité de mettre, elles mêmes, en mouvement les poursuites judiciaires* », commente Hadjenberg. Une juste reconnaissance du travail associatif. La loi de 1972 aurait-elle vu le jour si les associations, la Licra en tête, n'avaient pas autant mouillé le maillot, avec l'appui d'hommes de premier plan comme Gaston Monnerville, ancien président du Sénat et membre du comité exécutif de la Ligue ? Le 1<sup>er</sup> juillet 1972, la loi est adoptée à l'unanimité. Alain Terrenoire le regrette : « *L'unanimité a évité qu'il y ait l'ample débat que la loi méritait.* »

### A la tribune de la table ronde :

Alain Terrenoire, rapporteur de la proposition de loi ; Henri Hadjenberg, contributeur actif à la rédaction de la loi ; Bernard Jouanneau, ancien membre de la commission juridique de la Ligue.

## DÉSILLUSION

Passées l'ivresse de l'action et la joie de la victoire, il a fallu déchanter. « *Nous avons eu des désillusions* », reconnaît Bernard Jouanneau. Lucide, le président de Mémoire 2000 raconte le premier bilan, « *pas vraiment reluisant* », des dix premières années, les juges récalcitrants, les cellules de réflexion qu'il a fallu créer, et les efforts constants « *pour faire rentrer la loi dans l'esprit des magistrats* ». Quarante ans après, le temps a fait son œuvre. Une jurisprudence s'est établie, enrichie au fil des procès. La loi, elle, s'est installée dans les mentalités. Justifiée par une large majorité des Français. Selon un sondage exclusif organisé par l'institut Opinion Way pour la Licra, les 1 011 personnes consultées estiment à 85 % que la punition du racisme par la loi est nécessaire. Pour 69 % d'entre elles, les citoyens sont les principaux acteurs du combat antiraciste, avec l'école (61 %). Mais, petits bémols : si 67 % des seniors déclarent connaître la loi, seuls 36 % des plus jeunes en ont entendu

parler. En outre, seuls 11 % des Français déclarent « bien voir ce dont il s'agit ». Un vrai problème quand sur le terrain, malgré l'action des militants, les grands procès médiatisés cachent un racisme au quotidien croissant et difficile à poursuivre. Faute de preuves, faute de témoignages, faute de connaissances des droits et de la loi.

Une chose est sûre : la route est encore longue. La loi est une chose et le combat antiraciste une autre. Si Terrenoire reste persuadé du bien-fondé de la loi de 1972, il avoue : « *Je crains que nous ne soyons encore plus racistes aujourd'hui qu'avant, et c'est pour moi un sentiment d'échec.* » Hadjenberg tempère : « *La loi a pour objectif de condamner le racisme. Elle n'a pas pour but de transmettre la lutte antiraciste.* » Alain Jakubowicz estime, lui, qu'« *il y a encore du travail à faire. La loi est méconnue jusqu'au sein des tribunaux et des barreaux.* »

Rendez-vous en 2022.

■ Georges Dupuy

# L'Etat et les organisations de la société civile, main dans la main

La participation à l'université d'été du préfet Régis Guyot, délégué interministériel à la lutte contre le racisme, témoigne de son souhait d'intensifier la coopération entre l'Etat et le monde associatif. Interview.

**DDV** Comment la loi Pleven a-t-elle contribué à la structuration de la politique publique de lutte contre les discriminations ?

**Régis Guyot.** Cette loi fondatrice de la criminalisation des actes et propos à caractère raciste et antisémite a scellé, en droit français l'illégalité de ces comportements, en ce qu'ils constituent une offense aux principes républicains et une attaque au vivre ensemble. Elle a jeté les bases de l'action publique en la matière.

Si la conception et la structuration de la politique publique contre les discriminations relève des compétences institutionnelles, son déploiement territorial et sa mise en œuvre concrète doivent être le fait d'une coopération solide entre l'Etat et les organisations de la société civile.

Riche de la diversité des parcours de ses militants, l'engagement associatif participe directement à la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et de lutte contre les discriminations. Ma mission doit permettre de recenser, d'analyser, de diffuser les meilleures initiatives, en les insérant dans une intelligence d'ensemble, dans une cohérence politique et administrative.

Ma participation à l'université d'été de la Licra, association dont j'apprécie le dévouement républicain et la qualité d'action, témoigne du souhait d'intensifier la coopération entre l'Etat et le

monde associatif, dans le respect des fonctions et légitimités de chacun.

**DDV** Tout au long de son histoire, la Licra n'a eu de cesse d'éveiller les consciences contre les dérives racistes, antisémites et xénophobes, de se faire passeuse de mémoire et bâtisseuse d'un avenir fraternel. A l'heure où notre société traverse une période trouble, quels sont les axes de votre action en matière de transmission des mémoires, notamment à l'adresse des jeunes générations ?

**R.G.** La compréhension de notre histoire, dans ses pages glorieuses comme dans les plus sombres, constitue un vecteur de formation civique et citoyenne et de renouvellement de notre pacte républicain. L'inauguration par le Premier ministre du Camp des Mille témoigne de l'engagement de l'Etat en la matière.

Pour moi, l'action mémorielle est un levier pédagogique pour aider nos concitoyens, en particulier les plus jeunes, à comprendre que l'horreur raciste guette toujours l'humanité, à former leur jugement puis à prendre leurs responsabilités. Enseigner l'histoire, éclairer les mémoires, éduquer aux valeurs humanistes et démocratiques, c'est favoriser « l'autoconstruction » d'un citoyen ayant du discernement et capable de résister aux élans collectifs fatals.

■ Propos recueillis par Maria Giuseppina Bruna



© Vincent Lucide

Le préfet Régis Guyot. ^

# Les apports de la loi de 1972 en matière de droit de la presse

M<sup>e</sup> Mario-Pierre Stasi a invité trois avocats et deux magistrats pour faire le point sur la loi Pleven. Il précise que la Licra a initié 81 procédures en 2011, dont 53 % sont fondées sur un abus de la liberté d'expression.



© Vincent Lucide

Atelier « Les apports de la loi de 1972 en matière de droit de la presse », animé par M<sup>e</sup> Mario Pierre Stasi. Dans l'assistance : M<sup>e</sup> Bernard Jouanneau, avocat, ancien membre de la commission juridique de la Licra. ▲

## ATELIER DU 4 SEPTEMBRE

### Les intervenants

- M<sup>e</sup> Mario Stasi, avocat pénaliste, président de la commission juridique de la Licra.
- M<sup>e</sup> Marc Leyenberger, avocat au barreau de Strasbourg, membre de la Commission nationale des droits de l'homme.
- M<sup>e</sup> Basile Ader, avocat spécialisé en droit de la presse, barreau de Paris.
- M<sup>e</sup> Charrière-Bournazel, avocat, ancien bâtonnier de Paris, ancien président de la commission juridique de la Licra.
- M. Jean-Yves Montfort, conseiller à la Cour de cassation, ancien président de la XVII<sup>e</sup> chambre du tribunal de grande instance de Paris, qui traite de la loi sur la presse de 1881.
- M. Nicolas Bonnal, premier vice-président du tribunal de grande instance de Bobigny, ancien président de la XVII<sup>e</sup> chambre du TGI de Paris.

**M**arc Leyenberger entre clairement dans le sujet : « *Notre pays dispose dans cette matière de l'une des législations les plus avancées du monde, mais pour quel résultat ?* »

Quarante ans après sa publication, est-elle une bonne loi ? A-t-elle permis le recul du racisme ? Il rappelle que le racisme est une agression de l'être humain, qui doit être protégé.

**M<sup>e</sup> Charrière-Bournazel** répondra que la mission de l'avocat doit être fondée sur l'humanisme.

Le racisme serait devenu un racisme de « protection ». La figure de l'étranger, voire celle du musulman, cristallise les craintes, et le lien entre immigration et insécurité perdure. Les actes anti-musulmans ont, dans les deux dernières années, augmenté de près de 47 %.

Notre arsenal juridique ne suffirait-il donc pas ? Le nombre de condamnations par rapport aux faits réels est minime, et le taux de poursuite est bas (30 % des faits). La poursuite qui échoue n'est-elle pas contre-productive ?

**Le président Bonnal** indique que les chiffres sont difficiles à obtenir, car seules les infractions rapportées peuvent être répertoriées.

**Le président Montfort** se demande si l'enceinte juridique est la seule pour ce débat.

**M<sup>e</sup> Ader** dresse un panorama de la jurisprudence. D'une part, la loi de 1881 défend la liberté d'expression ; de l'autre, la loi Pleven est une loi

pénale d'interprétation stricte, et le balancier penche en faveur de la liberté d'expression. Il insiste sur la question de l'humour et celle de la réception du message par le public, pour conclure en nous appelant à examiner l'espace public de l'expression raciste : celui où ce message sera discuté et condamné.

**M<sup>e</sup> Jouanneau** en profite pour sonder les magistrats : la personnalité du juge peut-elle influencer sur l'issue de l'affaire ?

**Nicolas Bonnal** considère que la loi de 1972 comporte deux aspects : le premier inclut trois infractions : la diffamation « raciale » – formule abusivement simple –, l'injure, et la provocation à la haine raciale, à la discrimination ou à la violence ; le second volet englobe les infractions par discrimination de droit commun, car désormais le mobile est intégré dans les circonstances aggravantes. Selon lui, il est abusif de dire « le racisme est un délit » – slogan de l'université d'été –, car en dehors des trois infractions prévues par la loi de 1972, l'expression est libre !

Combattre ce racisme de la vie quotidienne suppose d'éduquer à la lutte antiraciste. Parfois, la victime ne sait pas qu'elle est victime. Et il faut l'avertir qu'elle peut se retrouver face à des professionnels qui ne sont pas à la hauteur.

Par contre, lorsque l'infraction est commise avec une large publicité, les poursuites ont un rôle pédagogique. Il reste néanmoins le problème de la preuve.

**J.-Y. Montfort** rappelle que si la législation contre le racisme est évidemment nécessaire, la liberté d'expression est la pierre angulaire de notre démocratie. La démarche du juge doit toujours être empreinte de relativisme. Si le blasphème n'est pas un crime, comme l'humour ou la provocation satirique, il est cependant toujours très délicat de prendre du recul par rapport à son propre culte. A la différence de Bernard Jouanneau, il refuse l'idée de la multiplication des catégories de personnes à protéger. Avec des inventaires à la Prévert, on perd le sens de la loi.

**M<sup>e</sup> Charrière-Bournazel** souligne qu'il est important de rappeler les propos d'Alain Terrenoire : « *Il n'y a pas pire racisme que celui qui ne s'avoue pas* », et de ne pas se laisser séduire par les intégristes de la liberté d'expression ! Selon lui, « *le mot peut être un acte* ».

La Licra est donc légitimée à poursuivre l'acte positif de haine ou de mépris, qui est une souffrance pour celui qui l'entend.

# L'humour, c'est sérieux...

Alain Jakubowycz l'a souligné : la jurisprudence Guy Bedos a confirmé « les droits du bouffon de dire que le roi est nu... ». Mais Patrick Sébastien a été condamné pour avoir chanté « Casser du Noir ! » en imitant Le Pen.

Ils étaient 250, le 8 septembre dernier, à assister à la conférence sur la liberté d'expression à l'épreuve de la loi Pleven de 1972. Animé par le journaliste Paul Lefèvre, le débat a donné l'occasion à chaque participant d'exposer les limites qu'il se fixe : l'humoriste Sophia Aram, Charb (directeur de la publication de l'hebdomadaire « *Charlie Hebdo* »), et Alexandre Arfi (journaliste d'investigation à Médiapart). Jean-Yves Montfort, conseiller de la Cour de cassation, a éclairé leurs points de vue à l'aune de ses années passées à la présidence de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle du TGI de Paris, qui traite des affaires de presse.

Tous trois disposent d'une tribune d'expression : la radio pour Sophia Aram ; « *Charlie Hebdo* » pour le dessinateur satirique Charb ; Médiapart, journal d'informations en ligne, pour Alexandre Arfi. Comme tout citoyen, ils sont soumis au droit en vigueur dans le pays. Comment s'en accomodent ils ?

Sophia Aram tient « *par-dessus tout* » à la liberté d'expression. « [...] *Je parle de religion, d'extrême droite. Suis-je pour autant provocatrice ? Notre société est timide et frileuse. Devient-on provocateur si on touche à certains sujets ?* »

Si la transgression est bien le fonds de commerce de « *Charlie Hebdo* », alors « *c'est toutes les semaines !* », renchérit son directeur de publication<sup>(1)</sup>.

Charb sait « *la difficulté des gens à décrypter les dessins* ». Venu avec son humour et son casier judiciaire, le dessinateur admet la vertu pédagogique de certaines condamnations. « *Oui, on a été condamnés, mais souvent à tort.* » Pour lui, la loi de 72 est bien appliquée, mais « *c'est surtout une question de contexte* ».

« *C'est aussi une question de curseur* » complète M<sup>e</sup> Alain Jakubowicz, président de la Licra. Ce que souligne le juge Montfort en évoquant deux décisions judiciaires symboliques. Exemples d'humour réussi ou raté ? La jurisprudence Guy Bedos (1992) a affirmé « *les droits du bouffon de dire que le roi est nu, mais dans un autre cas,*

*plus sérieux, ce ne serait pas admis* ». Mais l'imitateur Patrick Sébastien a, lui, été condamné pour avoir chanté « *Casser du Noir* » en imitant Jean-Marie Le Pen, en 1995.

« ... c'est aussi une question de curseur ».

A. Jakubowicz

Sophia Aram témoigne de l'importance du contexte et du lieu de diffusion des idées. C'est lorsqu'elle a commencé à écrire des chroniques antiracistes pour France Inter qu'elle a reçu « *de grosses injures* ». « *Désormais, on ne peut plus écrire de commentaires sur Internet. L'anonymat est un boulevard effrayant pour la haine* », dit-elle. Sur le site de Médiapart, tous les commentaires sont identifiés par un pseudonyme.

Comme Aram, Alexandre Arfi a longtemps pensé que se revendiquer « *contre le racisme* » était un

## L'apaisement musical Anne Frank

Pour clore la journée, les participants du colloque ont assisté à une représentation musicale novatrice évoquant le « *Journal* » d'Anne Frank.

Cette adaptation chantée, avec onze comédiens et deux musiciens sur scène, a même intégré un slam !

La cohésion et l'émotion créées par la troupe ont su conquérir le public.



De gauche à droite :  
Sophia Aram,  
Jean-Yves Montfort,  
Paul Lefèvre,  
Alexandre Arfi,  
Charb. ◀

\*

1. La conférence a eu lieu dix jours avant la publication, le mercredi 19 septembre, des nouvelles caricatures de Mahomet.



Alexandre Arfi. ^

\*

2. Médiapart avait révélé le projet de la Fédération française de football d'instaurer des quotas discriminatoires pour refuser certains « binationaux ».



© Vincent Lucide - Licra

Sophia Aram et Charb. ^

peu « tarte à la crème ». Mais l'affaire dite des quotas dans le football français, révélée par Médiapart en avril 2011<sup>(2)</sup>, a suscité une prise de conscience. « *Je n'ai jamais vécu ça [...] J'ai senti une ligne de fracture avec un pays littéralement divisé en deux [...] Nous avons reçu des courriers*

*incendiaires, racistes, des menaces de mort.* »

Dans la salle, le débat a été vif. Le ton souvent péremptoire employé par l'ancien chroniqueur judiciaire Paul Lefèvre, affecté à la tâche délicate de modérateur, a sans doute suscité la passion plus que le calme. S'exclamer, à propos du football et de l'affaire des quotas : « *C'est du racisme de bon sens* », ou encore « *Ce n'est pas génétique, le racisme ?* », était-ce de l'humour ? Quant à l'élégant Jean-Yves Monfort, il a rappelé combien l'humour, « *sans être une excuse absolutoire* », doit rester à ses yeux « *une arme formidable pour lutter contre le racisme. Il ne faut pas croire, a-t-il conclu, que la loi de 1972 interdit l'humour* ».

Dans le public, une voix s'est élevée pour rappeler qu'un monde sans humour ne serait pas forcément meilleur.

■ Marina Lemaire

## Aux côtés des victimes, pour faire vivre la loi de 1972

Faire vivre l'esprit de cette loi ne se limite pas à riposter par un dépôt de plainte à chaque fois qu'elle est bafouée. C'est aussi s'appuyer sur elle pour combattre le racisme au quotidien auprès des jeunes générations, sans oublier de leur parler des « justes » qui ont su résister à des pseudo-lois racistes et en prendre le contre-pied.

### Macha Pariente

C'est elle qui, à la Licra, reçoit et traite les appels et messages des victimes et témoins de racisme et d'antisémitisme. Docteur en droit après une thèse sur le droit à réparation des victimes de violations des droits de l'homme à partir du précédent des demandes de réparation des victimes de la Shoah, elle est aussi titulaire du diplôme d'avocat.

Elle est la juriste de la Licra depuis 2008, et s'est spécialisée à ce titre en droit de la presse et en droit pénal. Elle est aussi la mère de deux enfants, le dernier ayant manqué de peu de naître dans les bureaux de l'illustre association !

L'une des principales activités, voire raison d'être, de la Licra, ne l'oublions pas, c'est sa capacité à accueillir, à protéger et à défendre les victimes du racisme. Souvent, c'est ainsi qu'on devient sympathisant ou militant de la Licra : parce qu'elle vous a défendu. Aussi cet atelier est-il très suivi, animé de main de maître par Macha Pariente (voir encadré ci-contre), la spécialiste de cette question, qui explique à la cinquantaine de personnes présentes quelques-uns des concepts clefs qui permettent de mieux assurer cette mission essentielle.

### PRIVÉ, OU PUBLIC ?

Il faut déterminer en priorité le caractère privé ou public de l'événement rapporté, car le délai pour la déposition d'une plainte n'est pas du tout le même : trois mois si le dérapage est privé, un an s'il est public... Par exemple, quand un PDG dit à ses collaborateurs qu'il n'aime pas les juifs, c'est considéré comme un événement privé ; mais s'il le dit en présence d'un tiers extérieur à l'entreprise, c'est public.

Il existe d'ailleurs des groupes spécialement protégés du point de vue du droit : les juifs (en raison notamment de la Shoah), les étrangers définis par l'appartenance à une nation, à une « race », à une religion...

Il faut ensuite déterminer à quoi on a affaire : s'agit-il d'une diffamation – cas difficile à prouver au juge, à moins de faits circonstanciés... – ou plutôt d'une injure ? est-ce de la diffamation, de la provocation ? Tous concepts aux contours définis juridiquement. Par exemple, le propos suivant : « *France-Culture est vraiment une radio où le suprématisme juif s'allie au suprématisme parisien* », propos qui désigna notre ami Antoine Spire en son temps, est de la provocation caractérisée, car elle incite aux pensées racistes et discriminatoires celui qui l'entend à son corps défendant. De même quand Zemmour dit : « *La plupart des trafiquants sont noirs ou arabes, c'est comme ça, c'est un fait* », c'est une incitation au contrôle au faciès qui se voit ainsi légitimé par avance...

Alain David, membre du bureau exécutif et militant de la section de Dijon, souligne ce qu'il appelle ici les effets d'énonciation, c'est-à-dire le contenu implicite, la violence symbolique dont est porteuse une provocation.

Mais il ne faut pas confondre l'injure, qui est toujours une attaque *ad hominem*, et le droit au blasphème, qui constitue un exercice critique garanti par la Constitution. Il s'agit donc souvent de distinctions fines, qu'on ne saurait négliger.

## DISCRIMINATION ET TRAVAIL

La discrimination, rupture de l'égalité, est un acte de racisme directement sanctionné par la loi de 1972. Car celui ou celle qui en est victime se voit ainsi distingué(e) sur le seul critère de son appartenance supposée à un groupe « racial ». Et il y a discrimination à chaque fois que l'un des domaines cités par la loi (art. 225-2 du code pénal) – par exemple l'accès aux services, le refus d'un bien, l'embauche... – est mis en jeu. Le « racisme au travail » est évidemment l'un des cas les plus fréquemment rencontrés, mais Macha nous rappelle à tous, qu'au-delà de l'empathie nécessaire avec la victime – qui en a besoin pour restaurer son identité, pour monter un dossier –, il faut des faits, il faut des preuves : sans cela, il n'y aura ni dossier, ni parcours judiciaire.

L'exposé lumineux est très applaudi et le débat s'engage, qui souligne notamment l'existence, au sein du monde du travail, d'instances et de textes qui sont de précieux auxiliaires de la loi de 72 : le droit d'alerte dont disposent les délégués du personnel dans une entreprise, les CHSCT (Comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail), qui peuvent être saisis pour toutes les questions de souffrance au travail, et enfin le droit de parole dont disposent les délégués du personnel du fait de leur statut de travailleur protégé. Tous ces instruments existent, et peuvent être utilisés comme leviers pour faire appliquer la loi de 72 sur tout le territoire de la République, l'entreprise ne bénéficiant dans ce domaine d'aucun privilège d'extraterritorialité.

## LA LOI DE 1972 EST-ELLE SUFFISANTE ?

C'est sur ce point que la séance plénière du dimanche matin s'ouvre, donnant la parole à Michèle Alliot-Marie, ancienne garde des Sceaux, et à Régis Guyot, délégué interministériel à la lutte contre le racisme. Si la loi est déclarée bonne au sens où elle a clairement permis de criminaliser directement le racisme et l'antisémitisme, la question se pose de savoir si elle est désormais suffisante... Mme Alliot-Marie a tendance à sonner le tocsin, soulignant combien nous sommes dans une société en profonde mutation, qui ne facilite pas la reconnaissance de l'autre : le texte date de cinquante ans et il devrait, selon elle, être actualisé. Mais un texte trop précis court le risque d'être incompris du grand public, et rendu inefficace du fait de cette méconnaissance qu'il implique. Elle souligne combien c'est un problème pour une démocratie de ne pas comprendre ni connaître la loi, du

fait de sa complexité : il faut rédiger des textes de droit simples et compréhensibles par tous.

« En France, ajoute-t-elle, en dehors du ministère de la Défense, on ne sait pas faire de prospective, on règle les problèmes au jour le jour, on est toujours, qu'on soit de droite ou de gauche, pris de court par les événements. Or, on n'a encore rien vu en termes de flux migratoires et d'explosions de racisme. [...] Tout est à venir », conclut-elle sombrement.

## PROSPECTIVE OU PÉDAGOGIE ?

M. Régis Guyot insiste, quant à lui, sur la nécessité de recourir à une pédagogie concrète, qui permette à la fois aux enseignants – qui sont en première ligne sur ces questions du racisme et de l'antisémitisme actuels – et aux élèves de comprendre réciproquement la nécessité d'une mémoire des génocides. Il faut rendre cette mémoire vivante : c'est cela, la pédagogie concrète dont il souligne l'importance.

Par exemple, si on amène, comme on le fait souvent, des jeunes dans un des lieux de mémoire de leur région (il y en a) au lieu de les emmener à Auschwitz, cela permet d'incarner dans le paysage l'événement dont on veut leur faire saisir l'importance et les effets réels. Mais il serait bon de terminer ce type de visite par un mur où sont inscrits et valorisés des actes justes qui permettent à des jeunes de comprendre qu'on peut toujours faire quelque chose, que ne pas se résigner, ce n'est pas seulement prendre des armes – tout le monde n'en est pas capable –, mais savoir résister à la facilité... Et qu'il dépend par conséquent de tous et de chacun d'être un héros ordinaire de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

## LA SALLE A SON MOT À DIRE

Plusieurs intervenants soulignent combien l'antisémitisme n'a non seulement pas disparu, mais est très actif par les temps qui courent : Gérard Unger s'interroge sur la façon de prendre en compte l'antisémitisme montant dans les administrations ; Me Stasi s'inquiète du peu de poursuites judiciaires, de la jurisprudence fluctuante ; d'autres participants de l'expression verbale sans retenue sur Internet. Antoine Spire souligne la nécessité de réfléchir aux conditions dans lesquelles on pourrait aider les victimes à poser leurs problèmes devant les tribunaux.

Mano Siri

« Ne pas confondre l'injure, attaque ad hominem, et le droit au blasphème. »

## ■ PORTRAIT D'UN MILITANT DE LA LICRA

**Brahim D.** Son engagement à la section départementale de la Dordogne est une question de vigilance citoyenne, pas d'appartenance à une communauté ou à une religion.

« L'antisémitisme et le racisme sont l'affaire de tous, une responsabilité partagée. »

Brahim déteste les généralisations et les étiquettes, la réduction des individus à un concept qui sert de procès d'intention. Cela ne veut pas dire qu'il faut avoir peur des mots, ni même des conflits – il y en a de destructeurs et de créateurs –, mieux vaut tenter de se comprendre. C'est pour cela qu'il milite, pour défendre des valeurs humanistes.

« On est toujours l'étranger de quelqu'un » : il faut apprendre à mettre des mots communs sur nos traumatismes et nos exils pour vivre ensemble. Il fait sienne cette remarque de Malek Boutih : à quelqu'un qui a l'air d'être français, on lui demande ce qu'il fait, à quelqu'un qui a l'air d'être étranger, on lui demande d'où il vient... Quant à lui, il se revendique « citoyen du monde ».



# Gérer la diversité et répondre aux demandes religieuses en entreprise

La Licra travaille avec le Groupe SEB.

« **A**ujourd'hui, on relève trois types d'attitude des entreprises face aux demandes d'ordre religieux : les premières cèdent sur tous les points ; les secondes refusent tout, par principe ; les troisièmes laissent "le terrain se débrouiller", c'est-à-dire la loi du plus fort, la pression communautaire. » C'est le Haut Conseil à l'Intégration qui dessine ce tableau aux termes de son rapport « Expression religieuse et laïcité dans l'entreprise ».

## LE GROUPE SEB S'EMPRE DU SUJET

Le Groupe SEB fait partie des exceptions, de ces entreprises qui refusent ces trois options et décident de prendre à bras le corps la question de la demande religieuse dans l'entreprise, en France, bien que ce soit une question délicate, ou justement parce que c'est une question délicate, aux enjeux forts, et qu'une entreprise responsable ne la laisse pas aux soins du hasard.

« *Ce partenariat avec la Licra s'inscrit en cohérence avec le socle de valeurs et les pratiques managériales du Groupe SEB. Notre engagement en faveur de la diversité et contre toutes les*

*formes de discrimination est d'ailleurs inscrit dans notre code éthique* », nous dit Joël Tronchon, le directeur du Développement durable du Groupe SEB.

Après avoir traité de la question du handicap et de celle de l'égalité entre hommes et femmes, la question du fait religieux en entreprise a été abordée au sein de la Commission de Suivi de la Diversité. Cette commission est une structure paritaire composée de représentants syndicaux et de membres des Directions des ressources humaines des différents sites en France.

Au départ, la proposition a été accueillie diversement : positivement par certains ; avec des réserves de deux ordres pour d'autres : « C'est un non-problème » ; ou encore : « C'est une question très, très délicate. Pourquoi soulever le couvercle alors qu'aucune difficulté avérée ne nous y oblige ? »

Conscient de ce caractère délicat, des forts enjeux, des risques, conscient des limites de l'auto-évaluation, le directeur a recherché un appui externe. Après recherches et consultations, c'est sur la Licra qu'il a arrêté son choix pour apporter un appui à la Commission de Suivi de la Diversité.

La convention qui lie le groupe SEB à la Licra a été signée le 20 juin à Ecully, par Alain Jakubowicz, notre président, et M. Thierry de la TOUR D'ARTAISE, président du groupe SEB, en présence de M. Harry Touret, directeur général adjoint, Directeur des ressources humaines, de M. Joël Tronchon, directeur du Développement durable, et de Françoise Dana et d'Annette Bloch pour la Licra. ▼



### Le 20 juin 2012, le Groupe SEB et la Licra ont signé une convention.

Fidèle aux valeurs humanistes qui l'animent, au respect de la personne ancré dans sa culture, à son souci d'assumer pleinement sa responsabilité sociale en interne et sa responsabilité sociale au regard de son environnement externe, le Groupe SEB demande à la Licra de s'engager à contribuer au renforcement de sa politique de développement durable dans son volet visant à favoriser et gérer la diversité, en apportant sa contribution autour de trois axes majeurs :

- « **personne ressource** » : la Licra pourra être sollicitée comme institution ressource en cas de difficulté ponctuelle, sur ses thématiques propres : racisme, antisémitisme, xénophobie, discrimination, laïcité et citoyenneté dans l'entreprise,
- **participation au Conseil de la Diversité** instauré par le Groupe SEB,
- **formation de personnes référentes** ou désignées par le Groupe SEB, sur les thématiques associées à la gestion de la diversité.

## OUI À LA LICRA !

Il lui appartenait alors de recueillir sur ce choix l'avis des membres de la Commission de Suivi de la Diversité. La pluralité syndicale, la diversité des membres de ce conseil ne conduisaient pas chacun spontanément à choisir la Licra. Françoise Dana, responsable formation à la retraite, et moi-même, chargées par Alain Jakubowicz de porter cette mission, avons exposé aux membres du Conseil, à la fois ce qu'est la Licra, ce qui la caractérise dans la réalité de ses prises de positions et actions, et quelle méthodologie de travail nous leur proposons. La Commission a accepté à l'unanimité l'appui de la Licra.

## RASSEMBLER DANS LA DIVERSITÉ

Notre méthodologie s'inspire très largement de celle de la mission conduite pour le compte de la Ville de Lyon quand elle a été confrontée au problème de la demande de repas « religieux » dans les cantines de ses écoles : nous n'apportons ni recette, ni réponse toute faite. Nous rassemblons un panel aussi large que possible de représentants, dans l'institution concernée, des différents courants philosophiques, religieux, syndicaux, etc., et nous organisons et accompagnons sa réflexion de telle manière que ces représentants soient bien les auteurs des propositions qui naîtront du travail de la Commission, qu'ils puissent véritablement se les approprier, mettant ainsi en place les bases de la légitimité de ces réponses une fois qu'elles seront retenues comme règle commune par les instances adéquates de l'entreprise.

Les principales questions qu'aborde la Commission : quel est notre cadre (la République, la laïcité, l'entreprise avec sa culture, sa raison d'être, ses objectifs...) ? la pratique religieuse a-t-elle eu une place jusque-là dans l'entreprise ? quelles nouvelles demandes s'expriment et d'où viennent-elles ? de quelles marges disposons-nous pour prendre en compte des demandes nouvelles, tout en préservant comme notre bien commun, le cadre législatif, les conventions sociales et culturelles de l'entreprise et du pays dans lequel elles existent ? quelles opportunités pour l'entreprise, quels risques ? Chaque demande religieuse exprimée ou prévisible est interrogée à travers cette grille.

## UNE PROBLÉMATIQUE D'ACTUALITÉ

Au cours de la première réunion de travail, chaque représentant a fait savoir si des demandes religieuses s'étaient déjà exprimées sur son site (Rumilly, Selongey, Pont-L'Évêque, Lourdes, Mayenne, Tournus et Ecully) ; si on pouvait en pressentir d'autres ; quelles réponses avaient été données ; qui avait pris une décision ; comment la réponse avait été reçue, etc. Le tour de table a été très riche en informations : des demandes dans chaque site se sont déjà exprimées (ce ne serait donc pas un « non-problème »), des réponses ont chaque fois été apportées, par un manager,



Le 26 juin dernier, à Paris, le Groupe SEB s'est vu décerner le trophée du Capital humain 2012 pour son initiative sur l'employabilité de ses salariés.

Le jury lui a également attribué le Prix spécial du Jury afin de récompenser l'ensemble de sa politique en matière de ressources humaines. ◀

par un représentant syndical... Dans chaque cas, d'une manière ou d'une autre, les parties ont mis en œuvre un dialogue pour « trouver des arrangements » dans la meilleure intelligence relationnelle possible. Mais les réponses ainsi apportées dépendent des personnalités, du contexte et des acteurs en présence. Par ailleurs, les expressions telles « cela nous inquiète, le sujet est de plus en plus sensible, la pression monte » ont confirmé la nécessité d'une prise de position au niveau de l'entreprise en France.

La Commission de Suivi de la Diversité du Groupe SEB est donc au travail, accompagnée par la Licra. L'ambiance de travail est agréable et suggère un bon climat social. Du sérieux et de l'humour, une parole libre, même si le sujet lui-même, souvent, amène de la prudence et de la gravité.

La loi, on le sait, ne devance jamais les questions qui se posent à la société. En revanche, lorsque cette société a réfléchi, débattu, trébuché, expérimenté... la loi entérine ce qui paraît être le choix de fond de la société. Sur la question de la demande religieuse dans notre société laïque, nous en sommes à ce stade. Le Groupe SEB, avec l'appui de la Licra, prend sa part du débat sociétal.

■ Annette Bloch

vice-présidente en charge de la formation



### Questions abordées actuellement par le Conseil de la Diversité du Groupe SEB, avec l'appui de la Licra :

#### L'expression du racisme

- Les actes racistes anonymes (graffitis, affichage de tracts...) et les moyens d'y répondre.

#### Les demandes religieuses

- La connaissance et la place des fêtes religieuses dans le management d'une équipe.
- Les congés individuels et collectifs et les fêtes religieuses.
- L'organisation des horaires de travail par rapport à certaines pratiques religieuses (prières, ramadan, chabbat...).
- Les pratiques alimentaires et la restauration collective d'entreprise.
- Les demandes de lieux d'expression religieuse en entreprise (salle de prières...).
- Les pratiques vestimentaires des prestataires extérieurs (entreprise de nettoyage, entreprise de maintenance, agence d'intérim...).
- Les pratiques vestimentaires en interne pour les différents métiers présents dans le Groupe : industriels, administratifs et commerciaux.

# La nouvelle locomotive de la commission juridique !

Spécialiste en droit de la presse, droit de la famille, droit pénal des affaires et droits d'auteur, Mario-Pierre Stasi préside la commission juridique de la Licra. Il lance un appel aux avocats pour venir renforcer les rangs.

**U**n avocat en robe avec une tête de chien. Sur le mur du couloir du cabinet parisien de Mario-Pierre Stasi, ce tableau peut surprendre. La voix basse et le sourire charmeur de celui qui est habitué à convaincre sont plus rassurants. Né à Paris en 1968, M<sup>e</sup> Stasi succède à M<sup>e</sup> Francis Szpiner à la présidence militante de la commission juridique de la Licra.

Avoir un nom et le porter – ou le supporter ; trouver sa place ; être légitime... ; être le fils ou la fille de... Ce n'est jamais évident. Et si, par-dessus le marché, on utilise sa voix pour porter celle des autres, cette quête d'identité peut durer un certain

temps. Mario-Pierre Stasi sait, lui, qui il est et ce qu'il veut. Fut-il difficile d'avoir sa place dans une famille où Mario, le père, est un célèbre bâtonnier de Paris, et l'oncle, Bernard, a été ministre et ardent défenseur, parmi d'autres combats, de la laïcité ? « Pas plus qu'avoir un père absent ou un

père omniprésent, assène-t-il. *J'ai été élevé dans des valeurs qui me sont chères : la tolérance, l'indépendance et l'engagement. Je déteste la mesquinerie.* »

## UN NOYAU DUR D'AVOCATS

A l'image d'Obélix, le jeune Mario-Pierre est tombé, adolescent, dans la marmite de la légalité. De match de foot en gala de chansons avec l'Union des jeunes avocats (UJA), il a fini par trouver son propre terrain de jeu : celui de la procédure pénale. « Je ne voulais pas être juriste. J'ai prêté serment pour être praticien, pour cette construction intellectuelle requise au service de l'humain. »

Il travaille d'abord auprès de Francis Teitgen et Olivier Metzner, puis collabore au cabinet Stasi et Associés, avant de créer, en mars dernier, son propre cabinet avec son épouse, M<sup>e</sup> Sophie Obadia. Tous deux sont spécialistes en droit de la presse, droit de la famille, droit pénal des affaires et droits d'auteur. Mais à l'école de formation du barreau de la rue Charenton, il a croisé une autre avocate : Marine...

## AU BARREAU AVEC MARINE LE PEN

On peut imaginer un instant – l'intéressé a de l'humour et ne nous en voudra pas – le couple improbable qu'auraient pu former Marine Le Pen et Stasi ! « Nous n'avons gardé aucun lien », dit-il en reconnaissant que l'étudiante, côtoyée pendant un an et déjà formatée par le discours paternel, pouvait être déroutante. « En revenant

*d'un week-end où elle avait soutenu son père à un meeting, elle m'avait dit, dans un grand éclat de rire, qu'ils avaient chauffé la salle en sifflant mon oncle, Bernard Stasi ! »*

Chez ce père de deux petites filles âgées de 12 et 6 ans, la seule évocation du nom de son parent entraîne une émotion palpable. « L'immigration, une chance pour la France ; la commission Stasi pour la laïcité<sup>(1)</sup> ; le cordon sanitaire ; l'Europe... tout cela m'a influencé. J'ai toujours eu beaucoup d'admiration pour son courage et son indépendance. »

## « TOUTE PAROLE ENGAGE »

Engagé en politique jusqu'en 2007 auprès de François Bayrou, alors UDF, ce féru de chant avait besoin d'un engagement nouveau. A la Licra depuis trois ans<sup>(2)</sup>, où il se sent « bien », il lance un appel aux avocats pour accroître leur nombre. « Les dossiers viennent de toute la France. Leur suivi, l'étude des textes en vigueur, la réflexion stratégique, les propositions à faire... tout cela représente un engagement professionnel et éthique passionnant. Nous devons intervenir là où il le faut, sans s'éparpiller. Nous n'avons pas à le faire systématiquement, dans tous les procès, sans qu'on soit certains que l'objet de la Licra s'y retrouve. On n'y va pas pour se montrer, mais parce que l'analyse juridique que nous faisons du dossier nous l'impose. Il en va de la crédibilité de la Licra ! »

On l'a dit plus haut, Mario-Pierre Stasi est connu pour son sens de l'humour. « Mais les juges d'instruction qui me trouvent sympathiques vous diront que je ne lâche rien. » Un défaut ? « Je n'aime pas la phrase de Mitterrand : "Il faut laisser du temps au temps". Ce sont pour moi les prémices de l'indécision. Je suis peut-être un peu impatient », conclut-il.

■ Marina Lemaire



« Les dossiers viennent de toute la France [...] cela représente un engagement professionnel et éthique passionnant. »

### \*

1. En 2003, le président Jacques Chirac a créé une commission de réflexion sur « L'application du principe de laïcité dans la République ». Il en a confié la présidence à Bernard Stasi, médiateur de la République.

2. Il a animé la session sur « Les apports de la loi de 1972 en matière de droit de la presse » lors des universités d'été de la Licra, le 8 septembre 2012.

Mario-Pierre Stasi, président de la commission juridique de la Licra. ►

# La bataille du Tartuffe contre les intégristes d'hier et d'aujourd'hui

Le « Tartuffe » de Molière a remporté un vif succès au festival de Ramatuelle 2012. Le Théâtre de Paris présente cette pièce depuis le 11 septembre 2012. Un hasard du calendrier ou une allusion à certaines formes d'intégrisme qui contiennent dans leur doctrine un message suicidaire menant à l'Apocalypse ?



© Cyril Brunneau

Les comédiens du « Tartuffe ». ▲

Claude Brasseur (Orgon)  
et Patrick Chesnais (Tartuffe). ▼

**S**ous couvert de prêcher la morale et la religion, le dévot Tartuffe (Patrick Chesnais) s'introduit dans la maison bourgeoise d'Orgon (Claude Brasseur), tyran domestique et croyant fanatique qui voit en lui un modèle.

Mais notre bon et doux Tartuffe n'aurait-il pas des vues très terrestres sur les biens de son hôte ? Et ne convoiterait-il pas son épouse, la belle Elmire (Beata Nilska) ? La soubrette Dorine (Chantal Neuwirth) va tout mettre en œuvre pour déjouer ses néfastes projets.

Patrick Chesnais, Tartuffe, ascétique, impassible et cynique, au jeu très contemporain, campe un personnage diamétralement opposé à celui, plus classique et jovial, d'un Louis Seigner en 1960 : « *le teint frais et la bouche vermeille* », empourpré dans son embonpoint. Cependant, la performance d'acteur est de même valeur. « *C'est le plus beau compliment que l'on puisse me faire !* », nous a-t-il confié à la fin de la représentation.

Claude Brasseur, Orgon, se situe dans la lignée des Brasseur, comédiens puissants, remontant au moins aux années 1830.

Chantal Neuwirth, Dorine en costume sorti d'une bande dessinée, par sa seule présence provoque un effet comique permanent dans la pure tradition de la Comédie-Française.

Beata Nilska, Elmire, incarne une épouse moderne très séduisante et rusée.

Le chef-d'œuvre de Molière met aux prises l'innocence et l'imposture, le vice et la vertu, l'intolérance et le bon sens.

« Molière combat l'imposture, encore et toujours... »

## REPÈRES

« Tartuffe », de Molière.  
Avec Patrick Chesnais,  
Claude Brasseur, Beata  
Nilska, Chantal Neuwirth.  
Au Théâtre de Paris, Paris IX<sup>e</sup>.  
Tél. : 01 48 74 25 37 -  
[www.theatredeparis.com](http://www.theatredeparis.com)



© Cyril Brunneau

La mise en scène de Marion Bierry nous offre une opposition inoubliable entre ces deux monstres sacrés du théâtre. « *Molière a ouvert la voie de la modernité [...] Il risque, il s'expose, il combat l'imposture encore et toujours, et nous convie, par le rire, au grand mépris des bassesses humaines* », nous dit-elle.

Sous Louis XIV, jansénistes et membres de la Compagnie du Saint-Sacrement mènent un combat actif contre toute libération des mœurs et de la pensée. Leur influence s'étend jusqu'à Versailles où, regroupés autour de la reine-mère, ils forment le « parti dévot ». Ils prennent l'annonce d'une nouvelle pièce dénonçant l'hypocrisie d'un faux dévot pour une déclaration de guerre ouverte. Molière veut réduire au silence cette armée d'esprits réactionnaires qui barrent la route à la création artistique théâtrale.

La représentation a lieu en 1664, mais les sectaires ont gagné : la pièce est interdite. Commence une bataille qui va durer cinq ans, jusqu'au 5 février 1669 où « *Tartuffe ou l'Imposteur* » remporte un triomphe absolu.

A la mort de Molière, en 1673, les « dévots » s'opposent à ce qu'il soit enterré religieusement. C'est seulement grâce à des complicités qu'on lui obtient une sépulture chrétienne.

Quatre siècles après sa création, « Tartuffe » garde toute son actualité. L'intégrisme est une attitude et disposition d'esprit de certains croyants qui, au nom d'un respect intransigeant de la tradition, se refusent à toute évolution. Les intégristes interdisent toute création artistique et liberté d'expression, exercent une emprise mentale sur leurs adeptes en leur promettant une vie meilleure dans l'au-delà. Ces manipulateurs défigurent la religion en ne la respectant pas. Le phénomène sectaire est en pleine expansion, car il surfe sur les grandes crises de notre société : climatique, politique, économique, morale. Et, avec Internet, la duperie peut prendre une ampleur planétaire. La bataille n'est pas gagnée d'avance.

« *Il y a plus d'Orgon que de Tartuffe dans le monde actuel* », affirme Claude Brasseur.

La raison doit l'emporter sur le fanatisme.

Michèle Colomès

# Chroniques d'Avignon : retour sur une présence improvisée

Le Festival, depuis sa création par Jean Vilar en 1946, a cette particularité de transformer la ville en une contre-société où le théâtre est partout : dans les rues, les salles improvisées du *Off*, les théâtres permanents, comme dans les lieux prestigieux où le public du *In* se donne rendez-vous.



Hortense Archambault, directrice du festival d'Avignon, Claude Nahoum, président de la section Licra Avignon, et Serge Barbuscia, directeur du théâtre du Balcon à Avignon, et Mano Siri, membre du bureau exécutif de la Licra. ^

## À NE PAS MANQUER

### « J'ai soif »

C<sup>ie</sup> Serge Barbuscia

Ce cri, poussé par deux hommes juifs, Jésus et Primo Levi, martyrisés tous deux parce que juifs, à deux mille ans de distance, fait le lien entre « *Les 7 dernières paroles du Christ* », la partition de Haydn, et « *Si c'est un homme* ». C'est le titre du spectacle que proposait l'un des hauts lieux du *Off*, le Théâtre du Balcon : le texte de Primo Lévi résonne sur la musique de Haydn, tandis que la voix de Serge Barbuscia dit la démolition d'un homme sur une scénographie où les toiles de Sylvie Kajman soulignent la déshumanisation à l'œuvre.

Avignon devient un vaste théâtre où, d'une rue à l'autre, on peut rencontrer n'importe qui : voisins, amis, collègues, acteurs ou metteurs en scène connus ou inconnus, parades, simples festivaliers, hommes politiques, président de la République... Des gens de toutes origines, venus de partout... qui y vivent en paix...

Parce qu'ici, on ne vous parle pas d'abord de vos origines, mais des dernières pièces qu'on a vues, de celles qu'on a aimées ou détestées, de celles qui gagnent à être connues, des ruses qu'il faut déployer pour entrer dans certains théâtres... L'atmosphère chaleureuse qui règne est singulière. C'est une formidable bouffée d'air, le sentiment de partager un temps unique, une parenthèse de vie et de culture, l'impression de participer à une contre-société où le monde se fait théâtre durant trois semaines. Tous différents – ici, la façon dont on s'habille, le sexe ou l'identité supposée de celui où de celle dont on tient la main n'ont pas d'importance –

et tous égaux... Une illusion qui rencontre certes ses limites mais qui fonctionne.

On doit ici rendre hommage à Jean Vilar, à cette idée de génie qui lui fut soufflée, dit-on, par René Char, et qu'il mit en œuvre au sortir d'une guerre assassine.

Car le théâtre, Aristote fut le premier à le penser dans sa « *Poétique* », a un pouvoir cathartique : c'est un moyen de vivre quand on en a perdu le goût, de sortir de la simple survie.

## UNE OCCASION DE DÉBATTRE

Cette année comme tous les ans depuis plus de huit ans, la Licra y fut présente, d'abord par sa section locale, mais aussi à travers sa commission culture : une rencontre publique à l'hôtel de ville, le 4 juillet, en présence de Claude Nahoum, le président de la section locale, de Hortense Archambeault, la directrice du festival d'Avignon, de Serge Barbuscia, directeur du Théâtre du Balcon, un des hauts lieux du *Off*, et de moi-même qui représentait la Licra nationale : un débat organisé par la Ligue des droits de l'homme, au cinéma l'Utopia Manutention, autour de la pièce « *J'ai soif* », de Serge Barbuscia ; un autre après « *La Mise en procès* », une mise en abîme contradictoire du Code actuel des étrangers, du Code Noir et du Code de l'Indigénat dans leurs troublants croisement sémantiques et politiques ; et enfin, une rencontre autour de la pièce « *Le Peuple de la nuit* ».

Le débat du 4 juillet et les réflexions que je me fis tout au long de ma présence au Festival furent l'occasion de tester un certain nombre d'idées que souhaite développer la commission Culture.

Car la Licra étant la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, se pose la question du rôle de la culture comme pensée vivante, et non patrimoniale, dans ce combat civique toujours d'actualité...

« Si la culture n'est qu'identitaire, elle peut devenir un instrument d'affirmation d'une différence au nom de laquelle on exclut et on hiérarchise... »

## QU'EST-CE QUE LA CULTURE ?

Ce n'est ni le fait d'être cultivé, ni celui de disposer d'un bagage culturel, signe d'une distinction sociale. Par contre, c'est un élément décisif de notre humanisation : si l'homme est, comme le pense Rousseau, un être

de culture, ce n'est pas la même chose que de dire que l'homme est un être cultivé. Car si la nature de l'homme, c'est de ne pas en avoir, alors c'est le rapport qu'il entretient avec sa culture (au sens de toutes ses représentations et de son activité créatrice) qui l'humanise ou le déshumanise.

Or, les nazis étaient cultivés ; le nec plus ultra de la culture du milieu distingué de Proust dans « *La Recherche du temps perdu* » était l'antisémitisme ; et enfin, la culture peut être instrumentalisée : outil d'asservissement et de manipulation idéologique dont le XXe siècle a montré combien il pouvait être redoutable, que ce soit en URSS où des générations entières d'écrivains, de metteurs en scène, de musiciens ou de peintres n'ont pu exister qu'au prix d'une terrible servilité de trahisons ou de dissidences. Ou en Allemagne nazie où nombre d'entre eux n'eurent d'autre choix que l'exil ou la mort. La culture, si elle est seulement identitaire, peut devenir meurtrière, vecteur d'un instrument de repli et d'affirmation d'une différence au nom de laquelle on exclut et on hiérarchise...

C'est un des rôles de la Licra de mettre en avant cette culture qui fait du lien entre nos différences, et c'est celui que j'étais venue défendre ici, en Avignon, dès le 4 juillet, avec nos amis de la section locale, les Nahoum notamment, organisateurs de cette première rencontre.

## LE THÉÂTRE A UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER

Au théâtre, pour parler comme Merleau-Ponty, on apporte son corps, que l'on soit metteur en scène, comédien ou spectateur : car c'est d'abord une rencontre entre vivants qui vivent ensemble tant bien que mal, et qui vont porter ensemble un projet. Or le théâtre, depuis l'Antiquité grecque qui le vit naître, a une vertu politique : non pas qu'il doive être inféodé à un parti ou à une idéologie, mais le théâtre, c'est la capacité que la Cité a à se représenter elle-même dans ce qui la fonde et la fait vivre, dans ses vices comme dans ses vertus, dans ses passions et dans ses drames.

Le théâtre a cette capacité d'éveil à la culture qui n'a pas pour seule ambition de former des gens cultivés : il est éveil à soi et à l'autre, et doit faire partie d'une démarche éducative. N'oublions pas qu'à Athènes, qui fut le berceau de la première démocratie, le théâtre était un outil d'éducation citoyenne où tous pouvaient se rendre : les hommes, ceux que la Cité appelait les *meteikoi* (qui nous a donné le mot de « métèques » en français) parce qu'ils étaient étrangers à la Cité, mais aussi les femmes, les enfants, et même les esclaves.

La principale leçon que je tire de ma présence improvisée au Festival en tant que représentante de la Licra, c'est qu'il est absolument nécessaire de développer des partenariats avec les

## À NE PAS MANQUER

### « Le Peuple de la nuit »

Texte :

**Aïda Azgharzadeh,**

Mise en scène :

**Franck Berthier**

Trois comédiennes, Amélie Manet, Magali Genoud, Aïda Asgharzadeh, sont sur scène, qui font revivre devant nous des déportées aux destins différents.

Avec elles, nous entrons dans le cercle meurtrier des camps où des milliers d'entre elles furent assassinées, à travers elles, nous subissons le choc de la déshumanisation qui leur fut imposée, avec elles nous traversons, comme elles le firent, l'épreuve inhumaine de la déportation dans les camps de la mort nazis. Un spectacle de l'Ankinea Théâtre et de la Huitième Case.



Le public de la conférence-débat de Mano Siri, autour de la pièce « J'ai soif », de Serge Barbuscia. ▲

compagnies théâtrales et de se servir de ce formidable instrument pédagogique qui, mieux qu'aucun autre, est susceptible de sensibiliser le jeune public aux positions de la Licra sur les questions du racisme et de l'antisémitisme.

Car le théâtre est à la fois capable d'être un outil de prévention et de prise de conscience contre le développement du racisme et de l'antisémitisme ; il est aussi, probablement – les pièces « Le peuple de la nuit » et « J'ai soif » en témoignent –, l'une

« Un des rôles de la Licra est de mettre en avant [une] culture qui fait du lien entre nos différences. »

des réponses possibles au problème de la transmission de la mémoire de la Shoah et des génocides, la possibilité pour de nouvelles générations qui auront de moins en moins le privilège de rencontrer

des témoins directs de ces événements ou des survivants de prendre conscience de ce qui s'est passé et d'en faire un élément de leur maturation citoyenne.

La Licra a quelque chose à dire et à faire, un rôle à jouer dans cette passation et dans cette nouvelle modalité de transmission de la mémoire et de l'histoire : elle peut et doit travailler avec les théâtres, et en particulier le jeune théâtre, un moyen aussi de nouer des relations avec les jeunes, et les adultes qui en sont les tuteurs à tous les sens du terme.

Mano Siri

# Colombe Schneck fait œuvre de réparation

Qu'est-ce qui pousse une Parisienne « vautrée dans les plaisirs » à tout lâcher, un jour, pour aller arpenter les forêts de Lituanie ? Entre autres, son refus, à l'âge de 8 ans, d'accepter de sa grand-mère une certaine poupée...



\*

Colombe Schneck :  
« La Réparation »,  
éd. Grasset, 213 p.

Longtemps, la journaliste Colombe Schneck a eu peur de tout et de rien. Une peur ancrée en elle, qui ne l'a pourtant jamais empêchée de vivre pleinement. C'est à la naissance de sa fille Salomé, ainsi prénommée à la demande de sa mère en souvenir d'une cousine disparue, que l'auteur de « Val de Grâce » (éd Stock, 2009) a commencé à faire des cauchemars. Il était temps de questionner l'histoire de sa famille, des juifs lituaniens. Dans son cinquième livre « La Réparation », l'auteure, Parisienne « vautrée dans les plaisirs instantanés de la vie », s'autorise, nécessité faisant plume, à relier le parcours méconnu de membres de sa famille qui font partie des « 95 % des juifs lituaniens qui ont été tués ». Dans le ghetto de Kovno, entre 1941 et 1943, 30 000 juifs seront assassinés... Trente et un membres de sa lignée maternelle disparaîtront pendant la guerre. « Certains avaient survécu, d'autres étaient morts, rien à ajouter. » Colombe, elle, ne veut

pas du silence pour mémoire. A 8 ans, elle refuse que sa grand-mère lui achète une poupée, ignorant qu'il s'agit de l'argent reçu en « réparation » envoyée d'Allemagne... Adolescente, elle attend que sa mère lui raconte cette histoire qu'elle ne veut pas entendre. Adulte et mère de trois enfants, la romancière, 46 ans aujourd'hui, se pose des questions sur sa légitimité à écrire sur ce sujet. Or, elle veut savoir comment sont morts la petite Salomé Bernstein et son cousin Kalman. Quel choix terrible ont donc fait leurs mères, ses tantes, Maya et Racha, pour survivre ? Mais du ghetto de Kovno, il ne reste aujourd'hui plus rien. C'est auprès de son oncle, l'écrivain Pierre Pachet, et de survivants – elle voyagera d'Israël en Lituanie – que la journaliste au doux prénom symbole de paix trouvera les clés pour chasser la douleur des ancêtres et, enfin, ouvrir une voie nouvelle.

■ Marina Lemaire

## Vous avez dit « intégrisme » ?

Francis Weil, qui tient la Révolution française pour un « intégrisme politique », fustige tout autant les « intégrismes religieux ». Leur vision est sectaire, en effet. Face à cela, l'enseignement du doute est à promouvoir.



■ BIOGRAPHIE

**Francis Weil**  
Professeur de médecine et pionnier de l'échographie, l'auteur a consacré sa retraite à l'étude des trois religions monothéistes. Il est délégué du Crif pour la région de Besançon.

L'« Intégrisme : le comprendre pour mieux le combattre<sup>(1)</sup> », paru en juin 2012, analyse les différents intégrismes qui se sont succédé dans le temps, en commençant par les intégrismes politiques – la Révolution française, Staline, Hitler, Pol Pot –, avant d'aborder les intégrismes religieux – le catholicisme et l'Inquisition, l'intégrisme musulman et l'intégrisme juif. Les intégristes obéissent à une idée fondamentale qui efface toute autre pensée : persuadés de détenir une vérité absolue, ils s'inscrivent dans un concept de substitution. Pour imposer une nouvelle société, un nouveau peuple, une nouvelle humanité, une nouvelle foi, ils élaborent leur propre système de lois ; ils confèrent à l'autre, à celui qui ne pense pas comme eux, une étiquette identitaire cristallisant sa différence. Puis ils dénie collectivement à ce groupe, marqué au fer rouge de l'indignité, toute légitimité : ces rebelles, ces ennemis de race, de foi ou d'opinion politique, sont voués en dernier ressort

à l'annihilation physique. Paradoxalement, ces victimes impuissantes sont érigées en menace vitale. Il analyse dans une troisième partie du livre leurs mécanismes et les moyens de les combattre.

La partie du livre ayant trait à l'intégrisme musulman insiste sur l'existence d'au moins deux modes d'interprétation du Coran :

l'une consistant à dire que s'agissant de la parole de D., elle ne peut être interprétée, l'autre tendance, minoritaire, estimant qu'il ne faut pas toujours prendre ce texte au pied de la lettre.

Malheureusement, chez les intégristes, c'est la première thèse qui l'emporte largement, ce qui

« L'ouverture prônée par certains imams qui souhaitent dialoguer dans la paix avec les non-musulmans n'est pas appréciée par toutes leurs ouailles. »

permet aux islamistes de mépriser tous les « Infidèles », qu'il s'agisse des juifs ou des chrétiens. Cet enfermement dogmatique a amené le fondateur des Frères Musulmans, Al Bannah, et le Mufti de Jérusalem à un antisémitisme destructeur, permettant à ce dernier de proclamer sur radio Berlin, le 1<sup>er</sup> mars 1944 : « Arabes, levez-vous comme des

*hommes, et combattez pour vos droits sacrés : tuez les juifs partout où vous les trouverez. Cela plaît à D., à l'histoire et à la religion... D. est avec vous.* » Et en France ? Tandis que nombre de familles prêtent l'oreille à l'extrémisme véhiculé par les antennes paraboliques, la frontière entre l'islam modéré, l'islam orthodoxe et l'islamisme reste fragile... L'ouverture prônée par certains imams comme Souheib Bencheikh ou Hassen Chalgoumi à Drancy, qui souhaitent dialoguer dans la paix avec ceux qui ne sont pas musulmans, n'est pas appréciée par toutes leurs ouailles. Francis Weill observe encore que si l'inquisition

s'est développée en dehors des Évangiles, dont l'interprétation a été viciée, elle a laissé des traces dans un certain antijudaïsme chrétien. Ses pages concernant l'intégrisme juif sont bien venues. L'auteur conclut d'une manière plus positive sur la nécessité d'enseigner le doute, l'importance et le respect de l'autre, en rappelant à tous le principe talmudique selon lequel la communauté doit s'effacer devant la loi : « *Din medinat din* » : la loi du pays est ta loi, de façon à privilégier un sentiment d'appartenance communautaire large, national et républicain.

■ Jean-Serge Lorach

\*

Francis Weill :  
« *L'Intégrisme :  
Le comprendre pour mieux  
le combattre* ». 2012,  
Ed. L'Harmattan,  
200 p., 20 euros.

## La Licra se mobilise au côté d'Annie Ernaux

Se pencher sur la dimension « littéraire » d'un... criminel de masse n'oblige pas à tomber dans une apologie de sa « perfection » ! La provocation « célinienne » de Richard Millet ne parvient pas à dissimuler de sourdes accointances avec son « héros », le sociopathe et néo-nazi Anders Breivick... Des écrivains français se désolidarisent.



© C. Hélie/Gallimard

La parution du pamphlet « *Eloge littéraire d'Anders Breivick* », de Richard Millet, écrivain et éditeur chez Gallimard, a suscité l'étonnement, la consternation et la condamnation du milieu antiraciste, soulevant un vif débat dans la sphère intellectuelle et éditoriale française. Au nom des valeurs humanistes et fraternelles qui sont les siennes, de son engagement sans cesse renouvelé en faveur de l'édification d'une société réconciliée enfin respectueuse de la diversité culturelle, la Licra s'est dite « *atterrée* » par les propos tenus par Richard Millet. A l'encontre de la banalisation de la haine et de tous les prêchers d'indifférence, la Licra a souhaité apporter son soutien à l'action courageuse

d'Annie Ernaux. Dans une tribune intitulée « *Le pamphlet fasciste de Richard Millet déshonore la littérature* », parue dans « *Le Monde* » du 11 septembre 2012, l'écrivaine s'est insurgée contre les dérives haineuses et xénophobes de l'ouvrage de Richard Millet.

« *J'ai lu, écrit-elle, le dernier pamphlet de Richard Millet [...] dans un mélange croissant de colère, de dégoût et d'effroi. Celui de lire sous la plume d'un écrivain, éditeur chez Gallimard, des propos qui exsudent le mépris de l'humanité et font l'apologie de la violence au prétexte d'examiner, sous le seul angle de leur beauté littéraire, les "actes" de celui qui a tué froidement, en 2011, 77 personnes en Norvège. Des propos que je n'avais lus jusqu'ici qu'au passé, chez des écrivains des années 1930.* »

Soutenu par une centaine d'écrivains de la littérature francophone – parmi lesquels Tahar Ben Jelloun, Amélie Nothomb, Mazarine Pingeot et le lauréat du prix Nobel Jean-Marie Le Clézio –, cet article s'est employé à déconstruire méticuleusement, scientifiquement, les errements amoraux de Richard Millet : « *1. La perfection et le Mal ont toujours à voir avec la littérature ; 2. Anders Breivick, par son crime, a porté le Mal à sa perfection ; 3. [Il est donc légitime de se pencher sur [...]] « la dimension littéraire » de son crime.* »

Dénonçant les arguties intellectuelles d'un artiste de la parole au détestable projet politique, Annie Ernaux s'est livrée à une démolition méthodique des fausses évidences et des contre-valeurs de son texte. A l'encontre des esthètes du morbide, des bannisateurs de morale et des dé-constructeurs de fraternité, il s'agissait là de réaffirmer la fonction éthique de la littérature.

■ Maria Giuseppina Bruna

### ■ BIOGRAPHIE

#### Richard Millet

C'est sans doute le plus misanthrope des écrivains français. Corrèzien, il est à la tête d'une œuvre discrète mais de grande qualité. Cela ne l'a pas empêché de se faire recruter comme directeur littéraire chez Gallimard, où il a dirigé la publication des deux derniers Goncourt obtenus par la maison. Frappé par la « *perfection formelle* » des actes de Breivick, il voit dans le meurtre de masse une « *dimension littéraire* », « *la perfection comme le Mal ayant toujours peu ou prou à voir avec la littérature* ». Se rangeant, comme Renaud Camus, parmi les écrivains maudits, Richard Millet participe d'une nébuleuse trouble, au sein de laquelle on communique dans l'obsession de la préservation d'une identité française blanche et chrétienne.

A.S.

# Au cœur de notre histoire

« Ne jamais lâcher les victimes pour faire la paix avec des bourreaux », telle est l'une des nombreuses leçons de l'histoire de la Lic(R)a entre 1920 et 1940, publiée par l'historien Emmanuel Debono. Vu ces dates, autant dire que ses archives, les nôtres, ont beaucoup voyagé de 1940 à 1945...

Emmanuel Debono vient de publier un gros livre sur l'histoire de la Lica de 1927 à 1940\*. Réécrivant sa thèse, il s'est appuyé les archives inédites de notre organisation, confisquées par les Allemands en 1940, récupérées par les Soviétiques lors de la prise de Berlin en 1945, et rapatriées de Moscou au début des années 2000. Qui parmi nous sait que le véritable ancêtre de la Licra fut la « Ligue internationale contre les pogromes », qui se constitua au lendemain de l'acquittement de Sholem Schwartzbard<sup>(1)</sup>, le 26 octobre 1927, pour combattre les exactions antijuives ? La Lica ne naquit que quelques mois plus tard, en 1929, à l'initiative de Bernard Lecache<sup>(2)</sup>, du fait de dissensions dans la première organisation.

## UN ANTISÉMITISME SOUS-ÉVALUÉ DURANT L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Ce qui frappe d'abord le lecteur de ce livre, c'est la puissance et la continuité du phénomène antisémite dans l'entre-deux-guerres. Malgré une action conséquente de la Lica, toujours à la recherche de plus d'efficacité et de soutiens massifs, l'opinion reste largement gagnée par un antisémitisme ordinaire qui touche y compris des citoyens qui ont participé par ailleurs à des meetings de la Lica.

Dès que la situation politique se tend, nombreux sont ceux qui adhèrent à l'idée que les juifs en sont responsables ; ils sont prêts à en faire de parfaits boucs émissaires de leurs difficultés. Les juifs apparaissent à la majorité de nos concitoyens comme « autres », non Français quelle que soit leur appartenance nationale. Et de cela, les pouvoirs publics refusent d'être conscients, acquis à une sous-évaluation permanente du phénomène, d'où une inefficacité à peu près totale de la répression des actes antisémites.

Encore faut-il mentionner le profil bas adopté par les « israélites » consistoriaux, qui rêvent d'intégration parfaite et gardent le silence face à cet antisémitisme.

## LA LICA FACE À L'ASSASSINAT POLITIQUE

Debono consacre des pages passionnantes aux positions de la jeune Lica à propos de l'assassinat politique. Peut-on cautionner cette violence ? Le 4 février 1936, David Frankfurter, étudiant juif de 26 ans, tue chez lui le chef de la cellule nazie de Davos. La Lica soutient activement le meurtrier et s'élève contre la tolérance dont bénéficient les officines nazies dans les démocraties.



\*

Emmanuel Debono :  
« Aux origines  
de l'antiracisme :  
La Lica, 1927-1940 »,  
CNRS éditions, 500 p,  
27 euros.

## BIOGRAPHIES

### 1. Samuel Schwartzbart

est né en Russie en 1886. Evoluant dans les milieux révolutionnaires et anarchistes, il ne peut rien faire quand des membres de sa famille sont victimes des pogromes de l'Ukrainien Simon Petlioura. Emigré à Paris en 1920, il rencontre Petlioura, rue Racine, et le tue en 1926 comme principal responsable des assassinats de juifs. Crime politique ou acte de justicier ? La polémique fera rage !

### 2. Bernard Lecache,

premier président fondateur de la Lica, est né à Paris de parents ukrainiens. Journaliste à « Paris soir », Lecache défendra becs et ongles Samuel Schwartzbart, et publiera un livre intitulé « Quand Israël meurt. Au pays des pogromes ». Ancien militant communiste, il adhère à la SFIO et sera président de la Lica jusqu'à la fin de sa vie, en 1968.

Le 7 novembre 1938, Herschel Grynszpan, juif d'origine polonaise de 17 ans, tue à Paris, dans l'ambassade allemande, le conseiller Ernst von Rath pour attirer l'attention sur les juifs expulsés d'Allemagne en Pologne. Hitler prend prétexte de cet attentat pour organiser sa « Nuit de Cristal », et la Lica est désignée par les nazis comme inspiratrice du crime. Lecache se défend avec énergie mais « Le Droit de vivre » n'occulte pas le fait que Von Rath n'était pas nazi.

Le débat fait rage dans la Lica. Le journal de la Lica affirme qu'il ne lâchera pas les victimes pour faire la paix avec les bourreaux. L'apolitisme constamment revendiqué par la Lica vole en éclats : l'organisation ne dissimule guère ses sympathies pour la gauche antifasciste, mais quand la gauche elle-même se laisse aller à des réflexes antisémites, l'apolitisme reprend du poil de la bête. La Lica est déçue par le Front populaire auquel elle a adhéré, quand elle prend conscience que la lutte contre l'antisémitisme n'y est absolument pas prioritaire.

## LA LOI MARCHANDEAU

Enfin, Debono consacre des pages saisissantes à la victoire que constitue pour la Lica la promulgation des décrets lois Marchandreau d'avril 1939, préface à ce qui deviendra la loi de 1972 contre le racisme. Derrière le texte, les journalistes veulent voir la marque de la Lica.

Debono met en scène les protestations de Maurras et de ses amis, mais la loi s'appliquera mieux contre la propagande étrangère que contre l'antisémitisme national. Les premiers pamphlets antisémites de Céline passent, par exemple, entre les gouttes. L'application de la loi n'est ni aisée, ni automatique !

Le cas Darquier est significatif. Devant les tribunaux, il explique qu'il a toujours combattu la race juive et revendique son antisémitisme. Il sera condamné très légèrement et n'exécutera aucune peine, attaquant même « Le Droit de vivre » en correctionnelle pour diffamation. Evidemment les antisémites de tout poil se défendent en s'affirmant opposés à tout ce qui réduit la liberté d'expression.

Riche d'enseignements, notre passé émerge de ce bon livre que tout ligueur devrait lire avec passion. Merci à Emmanuel Debono !

Antoine Spire

# Onfray et Soler : des demi-habiles !

La caricature du Dieu biblique dressée par Jean Soler était déjà très scandaleuse. Relue par le très médiatique Michel Onfray, elle devient franchement grotesque.

**P**ar son caractère scandaleux, un article de Michel Onfray (dans « *Le Point* » du 7 juin 2012) a attiré l'attention sur un livre de Jean Soler<sup>(1)</sup>, passé un peu inaperçu et de nouveau disponible : « *Qui est Dieu ?* »

L'une des questions qui se posait était de savoir s'il fallait mettre au compte de Jean Soler cette déclaration de Michel Onfray : le peuple juif est dans « *une violence intrinsèque, exterminatrice, intolérante, qui dure jusqu'à aujourd'hui* ».

Vérification faite, ce qui se rapproche le plus de cette assertion est la phrase suivante : « *Maïmonide, que les Juifs présentent comme leur plus grand prophète et philosophe du Moyen Âge, écrit qu'il faudra, le jour venu, exterminer tous les habitants de la Terre promise. Le commandement : "Ne laisse survivre aucun Cananéen"*, dit-il, *est valable en tout temps* ». »

En toute logique, il ne faudrait donc imputer qu'au seul Maïmonide et à ses disciples (à supposer que la lecture faite soit correcte, ce qu'évidemment elle n'est pas) la responsabilité de la volonté exterminatrice.

La malhonnêteté d'Onfray est donc ici flagrante. Il faut alors se demander ce que dit vraiment Soler. J'abandonne à des bibliistes autorisés le soin de juger de sa crédibilité d'historien. Ce qui me choque est ailleurs : Soler semble ne pas avoir compris ce qu'est le statut

particulier d'un texte religieux, comparable, quant à sa vérité intrinsèque, à un texte littéraire ou à un texte philosophique. Loin de pouvoir être jugé dans sa correspondance à un référent, c'est au contraire lui qui donne à comprendre quelque chose aux référents dont nous usons habituellement. « Dieu », par exemple (Levinas disait : « *Dieu, passez-moi l'expression* »), qui constitue le thème central du livre de Soler, est ainsi par excellence un mot sans référent : autrement dit, il « *n'existe pas* », ou du moins il n'existe pas à la façon d'un arbre, ou d'un animal, ou d'un homme.

## DIEU NE RELÈVE PAS DU "IL Y A" ÇA OU ÇA

Pourtant aucun arbre, aucun animal, aucun homme n'existeront sans que se pose la question de l'existence, prise dans son rapport avec la possibilité essentielle qui détermine cette dernière, celle de ne pas exister, autrement dit sans qu'apparaisse ici la question de l'unicité : autrement dit encore, mon existence est une, de façon absolue, parce

que je pourrais ne pas être, ma dignité d'homme signifiant ainsi que je suis unique quand bien même il en existe des tas d'autres comme moi – ce qui pose, explique par exemple Levinas (qui se souvient ici des penseurs de l'Antiquité, Platon, ou Plotin), le problème de l'Un en des termes qui ne sont plus ceux des mathématiques. « Dieu » n'est pas « un », dit-il, à la manière dont la tour Eiffel est une (ne serait-ce que pour cette raison qu'il « n'y a pas » Dieu). Soler, qui engage un débat éperdu sur la nature du Dieu biblique, sur ses actions, sur son unicité, etc., se trouve donc dans la position de celui qui aborde un poème à partir de la biographie ou de la psychologie de son auteur : hors sujet.

## DES CONTRESENS VENIMEUX

Mais il y a ici davantage que de l'incompétence, il y a tout ce qui a permis l'article d'Onfray, toute cette malveillance, ce ressentiment qui empêche d'entendre, par exemple, l'interdit du meurtre, ou l'élection (laquelle est un fardeau, l'assignation de chacun à sa responsabilité), bref, tout ce qui fait la portée universelle du judaïsme (« *l'humanité au bord de la morale* », dit Levinas), tout ce qui le constitue comme un des phénomènes les plus complexes et les plus intéressants de l'histoire occidentale. De là ces extravagances

venimeuses, qui conduisent Soler, lisant tout à contresens, à voir dans les Juifs des meurtriers, inspireurs directs de Hitler (pauvre Maïmonide, à qui ses coreligionnaires ne reprochaient qu'une chose, sa trop grande proximité à Aristote et son universalisme).

Aussi, comme on dit dans les guides touristiques, le livre de Soler ne vaut pas le détour : il fallait pourtant en parler, car il atteste de la charge de ressentiment qui s'empare, contre le phénomène du judaïsme, de ceux que Pascal en son temps avait appelé des « demi-habiles ».

Alain David

## REPÈRES

Michel Onfray s'est vu accorder trois pages par « *Le Point* » pour chanter les louanges de Jean Soler. Le rabbin Yeshaya Dalsace, avec Aldo Naouri et Antoine Spire, lui ont répondu dans le même hebdomadaire. Curieusement, Michel Onfray disqualifia ses réponses en rappelant l'intérêt que les uns et les autres avaient pris jusque-là à dialoguer avec lui.

## BIOGRAPHIES

Jean Soler a fait une carrière de diplomate culturel avant de se consacrer à la philosophie des monothéismes. Il a publié trois volumes sous le titre générique « *Aux origines du Dieu unique* », aux éditions de Fallois, avant d'en écrire une synthèse, « *Qui est Dieu ?* », aux mêmes éditions.

Michel Onfray est à l'origine de l'Université populaire de Caen, dont le projet pédagogique connaît un grand succès. Théoricien de l'athéisme, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont un « *Traité d'athéologie* » et un livre sur Freud dont l'agressivité a défrayé la chronique. Sollicité pour l'organisation de l'exposition sur Camus, qui doit se tenir à Aix-en-Provence en 2013, il s'est finalement retiré du projet.

## « Sous la ville », comme des bêtes...

Avec « *Sous la ville* », qui se passe en 1944 dans les égouts du ghetto polonais de Lvov, la cinéaste Agnieszka Holland plonge vraiment le spectateur dans l'obscurité. Cinéma, salle obscure...

### REPÈRES

« *Sous la ville* », d'Agnieszka Holland, est dédié à Marek Edelman, le leader juif du soulèvement du ghetto de Varsovie, aux survivants de cette histoire et aux 6 000 « Justes » polonais que le gouvernement israélien a reconnus pour avoir risqué leur vie pour sauver des juifs.

Avec :

Robert Wieckiewicz, Benno Fürmann, Kinga Preis.

Sortie en France le 10 octobre 2012. Durée : 2 h 25 min.

Sorti le 10 octobre, « *Sous la ville* » est un film exceptionnel. C'est le récit stupéfiant de la survie sous terre, en Pologne et en 1944, d'une dizaine de juifs. Alors que les nazis épurent le ghetto de Lvov, onze juifs guidés par un résistant, Mundek, descendent dans les égouts pour se cacher. Ils y resteront quatorze mois.

C'est la guerre : Léopold Socha, employé de la Ville, bon père de famille mais escroc, profite de la situation. Il ne dénoncera pas ceux qu'il qualifie de « bande de poux », à condition... d'être rémunéré. La trajectoire de cet homme, « *sauveur malgré lui* », est une histoire vraie.

Agnieszka Holland, dont la famille paternelle a disparu dans le ghetto de Varsovie, sonde dans ce film rude la grande variabilité de l'âme humaine dans les conditions de vie les plus terribles. Comme des bêtes, ces humains vivent avec les rats, enfermés dans le noir, sans air frais, collés les uns aux autres. Mais ils vivent. Une femme est enceinte ; un homme prie ; un couple se dispute ; et deux enfants jouent malgré tout.

Du monde du dessus, celui de Léopold qui remonte leur chercher de la nourriture au péril de sa propre famille, le groupe ne perçoit que l'écho effroyable de la destruction nazie. Le spectateur, lui, remonte, régulièrement à la surface, témoin



de ces scènes violentes, réalistes, sans outrances émotionnelles. Visages et corps, les comédiens sont saisissants. Même dans l'ombre, le travail sur la lumière est remarquable.

Si la référence à « *La Liste de Schindler* », de Spielberg, vient aisément, « *Sous la ville* » frappe plus fort. Voilà du grand cinéma qui rappelle aussi que dans cet enfer-là, il pouvait y avoir de la vie et de l'entraide.

Marina Lemaire

## Touche pas à ma sœur !

Le racisme entre les communautés est rarement l'objet des fictions françaises. Un sujet trop sensible ?



### REPÈRES

« *Rengaine* », un film de Rachid Djaïdani.

Avec Sabrina Hamida, Slimane Dazi, Stéphane Soo Mongo. Durée 1 h 15. Sortie nationale le 14 novembre 2012.

Pour réaliser « *Rengaine* », il aura fallu à Rachid Djaïdani neuf ans de tournage et une belle énergie, faute de financements.

Comme un « *Roméo et Juliette* » contemporain court et dense, le film lie Sabrina, jeune Française musulmane, et Dorcy, jeune Noir chrétien. Du désir d'union naît l'opposition des familles respectives. Car pour ses frères, Sabrina « *a fait un choix de ouf* ». L'aîné, Slimane (l'excellent Slimane Dazi), vient répondre en écho à ces vers de « *Cinna* », de Pierre Corneille, que Dorcy, comédien, est en train d'apprendre : « *En toute chose, observe la loi que je t'impose.* » Et quelle est pesante, la loi de la famille, surtout avec quarante frères !

« *Rengaine* » traverse le racisme intercommunautaire sans s'attarder, mais pointe les contradictions des interdits religieux, ceux qui empêchent de vivre. Les grands frères ne sont pas tendres avec leur sœur. « *On va la mettre dans un coffre,*

*on va la ramener au bled.* » Slimane, l'aîné rageur, sort pourtant avec une jeune juive blonde dont la famille ignore l'existence... L'autre grand frère ? Il est homosexuel, donc banni. Quant à l'ami de Dorcy qui se réjouit du mariage, il est juif et danseur érotique !

Entre amis, dans Paris, on s'appelle « frères » : L'est-on réellement ?

Les acteurs sont cadrés au plus près, et leurs déambulations dans les rues parisiennes semblent figurer l'impossibilité de se fixer. Les rengaines, ce sont ces petites chansons qui vont et viennent. Au festival du Film francophone d'Angoulême, fin août, Djaïdani a présenté son film comme « *un récit initiatique* » qui ne lui appartient déjà plus. Cette œuvre bouillonnante montre qu'il est temps de changer le disque rayé du racisme.

Marina Lemaire

# Le camp des Milles sort de l'oubli

Plus de trente ans. C'est le nombre d'années nécessaires pour qu'enfin, le 10 septembre dernier, le camp des Milles, lieu d'internement et de déportation situé près d'Aix-en-Provence, soit accessible au public. Reconnu monument historique en 2004, le site mémoriel cible prioritairement la jeunesse.



Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, lors de l'inauguration du site du Camp des Milles. <

Avant d'aller à Aix-en-Provence, renseignement est pris auprès d'une amie qui y a vécu : « Tu parles du centre commercial des Milles ? » A la gare SNCF, les agents ne savent pas m'orienter : « Demandez aux chauffeurs des bus. » Je commence sérieusement à m'interroger, lorsqu'enfin Paul, le cinquième conducteur de la ligne 4, sait où me conduire. Dans la banlieue d'Aix-en-Provence se trouve le chemin des Badesses. C'est là qu'entre 1939 et 1942, plus de 10 000 personnes de trente-huit nationalités différentes ont été détenues dans une ancienne tuilerie. « *Je le sais, me dit Paul, car j'y ai travaillé adolescent. Ce sont les anciens qui m'ont raconté.* »

Un immense bâtiment de couleur rouille apparaît dans un coin de village quasi désertique. Les barreaux en fer qui entourent l'ancienne usine de tuiles frémissent sous le vent. En un instant, le visiteur peut imaginer les murmures du passé. Des ouvriers, pour la plupart des immigrants italiens, y ont travaillé jusqu'en 1937, date de la fermeture en raison de la récession économique. La tuilerie fut d'abord réquisitionnée en 1939 pour y accueillir les antifascistes et indésirables ennemis d'Hitler. En juillet 1940, le gouvernement de Vichy signe un bail avec le propriétaire. Le lieu, fait de briques et de poussières, devient un camp d'internement et de transit, avant de se muer, l'été 1942, en un camp de déportation. Car d'ici, deux mille personnes ont été envoyées vers Auschwitz.

Ces trois périodes distinctes sont retracées par de nombreux documents : témoignages vidéo, audio, salle consacrée à la presse de l'époque, actes authentiques, comme les certificats de transitaires... Et surtout la présence, à jamais inscrite dans les murs, de créations artistiques. De fait, le camp fut aussi celui des artistes. Parmi eux, le sculpteur Peter Lipmann Wulf, dont on peut encore lire le très beau « *Chant des prisonniers* ».

Mais aussi le peintre Marx Ernst, ou les écrivains Lion Feuchtwanger et Thomas Mann.

Une centaine d'œuvres ont été réalisées là, malgré une vie quasi militaire. Il faut s'attarder dans la salle des peintures avec ses fresques commandées aux prisonniers ; observer les traces écrites et les masques dorés dans ces fours à tuiles semblables à des ruches dans lesquels dormaient les internés. Et voir ce cœur traversé d'une flèche empli des mots « Liberté, la vie, la paix » dessiné près du couloir des vieillards... Un « cabaret des catacombes » a même fonctionné dans ce seul camp encore intact en France.

De 1942 à 1982, du camp des Milles, on ne parla pas. Ou peu. A voix basse, un visiteur marmonne que « *si sous la présidence Mitterrand, le projet a peu avancé, c'est peut-être à cause de ses amitiés...* »

## « FAIRE LE PARI QUE L'HOMME PEUT APPRENDRE DE SON PASSÉ »

Instituée en 2009, la fondation du Camp des Milles reconstitue ce passé douloureux grâce, entre autres, à la volonté de l'universitaire Alain Chouraqui, son président. Un volet « réflexif » tourné vers les scolaires (40 000 sont attendus par an) appelle au questionnement sur le Génocide et notre façon d'être au monde les uns avec les autres. Un émouvant « Mur des actes justes » relate, lui, une centaine d'actes citoyens.

Au deuxième étage, dans un décor d'ocre et de poussière, on parquait femmes et enfants. On peut encore voir les latrines insalubres. Quelques-uns n'ont pas supporté de savoir que leur ultime voyage partirait des Milles. La fenêtre de l'étage fut leur porte de sortie. Ouverte sur la vie aujourd'hui, elle donne en fond de paysage sur le wagon du Souvenir, auquel on accède par le chemin des déportés. Sur un pylône, juste à côté, flotte le drapeau français.

Marina Lemaire

## REPÈRES

Le site a été inauguré le 10 septembre dernier, en présence du Premier ministre. Jean-Marc Ayrault a annoncé sa volonté de lutter contre le racisme et l'antisémitisme par un plan d'action. Le plan sera « *d'abord fondé sur l'éducation, la volonté de combattre les préjugés concernant l'étranger, l'autre, qui restent ancrés dans bien des mentalités, et que des vents mauvais ont à nouveau attisés au cours des années passées.* »



## REPÈRES

Camp des Milles, 40, chemin de la Badesse. Aix-en-Provence. Tél. : 04 42 39 17 11. Tj 10 h-18 h, sf lundi. Tarifs : 9,50 €-7,50 €. Exposition permanente : « *Les 11 000 enfants juifs déportés de France.* »

# Port du voile islamique : l'exception française

Les récentes orientations prises par le Comité international olympique et la Fédération internationale de football (Fifa) concernant le port du voile islamique imposent à la France une clarification de sa position.



© Sipa, Sophie Lassetz/Sun

Femme musulmane jouant au football. ^

L'Etat français est-il en mesure d'adapter les législations internationales au respect du principe de laïcité et de la condition féminine qui prévaut au sein de ses institutions ? C'est la question que nous sommes amenés à nous poser à la lecture des décisions prises par les deux instances du sport les plus influentes au monde. En effet, l'autorisation donnée par le Comité international olympique (CIO) à deux athlètes saoudiennes de concourir voilées lors des jeux Olympiques de Londres, cet été, a relancé le débat à l'échelle nationale. Cette mesure faisait également écho à l'annonce de la Fédération internationale de football association (Fifa), du 5 juillet dernier, d'autoriser le port du voile lors de ses compétitions.

Ces événements n'ont pas manqué de susciter de vives réactions d'indignation en France, en vertu de la défense de la condition de la femme et de l'attachement au principe de neutralité confessionnelle.

## UN PAS VERS L'OBSCURANTISME...

Comme d'autres institutions françaises, la Licra a choisi de dénoncer cet été le « mauvais signe » envoyé par le CIO. « Pour nous, c'est un pas de plus vers l'obscurantisme. Nous sommes inquiets, car nous considérons le sport comme un pas de plus vers l'émancipation », avait déclaré à cette occasion Carine Bloch, vice-présidente de la Licra chargée du sport, soulignant que ces demandes émanaient de pays non démocratiques, où les droits de la femme ne sont absolument pas respectés.

## ... OU UNE AVANCÉE EN TERMES D'OUVERTURE ET D'INTÉGRATION ?

Pourtant ces décisions ont été perçues dans de nombreux pays européens comme une avancée positive en termes d'ouverture et d'intégration. La Licra s'est ainsi trouvée en marge au sein de FARE (Football Against Racism in Europe), qui saluait l'initiative de la Fifa, notamment en présentant en une de la brochure de ses « Semaines d'action » d'octobre, un cliché représentant, entre autres, une athlète voilée.

## INQUIÉTUDE DANS LES FÉDÉRATIONS

L'isolement de la France à propos du voile islamique dans le sport a nourri de nombreuses inquiétudes de la part d'associations luttant contre toute forme de discrimination, mais aussi de fédérations sportives nationales. Dans ce contexte délicat, la réaction de la ministre des sports, Valérie Fourneyron, à propos d'éventuelles implications liées à ces nouvelles directives internationales était particulièrement attendue. Si cette dernière s'est effectivement prononcée pour l'interdiction du port du voile dans les compétitions sportives féminines en France, le respect de la loi risque d'être aujourd'hui obstrué par des décisions relevant d'instances régissant le sport à l'échelle internationale.

La ministre des Sports  
« s'est prononcée pour  
l'interdiction du port  
du voile dans les  
compétitions en France ».

A ce sujet, Carine Bloch avait également exprimé son inquiétude devant les conséquences de ces mesures, précisant qu'actuellement cela ne concernait que des dizaines de sportives en France, mais

« que ça [allait] en concerner beaucoup plus à partir du moment où des fédérations internationales envoient des signes de cette nature ».

La Licra préconise un prolongement de l'esprit des textes qui s'appliquent actuellement dans l'enseignement public, fondés sur la neutralité confessionnelle des enseignants et garantissant la protection des mineurs. La jurisprudence « Babilou » est à ce propos particulièrement instructive : l'arrêt rendu par la cour d'appel de Versailles avait donné raison, en 2008, à cette crèche associative de Chanteloup-les-Vignes qui avait licencié une salariée ayant refusé d'ôter son voile.

Dès lors, nous proposons que le code du sport exige la stricte neutralité confessionnelle, pour tous les mineurs ainsi que les entraîneurs et éducateurs de mineurs, au sein de l'ensemble des enceintes sportives publiques et des associations agissant en Délégation de service public (DSP).

Ivan Sand

## L'intransigeance du modèle français

Interrogé par le « DDV » à propos de l'accueil que le CIO et la Fifa ont réservé, en Europe, aux récentes autorisations accordées aux sportives voilées, Piara Powar, directeur exécutif, de FARE, a déclaré que « le modèle d'intégration français diffère de la plupart de celui de ses voisins européens, par son intransigeance face à l'intrusion du religieux dans l'espace public ».

I.S.

# Lille était une fois... Laure Michel

Rencontre avec la nouvelle présidente de la section de Lille. Une institutrice dont le maître mot est, forcément, « éducation ».

**N**ous avons croisé le regard noisette de Laure Michel à l'automne. La Licra Lille inaugurerait une exposition Jaurès-Zola au collège de Lomme. Charles Sulman, encore président de la section, nous avait prévenus : « Laure est comme ma fille. » Aucun étonnement donc à entendre la jeune femme énoncer simplement qu'elle est « dans la lignée de Charles. » La passation de pouvoir établie en avril dernier s'est faite en douceur, comme une transmission de flambeau naturelle.

## UN PÈRE MARQUÉ PAR LA SHOAH

Laure a hérité de l'enfance un goût pour la transmission. « Petite, dit-elle, sans doute vers l'âge de 7 ans, mon père, juif ashkénaze, m'a raconté l'histoire de sa famille. Ses parents venaient de Pologne et de Russie. Lui a dû être caché pendant la guerre. Il a vu des gens partir en déportation. Séparé de sa famille qu'il a retrouvée après, il est resté marqué par la Shoah. » Son père n'a jamais retrouvé la paix intérieure, « comme tous ces enfants de la guerre devenus grands qui n'ont pu parler de leur passé et qui s'estimaient juste chanceux d'être en vie. Certaines nuits, je l'ai entendu faire des cauchemars ». La petite fille a vite compris le pouvoir des mots et le poids des non-dits. « J'ai été une enfant très bavarde, rieuse et stressée », dit-elle en souriant. Sa mère, née sous le soleil de la Tunisie, était institutrice avant d'arriver en France, en 1962. Devenus commerçant et cadre administratif, ses parents dansent une première fois ensemble, puis pour la vie, lors d'une rencontre dans un centre communautaire parisien. « Ma mère parlait français et arabe. Nous allions en Tunisie en vacances. Nous nous faisons alors insulter en tant que juifs ! J'avais 15 ans, et déjà conscience que le racisme pouvait être tabou. »

Laure et sa petite sœur grandissent à Paris. Adolescente, elle ne pense qu'à apprendre et étudier. Après un bac A1 (lettres et maths), hypokhagne, puis une maîtrise d'anglais, une sensation d'étouffement la saisit. « J'étais décalée dans mon monde de livres. J'allais sortir de l'école pour y retourner ? J'ai changé de voie et intégré une école de commerce. »

En 1995, elle suit son mari, entrepreneur à Lille. Elle y fait de la traduction et travaille notamment pour une start-up. Du monde de l'entreprise, cette maman de deux adolescents de 11 et 14 ans garde un souvenir vif de discrimination. « C'est un vrai cancer ! », s'était exclamé son employeur à l'annonce de sa grossesse. Des paroles très violentes, « comme pour le racisme, souligne-t-elle, mais en l'absence de témoins ou de paroles

écrites, il est difficile d'agir ».

Laure est licenciée et reprend finalement le chemin de l'école avec le concours de l'IUFM. Professeur des écoles depuis huit ans dans une Zone d'éducation prioritaire, cette grande lectrice, admiratrice de l'écrivain David Lodge, s'appuie sur son expérience auprès des plus jeunes pour impulser des actions éducatrices.

## « IL Y A UNE EXTRÊME URGENCE À ÉDUCUER »

A 44 ans, elle sent « une crispation nouvelle » poindre dans la société. Récemment, elle a vu une croix gammée dessinée sur la gomme d'un élève. « Il y a urgence à agir. Nous avons tous été choqués par la tuerie de Toulouse perpétrée par quelqu'un de très jeune. Ça fait peur. Pour moi, tout passe par les mots, les livres, la lecture. Aujourd'hui, à travers les paroles des enfants (Ndlr. elle en a 24), je sens trop de préjugés. De tous types. Dans ma classe, un enfant noir n'imaginait même pas un roi noir dans un conte ! Il faut dire aux enfants qu'ils peuvent changer leur façon de penser, et ainsi changer le monde. »

Sa présidence comportera trois grands axes : la formation des bénévoles, avec la volonté d'insuffler une culture commune par la création d'un fonds de livres pour tous ; l'organisation de conférences sur les discriminations (une participation à la semaine des Droits de l'homme, avec la mairie de Lille, est prévue en décembre) ; et la poursuite, indispensable, d'actions sur les terrains de football. Une dernière colle sur l'enseignante ? Que lui avait conseillé son père, lorsqu'elle a dû préparer un exposé sur le racisme au lycée ? D'aller à la Licra. Sans savoir qu'elle présiderait une section un jour. Il faut toujours écouter ses parents...

■ Marina Lemaire



Laure Michel, nouvelle présidente de la section de Lille. ▲

## Daniel GUIRAUD

Maire des Lilas

Vice-président du Conseil général de Seine Saint-Denis  
Vice-Président de Paris Métropole

96, rue de Paris - BP 76 - 93261 Les Lilas cedex

Tél. : 01 43 62 82 02 - Fax : 01 49 93 00 06

E-mail : [webmaster@ville-leslilas.fr](mailto:webmaster@ville-leslilas.fr)

# La Licra engage une réflexion stratégique

Le travail du séminaire du bureau exécutif sur les évolutions du racisme et de l'antisémitisme sera soumis à discussion dans les sections, pour recueillir les remarques et les propositions.



**L**es résultats électoraux du FN, les meurtres antisémites perpétrés à Toulouse, les réponses « communautarisées » aux assassinats racistes ou antisémites, les six cents signatures de soutien aux individus qui se sont permis de tirer sur des adolescents à Aigues-Mortes... tous ces faits ont révélé l'ampleur des difficultés du combat de la Licra contre le racisme et l'antisémitisme.

Tous ces événements nous ont convaincus de l'efficacité insuffisante de nos argumentaires, de nos outils, de nos organisations. Une nouvelle fois, la Licra se doit de s'adapter à ces temps nouveaux.

Face à un tel défi, nos instances d'échanges et de

décision, comme les bureaux exécutifs, les conseils fédéraux, sont trop lourdement chargées et ne donnent pas le temps nécessaire à la discussion commune, à la recherche de solutions, à l'élaboration collective.

C'est pour créer un cadre à ce besoin de discussions et d'échanges que nous avons proposé la tenue d'un séminaire ouvert à tous les membres du bureau exécutif. Soucieux de déboucher sur des propositions, nous avons sollicité l'aide d'un consultant pour favoriser une démarche positive et productive.

Il a réuni cet été douze personnes, y compris notre consultant Gilles Chabré. Nous avons travaillé pendant deux jours, dressé un bilan des dix dernières années, esquissé des constats, formulé des propositions et imaginé des actions prioritaires pour les années à venir.

Aujourd'hui, ce travail a été formalisé, et le bureau exécutif de la Licra a décidé de le soumettre à la discussion dans les sections pour recueillir les remarques et propositions.

Dans les prochains mois, nous nous proposons d'organiser quatre ou cinq réunions régionales de sections de la Licra, pour recueillir les avis et enrichissements qui ne manqueront pas.

Des évolutions profondes sont nécessaires, mais elles ne verront le jour et ne pourront être mises en œuvre que si elles sont partagées par les militants de la Licra.

C'est à cette condition, et en nous appuyant sur nos fondamentaux transmis au fil des générations, que nous réussirons à renouveler encore une fois la Licra que nous aimons.

**Roger Benquigui**  
**Pierre Fournel**

« Quatre ou cinq réunions régionales de sections de la Licra [seront organisées] pour recueillir les avis et enrichissements. »

**A Issy-les-Moulineaux, depuis de nombreuses années, le respect d'autrui et l'ouverture aux autres sont au cœur des manifestations publiques, des rencontres et des animations de quartier organisées par la Municipalité.**

**Cet esprit, c'est aussi celui de la LICRA.**

**C'est pourquoi nous soutenons ses combats, et plus particulièrement l'action de la section locale, et l'esprit de vigilance qui l'anime.**

**Aussi tenons-nous à vous assurer plus que jamais de notre sincère amitié et de notre total et fidèle engagement à vos côtés.**

**André SANTINI**  
Ancien ministre  
Député des Hauts de Seine  
Maire d'Issy-les-Moulineaux

# Violence au cœur de la Petite-Camargue

En août 2012, dans la petite commune d'Aigues-Mortes (Gard), un couple agresse un groupe de jeunes gens fêtant la fin du ramadan. Suite à la condamnation des agresseurs, qui retient le caractère raciste de l'acte, une pétition circule pour dénoncer une sanction jugée injuste. Elle recueillera plus de huit cents signatures...

La longue histoire de la petite commune d'Aigues-Mortes (un peu plus de 8 000 habitants), dans le département du Gard, remonte au Moyen-Age. L'esthétique et le patrimoine de la commune en font un des joyaux de la région Languedoc-Roussillon, ainsi qu'un lieu hautement touristique (environ 1 300 000 visiteurs par an). Or, dans la nuit du 4 au 5 août 2012, il s'y déroule un fait divers alarmant.

Dans le quartier du Bosquet, quelques jeunes se sont réunis sur le parking d'un supermarché pour rompre le jeûne du ramadan. Ils aperçoivent un véhicule dont le conducteur semble hésitant, comme égaré, et s'approchent pour proposer leur aide. L'homme au volant, William Vidal, employé municipal du cimetière, et sa compagne, Monique Guindon, s'en prennent alors verbalement au petit groupe (insultes, propos racistes). L'individu, sous l'emprise de l'alcool, retourne à son domicile pour se munir d'une carabine. Il revient tirer sur le groupe et sur le véhicule d'une femme accompagnée par sa fille âgée de 9 ans. Le bilan est de deux blessés légers. Ils sont arrêtés, jugés en comparution immédiate et condamnés respectivement à 4 ans et 2 ans ferme ; les circonstances aggravantes de préméditation et du caractère raciste de l'acte sont notamment retenus.

Le maire, Cédric Bonato (PS), évoque une commune « très calme où tout le monde se connaît ». Le quartier du Bosquet est un quartier de « logements sociaux résidentiels où il n'y a jamais eu aucun problème ». Il souligne que cette affaire est un cas isolé qu'il ne faut pas chercher à relater à travers le prisme des dérives xénophobes et racistes. Néanmoins, il concède qu'il est nécessaire d'intervenir localement en développant des actions pédagogiques dans les écoles, en favorisant la coordination et les décisions intercommunales.

Le récit de cette affaire a une double vocation. D'une part, exposer l'accroissement des tensions dans les régions du Sud, où le rejet d'autrui et de la différence se développent dans un contexte social, politique, économique difficile. D'autre part, constater la banalisation des discours racistes et xénophobes au travers de la vive émotion provoquée par les condamnations de William Vidal et de sa compagne.

À la suite du verdict prononcé à l'encontre du couple, une pétition dénonçant une sanction jugée injuste circule sur les réseaux sociaux et récolte plus de huit cents signatures, dont, selon le maire, une centaine d'Aigues-Mortais. Les signataires écrivent : « Nous affirmons par cette pétition que William et Monique ne méritent pas cette peine,



© Michael Esdoumbailh

Quatre ans ferme pour le tireur. Sa compagne (au second plan), est condamnée à deux ans, dont un avec sursis. ◀

qui nous semble exorbitante, et espérons que notre soutien sera entendu. » Ils évoquent le « passé sans reproche » de M. Vidal, qui « a été sapeur-pompier pendant vingt ans, a reçu la médaille communale et a notamment sauvé un enfant de la noyade, est honorablement connu et appartient à une grande famille d'Aigues-Mortes ».

D'aucuns ne peuvent infirmer l'hypothèse selon laquelle les résultats des dernières élections ont eu un effet « désinhibiteur » national, et particulièrement localement. La prégnance du Front national dans les régions du Sud, concrétisée par l'élection de Gilbert Collard dans le Gard et de Marion Maréchal-Le Pen dans le Vaucluse, légitimerait elle les paroles et les actes de ces individus ?

Parallèlement, le 5 août, au cours d'une fête votive dans les arènes du Cairar (commune de 2 300 habitants de Petite Camargue), des slogans racistes et xénophobes sont scandés dans les tribunes. Une enquête est en cours pour « provocation à la haine raciale ».

Ces deux affaires sont tristement symptomatiques d'une région en crise. En effet, les secteurs de Vauvert et de Saint-Gilles (communauté de communes de Petite Camargue) ont été classés parmi les quinze zones de sécurité prioritaires définies par le ministère de l'Intérieur : « L'Etat doit y renforcer son action contre la criminalité et la délinquance. »

La Licra Nîmes, présidée par Patrice Bilgorai, voit dans la succession de faits divers isolés à caractères raciste et xénophobe une inquiétante dérive. La misère sociale, le chômage, le sentiment d'abandon peuvent susciter une défiance qui se traduit dans la rue et dans les urnes.

« La Licra Nîmes voit dans la succession de faits divers isolés à caractères raciste et xénophobe une inquiétante dérive. »

# La Licra fait des petits au Havre

La toute jeune section de la Licra du Havre est née en juillet 2012. La publication au « Journal officiel » qui consacre sa jeune existence est en date du 2 août.



Les fondateurs de la section du Havre. ▲

## ■ PORTRAIT D'UNE SYMPATHISANTE DE LA LICRA

**Sara H.** est française de naissance et n'aime pas qu'on mette en avant ses origines. Elle voudrait qu'on la voit d'abord comme la jeune étudiante en master de tourisme international qu'elle est, désireuse de décrocher un travail en rapport avec ses attentes. Chez elle, on lui a toujours appris le respect des autres, à pratiquer sa religion, l'islam, sans faire de vagues... parce que c'est une affaire privée qui ne doit pas être mise en avant, parce qu'un individu ne se résume ni à sa couleur de peau, ni à sa religion : c'est cela, la laïcité. On a un prénom, une histoire, avant d'avoir une religion. Et elle ajoute : « J'en ai marre qu'on montre toujours les mêmes, ceux qui font du bruit et prônent la violence, alors qu'il y a tellement de musulmans comme moi, qui pratiquent sans embêter personne, qui réussissent... »

**T**out repose sur les épaules de ces trois « jeunes » – ou plutôt « nouveaux » – militants que sont Romain Ponsot, le président, Catherine Thériez, la secrétaire générale, et Pierre-Jean Baudouard, le trésorier. Bertrand Binctin, qui travaille au cabinet du maire du Havre, s'il est l'instigateur de la section du Havre de la Licra, n'a pas voulu se mettre en avant pour ne pas mélanger ses fonctions politiques municipales avec des responsabilités associatives dans cette toute jeune section. Tout a commencé l'année dernière, lors de la première université d'été, qui déjà s'était déroulée au Havre.

C'est ainsi que Romain Ponsot retrace l'histoire de la naissance de cette section qui n'existait pas avant juillet dernier : aussi incroyable que cela puisse paraître, il n'y avait pas d'antenne locale lors de ce premier grand rendez-vous national ! Aussi furent-ils plusieurs à se dire que si la Licra renouvelait ses universités d'été au Havre, il n'était pas possible qu'il n'y ait pas, cette fois, une section en bonne et due forme, d'autant qu'au Havre, « beaucoup de gens participent à des actions sur les questions du racisme et de la diversité ».

Aussi se sont-ils d'abord tournés vers Bertrand Binctin, adjoint au maire chargé de la sécurité de la Ville du Havre, une personnalité en vue de la municipalité, qu'ils avaient d'ailleurs déjà eu l'occasion de croiser au festival des Musiques du monde : Bertrand Binctin fut à l'origine d'une première réunion des bonnes volontés, épaulé d'ailleurs par Jean Natiez, un militant de la section de Nantes de la Licra, venu spécialement pour aider la jeune section à se monter et à trouver ses marques. Romain Ponsot, Catherine Thériez et Pierre-Jean Baudouard furent parmi les premiers à manifester leurs intentions et à se montrer parties prenantes pour créer cette section.

## ■ QUELLES SONT LEURS INTENTIONS ?

Nos trois militants insistent sur les quatre objectifs qui sont les leurs depuis la naissance de la section : construire une section pérenne ; avec des gens qui ont tous une expérience du terrain ancienne ; ne pas faire de promesses qu'on ne saurait tenir ; et choisir les actions à venir, pour faire connaître la Licra et l'installer dans le paysage havrais, avec un calendrier qui soit raisonnablement tenable. Car Romain Ponsot insiste sur le fait que Le Havre est à la fois une ville très jeune et très ancienne : son passé remonte à plus de mille années, c'est depuis toujours un port ouvert sur le monde, une porte d'entrée dans l'Hexagone qui a vu un brassage de populations considérables ; c'est aussi une ville meurtrie, écrasée sous les bombes pendant la guerre, quasiment rasée, et qui s'est relevée petit à petit de ses blessures pourtant meurtrières. Aujourd'hui, pour l'essentiel, c'est une jolie ville qui surprend par ses bâtiments, mélange de modernisme et de bâtisses plus anciennes aux allures pourtant assez nouvelles, souvent complètement reconstruites après la guerre. C'est une ville jeune, étudiante, aux populations mélangées, qui reste l'un des plus grands ports de France. Romain se dit lui-même très sensibilisé aux questions de discrimination : il vient d'une famille ouvrière et paysanne, communiste du côté de son père qui a vécu ce qu'il appelle la « discrimination sociale ». Il sait ce que l'exclusion signifie. Le premier acte de « racisme » auquel il dit avoir assisté, c'est quand vingt joueurs sénégalais ont intégré l'équipe de foot havraise, dans les années 70. Ce fut un véritable choc de culture, ni les uns ni les autres ne se comprenaient ; là où les joueurs havrais avaient recours aux médecins pour les soigner, les joueurs sénégalais se tournaient vers leurs guérisseurs... Il

y eut beaucoup de frictions et d'incompréhensions... Romain Ponsot, dont le père était journaliste sportif, s'est ouvert très tôt à cette notion de métissage : il est aujourd'hui le directeur pédagogique du Jupo, l'école havraise du jazz et des musiques du monde, qui s'est installée au fort de Tourneville. Il a donc pris la direction de la jeune section de la Licra au Havre. Catherine Thériez, la secrétaire générale de la section, présente ainsi ce qui sera au cœur du travail de la section : « *Etre là en prévention, en écoute, en aide aux victimes si nécessaire. Des permanences vont se mettre en place. Car le racisme et l'antisémitisme, explique-t-elle, viennent beaucoup de la méconnaissance de l'autre. Il est important de faire référence à l'histoire et de pouvoir transmettre. C'est là notre rôle.* »

■ Mano Siri

## « Installer la Licra dans le paysage havrais »

## 47<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA LICRA

Le 47<sup>e</sup> Congrès national de la Licra se tiendra les 23 et 24 mars 2013 à Paris. Le lieu et le programme seront communiqués ultérieurement. Au cours de ce congrès, conformément aux statuts, il sera procédé à l'élection du président. Les candidatures doivent être adressées, par écrit, au secrétaire général de la Licra - e-mail :

rbenguigui@licra.org ou courrier : 42, rue du Louvre 75001 Paris -, au minimum quatre mois avant la date de l'élection, soit au plus tard le 23 novembre prochain. Par ailleurs, l'article 16.2 des statuts précise que « pour être éligible, le candidat doit justifier du paiement de sa cotisation durant les cinq années consécutives

précédant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année au cours de laquelle se déroule l'élection », soit au plus tard avoir adhéré en 2008. L'élection, à bulletins secrets, se fait au scrutin majoritaire à deux tours. Les procédures électorales se dérouleront sous le contrôle de l'Autorité de contrôle et d'arbitrage, dont les membres

élus par le conseil fédéral sont : Pierre Bernheim, Annette Bloch, Pierre Fournel, David-Olivier Kaminski et Patrick Quentin. Vous retrouverez dans le prochain numéro du « *Droit de vivre* », qui paraîtra fin décembre, les déclarations d'intention des candidats à la présidence de la Licra.

## RECTIFICATIF

C'est avec le plus grand intérêt et plaisir que j'ai pris connaissance de l'article du dernier numéro du « *DDV* » consacré à nos amis de la Licra de Reims et à leurs nombreuses actions. J'ai noté que vous y aviez cité l'une de mes remarques faites lors des journées de formation devant les personnels de l'Education nationale, où le président Claude Secroun intervenait. Néanmoins, il a été indiqué que je participais « à titre personnel à ces journées d'action ». Par respect pour nos amis et adhérents de la section Licra de Châlons-en-Champagne, je tiens à vous préciser que j'étais présente en ma qualité de présidente de la section de Châlons et non pas à titre personnel, à cet événement qui se déroulait dans un établissement de notre ville, siège de notre section

qui fêtera ses trente ans d'existence l'an prochain. Notre section intervient également en milieu scolaire, et la formation s'adressait à tous les personnels de l'académie. Ce fut l'occasion de prendre la température des établissements à travers les réactions de leurs personnels, d'avoir des échanges avec eux, et aussi d'entendre un membre de la Licra extérieur à notre section, notre ami Claude Secroun, et de bénéficier de l'apport de son expérience en ce domaine bien particulier. Bien entendu, il s'agissait ainsi de transmettre à nos adhérents et bénévoles les enseignements retenus de ces journées pour les interventions à venir de notre section dans les lycées et collèges.

■ Nelly Beaufort,  
présidente de la section de Châlons

## LE MONOPOLE DE LA XÉNOPHOBIE ?

C'est avec un étonnement certain que j'ai constaté qu'enfin, la Licra admettait l'existence d'un antisémitisme d'extrême gauche. Il y a bien longtemps, sous l'« ancien régime » de la Licra 44, je dénonçais déjà le phénomène et la volonté de réserver la xénophobie à l'extrême droite... Sans pour autant faire de triomphalisme revancharde, cette prise de conscience est réconfortante, porteur de espoir.

■ Roger David, de Nantes

## RÉPONSE DU « DDV »

Nous sommes donc d'accord : l'antisémitisme conduit trop souvent à la haine des juifs et à un antisémitisme ordinaire.

Antoine Spire

## MALAISE DANS LA TRIBUNE

Je tiens entre mes mains le numéro 240 du « *DDV* » que je n'avais pas encore pris le temps de lire. Encore une fois, un numéro particulièrement riche et intéressant. Votre retour sur l'affaire Merah fut le premier sujet à attirer mon attention, et me voilà en train de lire vos tribunes libres, en commençant par celle de Jacques Tarnero.

Je vous avoue que cette lecture ne m'a pas laissé sans un certain malaise, l'arrêtant à deux ou trois reprises avant de comprendre, faute de concentration de ma part, que j'étais bien sur une tribune libre.

Je pris le temps alors de la lire jusqu'au bout et attaquaï la vôtre ; et là, je fus rassuré, j'étais bien à la Licra, et votre propos est celui auquel j'adhère et qui me rassure dans sa capacité à créer les bonnes et justes bases du « vivre ensemble ». M. Tarnero occulte totalement que le fait antisémite de l'affaire Merah est l'une des multiples composantes de ce que je ne sais pas qualifier – crime, attentat, acte

de terrorisme ? Aucun mot ne me paraît assez fort. L'affaire Merah n'est pas qu'un crime contre les Juifs, ce fut avant toute chose un crime contre la République, contre la nation française dans sa plus précieuse composante : la diversité. Et la Licra fut la première, avec nos gouvernants d'alors et ceux qui allaient le devenir, à l'affirmer avec force.

J'ai presque l'impression qu'il y a, dans le propos de Tarnero, une négation des autres victimes, n'appartenant pas à la communauté juive... Je ne suis pas à la Licra depuis bien longtemps (trois ans), mais je pose une question : la peur n'attire-t-elle pas la peur, le repli sur soi n'attire-t-il pas le blocage de notre prochain vis-à-vis de nous mêmes ? Mais voilà, votre propos plus réfléchi et répondant pleinement, je pense, à ce qu'est la Licra, du moins au regard de ce qui a encouragé mon adhésion à cette association plutôt qu'à une autre, m'a rassuré.

■ Richard Bauer (section de Paris)

## A PROPOS DU DERNIER NUMÉRO DU « DDV »

J'ai lu avec attention le dernier numéro du « *DDV* »

1) Le musée de la Négritude est à Champagne (Haute-Saône), mais je voudrais ajouter le musée consacré à Toussaint Louverture, déporté et mort au port de Joux, commune de La Cluse-et-Mijoux (Doubs).  
2) L'affaire Merah précède les élections : la majorité présidentielle est alors en mauvaise posture et craint de ne pas figurer au second tour. Marine Le Pen est susceptible de lui rafler la mise par ses discours xénophobes ravageurs qui plaisent tant aux Français. Lors de la tuerie, le gouvernement emploie de grands moyens policiers pour couper l'herbe sous le pied de son adversaire et conserver son titre de leader sécuritaire. Merah, suite à l'intervention orchestrée par le ministère de l'Intérieur, est abattu et non capturé. Il eut été plus logique de l'appréhender afin d'en savoir plus sur ses activités et son passé. Bizarre... vous avez dit bizarre... Manuel Valls vient de demander la levée du secret des documents concernant cette affaire. Une affaire à suivre !

■ Roland Barbier,  
Besançon



## Le Monde by Air France.

Avec KLM et nos partenaires SkyTeam, nous vous proposons l'un des réseaux les plus vastes au monde, vous permettant de profiter de plus de 990 destinations.